Province de Namur

Commune de Fernelmont

Programme Communal de Développement Rural

PARTIE 5 : Fiches projets

BUREAU ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Des Hommes, des Idées, un Futur

Janvier 2017

Lot 1 — Projets prioritaires

- **Fiche n°1.1** – Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-Les-Bois
- **Fiche n°1.2** – Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logements tremplin et en maison de village et aménagement de ses abords
- **Fiche n°1.3** – Création d'un nouveau tronçon pédestre en revêtement enrobé
- **Fiche n°1.4** – Création d'une agence de développement local ou structure de développement locale
- **Fiche n°1.5** – Elaboration d'un schéma de développement communal
- **Fiche n°1.6** – Réalisation d'une étude du potentiel écologique existant
- **Fiche n°1.7** – Réalisation d'un cadastre de terrains et de bâtiments publics en vue de la création de logements publics
- **Fiche n°1.8** – mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé

Projets du lot 2

- **Fiche n°2.1** – Aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette
- **Fiche n°2.2** – Création et entretien d'un circuit patrimoine
- **Fiche n°2.3** – Aménagement de la place communale de Hemptinne
- **Fiche n°2.4** – Placement et utilisation des panneaux d'information citoyens
- **Fiche n°2.5** – Développement du service de transport offert par le CPAS
- **Fiche n°2.6** – Aménagement d'une aire conviviale, de jeux de sport a Hingeon
- **Fiche n°2.7** – Amélioration de la signalétique
- **Fiche n°2.8** – Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries
- **Fiche n°2.9** – Démarches vers les nouveaux arrivants et soutien de l'organisation de rencontre entre anciens et nouveaux habitants
- **Fiche n°2.10** – Création d'une halle
- **Fiche n°2.11** – Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil subventionnes
- **Fiche n°2.12** – Développement d'initiatives en faveur des ainés et intergénérationnelles
- **Fiche n°2.13** – concrétisation des mesures et infrastructures de sécurisation et de signalisation issues du plan communal de mobilité
- **Fiche n°2.14** – Aménagement du Baty de Bierwart

Projets du lot 3 :

- **Fiche n°3.1** – Rénovation de la poste et les abords à Forville
- **Fiche n°3.2** – Aménagement du Warichet a pontillas
- **Fiche n°3.3** – Amélioration de l'accès a la lecture publique
- **Fiche n°3.4** – Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif
- **Fiche n°3.5** – Rénovation des installations réservées au football à Forville
- **Fiche n°3.6** – Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas
- **Fiche n°3.7** – Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli
- **Fiche n°3.8** – Création d'une plate-forme « jeunes », constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une autre structure de type
- **Fiche n°3.9** – Création d'une maison de village a Hingeon
- **Fiche n°3.10** - Création d'une maison de village a Marchovelette
- **Fiche n°3.11** – Organisation d'activités intervillages
- **Fiche n°3.12** – Positionnement dans un projet-pilote, commune etoilee
- **Fiche n°3.13** – Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux publics
- **Fiche n°3.14** – Encouragement a la mise a disposition de terrains publics et prives pour potagers et vergers partages
- **Fiche n°3.15** – Mise en place d'une maison multiservices dans le parc d'activités économiques
- **Fiche n°3.16** – examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux
- **Fiche n°3.17** – Elargissement des lieux de vente de produits locaux
- **Fiche n°3.18** – Création d'un maillage de mobilité douce intra et inter-villages
- **Fiche n°3.19** – Création de logements publics
- **Fiche n°3.20** - Création d'une maison rurale polyvalente

FICHE PROJET N°1.1

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Introduction

Compte tenu des demandes formulées lors des réunions de CLDR de concevoir un lieu différent des maisons de Village existantes pour permettre la tenue de différente forme d'expression citoyenne reprenant à la fois les indépendants, les agriculteurs, les entreprises, les PME, les médecins, les enseignants, les enfants, les séniors , etc. Il convient de créer non plus une maison de Village mais bien une maison multi-services et multi-usages dans un lieu central.





Ce projet veut également être un living lab qui permettra de démocratiser l'accès aux technologies émergentes et se doté d'équipement numérique mise à disposition du citoyen pour faciliter la communication et tisser un réseau entre les personnes, associations et organisations diverses de la Commune.

Il existe à côté de la Maison Communale, le Presbytère de Noville-Les-Bois actuellement en cours de cession par bail emphytéotique de 75 ans à la Commune de Fernelmont.

Ce bâtiment n'étant plus occupé depuis un certain nombre d'années, il nécessite une rénovation lourde mais également une remise aux normes.

Le projet d'aménagement du bâtiment

La première étape du projet consistera en la rénovation complète du bâtiment :

- Nouvelle toiture
- Remplacement des planchers bois par des planchers béton
- Modifications de murs porteurs
- Remplacement des châssis
- Techniques spéciales
- Electricité
- Sécurité intrusion
- Sécurité incendie





Schéma de principe du rez-de-chaussée:

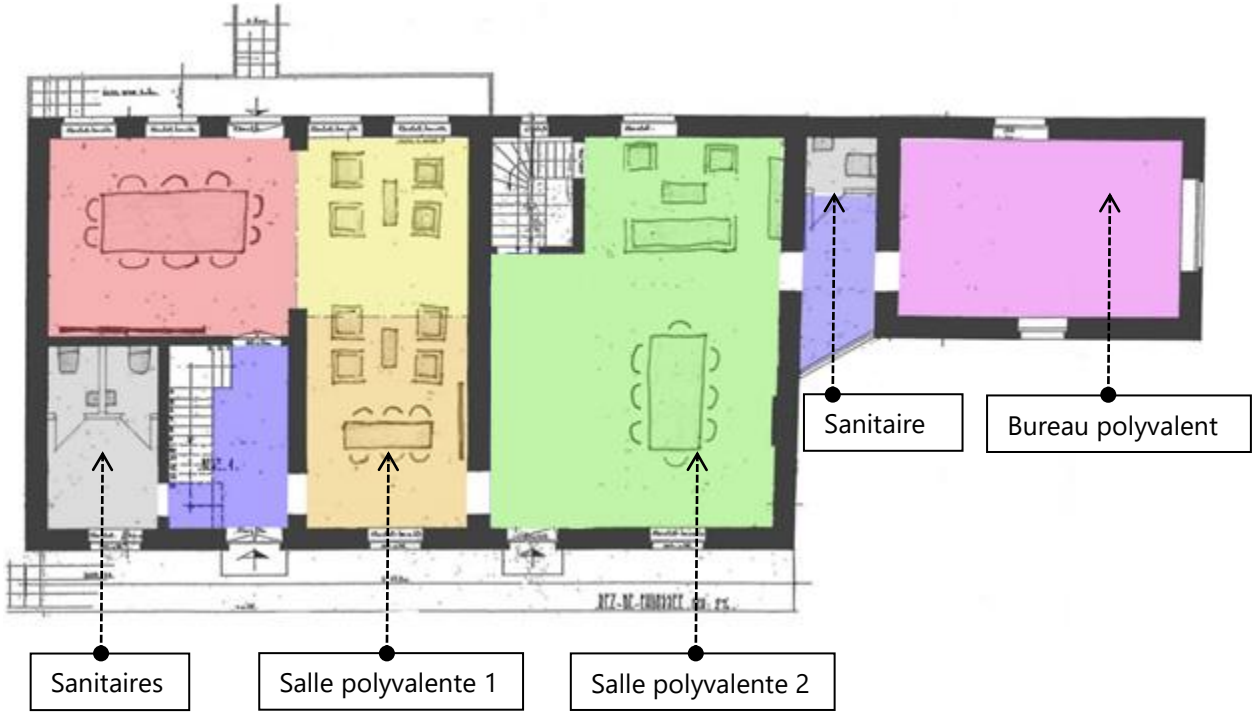

Schéma de principe du rez + 1:

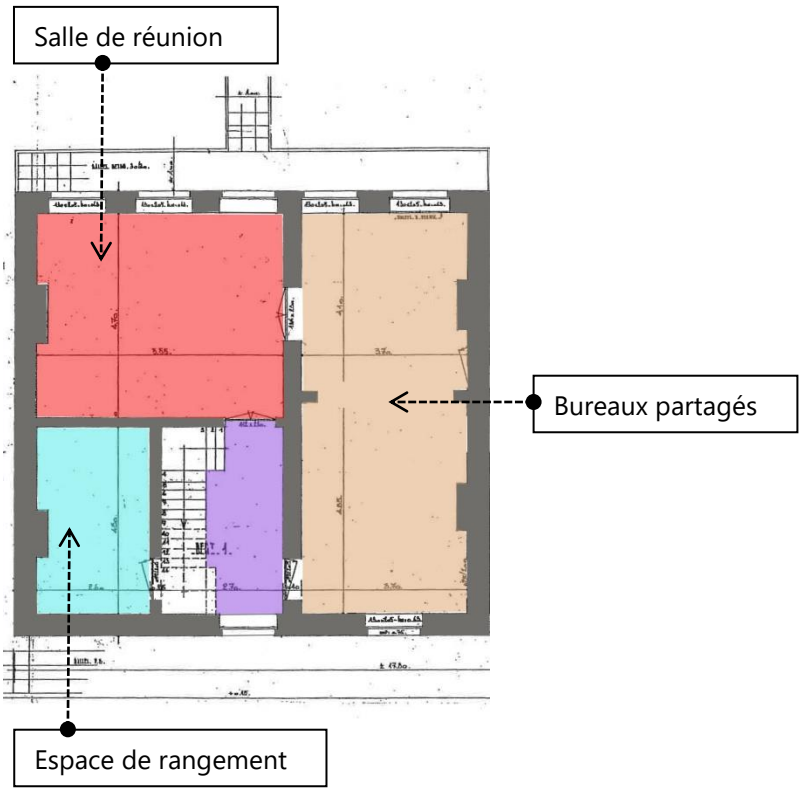

Le projet d'aménagement des abords

Le parc existant devant le bâtiment a perdu de sa splendeur avec le temps qui passe et la non gestion de celui-ci. Nous prévoyons donc de retravailler sur celui-ci par des tailles adéquates des arbres existants dont deux sont remarquables mais également la plantation d'arbustes pour récréer un espace public.

Nous prévoyons également la rénovation des murs d'enceinte, la construction de cheminements piétons entre la Maison communale et la Place Communale.

Dans une autre thématique la construction d'un abri permettant d'y ranger de futurs vélos électriques (service à développer via d'autres fonds).

Schéma de principe :




Place Communale


RUE Th. GOFFIN



Les services

Une multitude de services seront à disposition de l'ensemble des habitants de la commune suivant le modèle du living lab. Ces services auront comme lien transversal le numérique qui permettra par des équipements spécifiques, des applications et une plateforme collaborative de mettre à disposition le principe de démocratie ouverte (voir annexe 1).

- Un espace EPN

Cette espace sera intégré dans une des salles polyvalentes et permettra de répondre à un besoin de formation auprès de différentes branches de la société pour éviter la fracture numérique de la population.

- Une salle polyvalente à disposition du club d'entreprises, des agriculteurs, des médecins, etc

N'ayant actuellement aucunes salles ayant un minimum d'équipements au sein du territoire orienté numérique, cette salle polyvalente permettra en outre la tenue des réunions du club d'entreprises mais aussi des agriculteurs, des médecins ou toutes autres professions ayant un besoin de se réunir. L'équipement numérique pourra permettre l'échange d'informations avec le monde extérieur (réunions par vidéoconférence par exemple)

- Une salle polyvalente à disposition des citoyens, des associations, des enseignants, etc

Cette salle aura la particularité d'être modulable et de pouvoir se transformer en 3 espaces distincts qui permettront de répondre à la demande d'espaces ayant une orientation numérique. Les associations pouvant par exemple se réunir et définir leur calendrier annuel d'activités pour ensuite les transférer via l'outil numérique dans la plateforme collaborative).

- Un bureau polyvalent

Ce bureau pourra servir à différents acteurs comme notamment les animateurs de l'EPN, la consultation par des professionnels, un point de réception de colis, un point pour obtenir des renseignements touristiques et de conseils sur la santé (dont notamment une vidéoconférence avec un médecin), etc.

- Des bureaux partagés

Cet espace pourra servir aux développements de certaines petites associations ou même de certains indépendants ayant un besoin d'un espace possédant toute les technologies du numérique.

- Une salle de réunion

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

1 2 3 4

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi
- Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Valoriser les capacités et ressources des aînés et diversifier l'offre des activités pour les aînés
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le projet vise à améliorer la communication de l'information aux et entre les citoyens, en collaboration avec les différents acteurs locaux (entreprises, associations, citoyens, jeunes,...) par la mise en place d'infrastructures adaptées (salles de réunions, équipements techniques,..)
Il répond également à une demande d'activités pour aînés (notamment un endroit avec PC pour des formations) et pour jeunes
Le presbytère est un magnifique bâtiment qui nécessite d'urgence d'être rénové.
Il est important de conserver ce patrimoine dans le domaine public.
Plusieurs projets du PCDR pourraient trouver leur place dans ce lieu.
Consciente de son rôle fédérateur dans ce projet, la Commune désire initier une politique de communication toujours plus efficace en centralisant le travail d'une « ADL » sur une plate-forme qui aura pour but de coordonner les différents créneaux de communication existants et de sensibiliser les citoyens et les autres acteurs locaux aux évolutions des technologies du numérique.
Le PCDR ne peut faire fi des évolutions des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication).
Bien que nous soyons dans une société d'hyper communication, la difficulté est de centraliser et d'échanger les différentes informations. Ce lieu est destiné à devenir cette plate-forme d'échanges, de rencontres et d'initiations des différents acteurs de la vie communale et transcommunale.

Promouvoir l'inclusion sociale de l'ensemble de ses habitants, inciter ses citoyens à devenir acteur de leur espace de vie, permettre aux élus et décideurs d'être en prise directe avec la réalité vécue sur son territoire par la part la plus grande et représentative possible de la population sont les principaux objectifs que veut atteindre la Commune à travers ce projet.

Le citoyen et l'ensemble des acteurs du territoire retrouvent ici une place nouvelle, valorisée. Ils échangent, interagissent, construisent avec les élus mais aussi, et c'est essentiel, entre eux.

La Commune, au travers de ces objectifs, a l'ambition de créer sur son territoire une Communauté où :

- la démocratie est améliorée, participative, ouverte et vivante
- peut émerger une véritable démarche de co-création d'un projet de territoire
- les échanges entre les citoyens, les acteurs, les associations du territoire permettent l'émergence d'initiatives soutenues et portées collectivement au service des Communes et de ses acteurs

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- Collège
- Enquête vie associative
- GT vie assoc.
- GT économie
- GT jeunesse
- Directeurs d'écoles
- CCATM
- CCCA
- Pour les aspects « communication» et « jeunesse »: CCCA, Consultation Tillier, Hingeon, Marchovelette, Franc-Waret, Pontillas, Forville, Noville, Cortil

1.4. LOCALISATION

Le bâtiment est situé à la rue Goffin, 25 à Noville-Les-Bois. Il s'agit de la parcelle cadastrée A243e, d'une superficie d'environ 4358 m².



- **Figure 1. Vue aérienne**

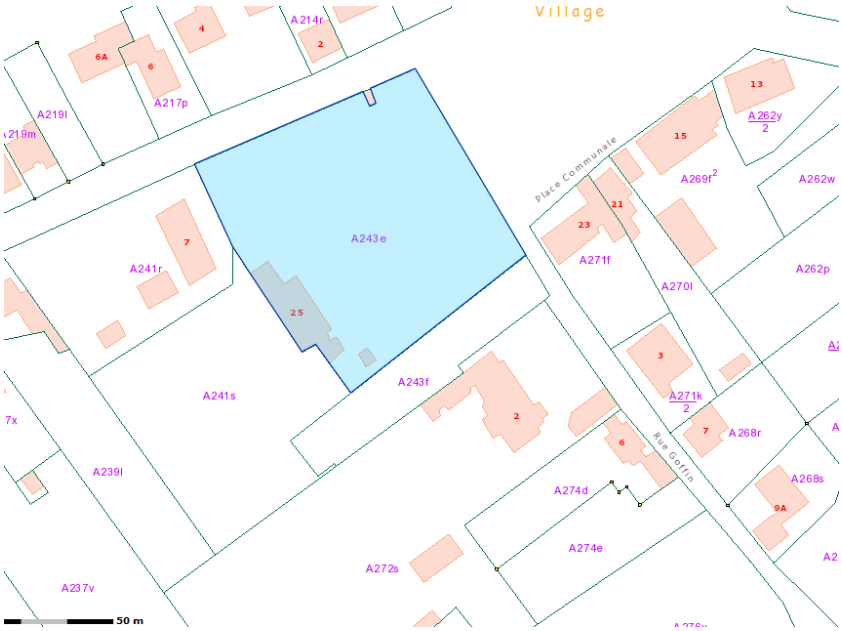

- **Figure 2. Parcellaire**

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le terrain se trouve en zone d'**équipements communautaires et de services publics** au plan de secteur.

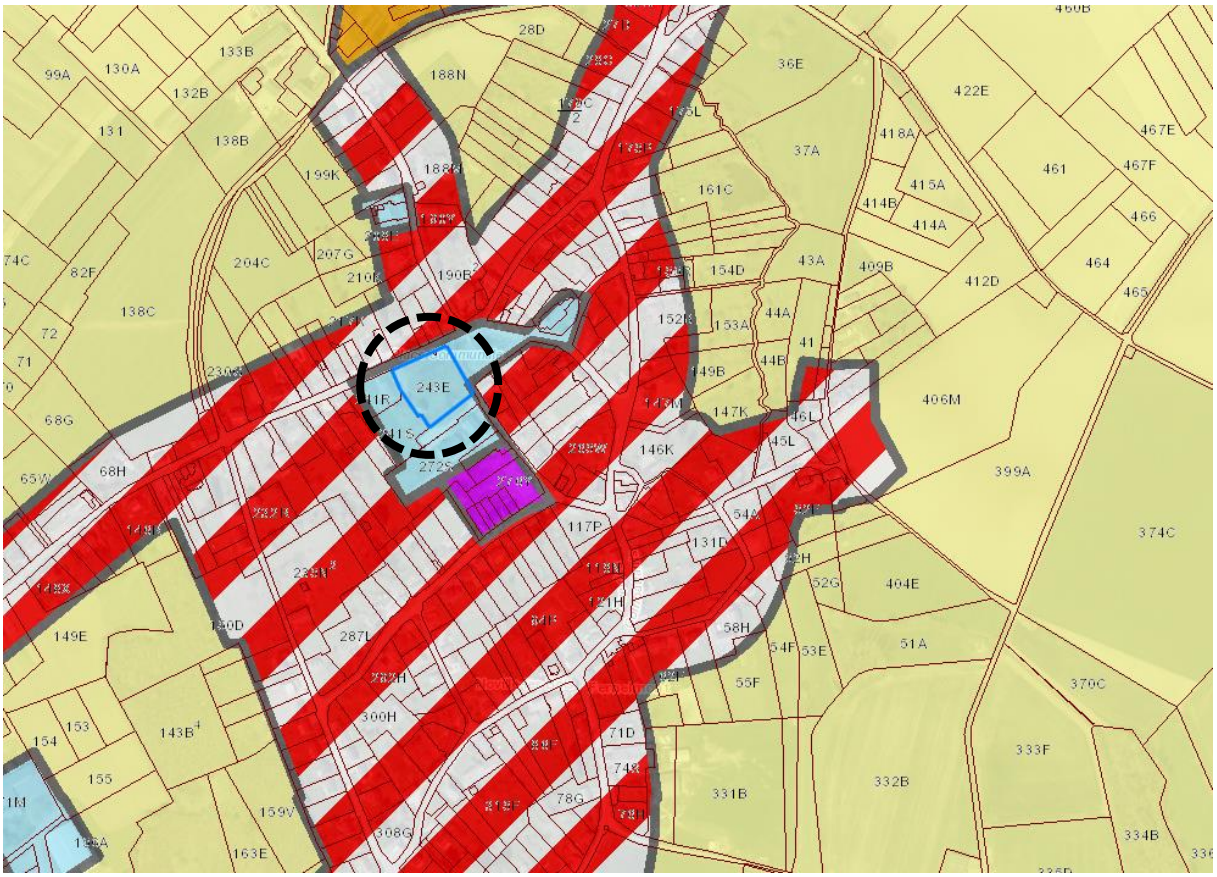

Figure 3. plan de secteur

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Des démarches ont été entreprises avec la fabrique d'église en vue de la location du bâtiment par la Commune de Fernelmont via bail emphytéotique. L'appel d'offre est en attente.

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Lien possible avec les fiches 1.5, 2.12, 3.3. ainsi qu'avec le développement numérique du GAL.

2. GESTION DU PROJET

La Commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Surface	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Installation de chantier	-	-	20.000 €	4.200 €	24.200 €
Démolitions	-	-	60.000 €	12.600 €	72.600 €
Maçonnerie	-	-	40.000 €	8.400 €	48.400 €
Toiture	-	-	100.000 €	21.000 €	121.000 €
Egouttage	-	-	10.000 €	2.100 €	12.100 €
Parachèvements	-	-	30.000 €	6.300 €	36.300 €
Menuiserie	-	-	30.000 €	6.300 €	36.300 €
Sanitaire	-	-	15.000 €	3.150 €	18.150 €
Chauffage	-	-	25.000 €	5.250 €	30.250 €
Ventilation	-	-	10.000 €	2.100 €	12.100 €
Electricité	-	-	20.000 €	4.200 €	24.200 €
Peintures	-	-	7.000 €	1.470 €	8.470 €
Abords	-	-	110.000 €	23.100 €	133.100 €
Equipements numériques	-	-	100.000 €	21.000 €	121.000 €
Total	**-**	**-**	**577.000 €**	**121.170 €**	**698.170 €**

	Montant travaux HTVA	Taux	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Frais d'études (stabilité et techniques spéciales)	577.000 €	8 %	46.160 €	9.693,6 €	55.853,6 €

	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Total (travaux+ Frais d'études)	623.160 €	130.863,6 €	**754.023,6 €**

Un budget pour de l'animation peut aussi être envisagé à raison de 45.000€ pour 3 ans.

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**754.023,6 €**
Montant subsidiable	Développement Rural 1ère tranche	80% de 500.000 €	**400.000 €**
	Développement Rural 2ième tranche	50%	**127.011,8 €**
Energie	Ureba (à affiner suivant métré)	30 à 35%	
Equipements numériques	EPN (?)	10.000 €	
Equipements numériques	Subvention Smart city (?)	-	
Intervention de la Commune		-	**227.011,8 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Démarches en cours pour la location du terrain et du bâtiment par la commune via un bail par emphytéose.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**	**Pas de contrainte technique particulière**

	Budget	0	**Budget relativement important**
	Institutionnel	+	**Volonté communale**
	Financement	+	**Possibilité de financement importante**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

Ce projet est repris en lot 1 car il y a une réelle volonté de s'inscrire dans la politique générale de la Wallonie d'éduquer au numérique.

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2017-2020

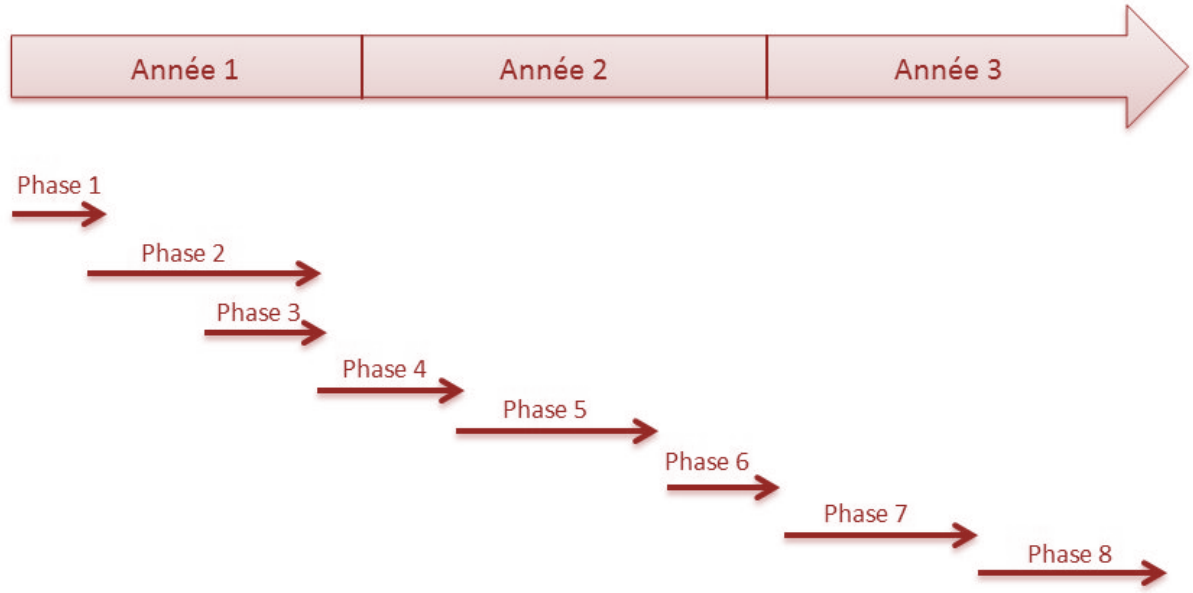

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Location via bail emphytéotique (fin 2016)
- Phase 2 : Etude et conception du projet
- Phase 3 : participation CLDR
- Phase 4 : Adjudication - marché public de travaux
- Phase 5 : Réalisation des travaux
- Phase 6 : Appel d'offres - marché de fournitures
- Phase 7 : Equipement du bâtiment (matériels et aménagement mobiliers)
- Phase 8 : Aménagement de l'étage

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	+	**Vélos électriques**
	Cadre de vie	++	**Valorisation d'un bâtiment**
	Environnement	+	**Conservation de l'espace vert**
	Economique	+	**entreprise et économie locale**
	Social	++	**Création d'un lieu d'échanges**
	Culturel	+	**Création d'un lieu pouvant être dédié à des activités culturelles**
	Tourisme	+	**Ballades en vélos smart**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif			

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Le projet de rénovation du presbytère de Noville-les-bois en une maison multiservices répond à la notion d'urbanisme durable. Ce projet vise l'accessibilité des services pour tous. Il s'agit de créer un lieu favorable aux échanges, à la diffusion d'information et à la communication. Il s'agit également de créer un lieu ouvert à la démocratie participative
Au niveau économique, ce projet permettra l'accueil de plusieurs lieux de travail.
Aussi, la rénovation d'un bâtiment existant où les performances énergétiques seront améliorées et où des matériaux durables seront utilisés répond aux aspects environnementaux d'un urbanisme durable. Il s'agit aussi de mettre en valeur un patrimoine bâti et veiller au cadre naturel par un usage parcimonieux du sol.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateur de réalisation
  - Nombre d'espaces multifonctionnels
  - Nombre d'équipements techniques, pédagogiques

- Indicateur de résultats
  - Nombre d'activités et de services proposés
  - Nombre d'événements réalisés

6. ANNEXES

Annexe 1 : Démocratie participative
Annexe 2 : Plans et élévation du bâtiment
Annexe 3 : Vues 3D d'ambiance (simulation)

Annexe 1 – la démocratie ouverte

Le concept de Démocratie Ouvertes se décline en trois axes :

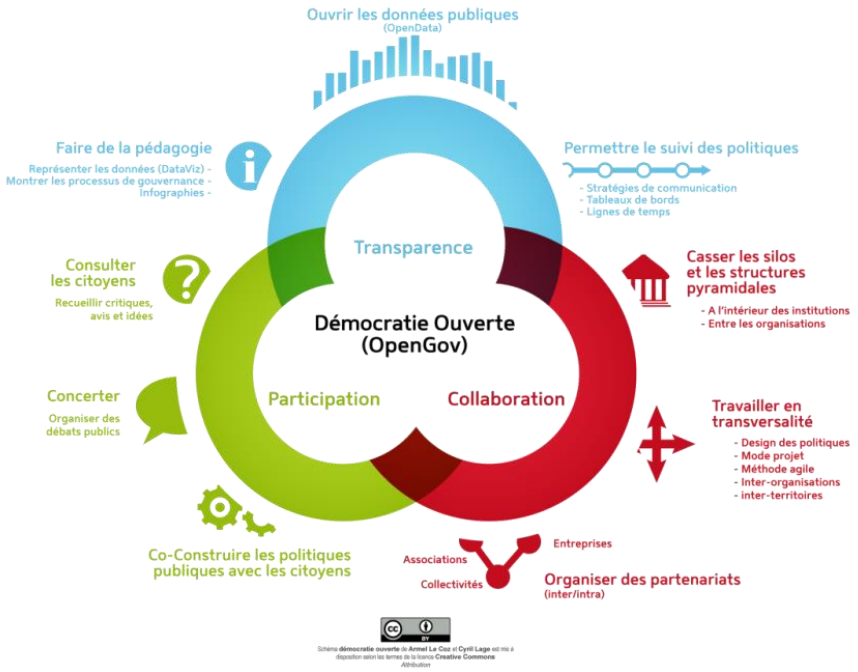

1. **Transparence :**

Avant d'inciter les citoyens à devenir acteur du territoire, il est important et essentiel qu'ils :

- Connaissent et comprennent leur territoire
- S'identifient à celui-ci
- Comprennent les enjeux des politiques locales

Pour traduire cela, le presbytère doit devenir lieu :

- de découverte de l'histoire et du patrimoine architectural et naturel de la Commune
- d'explicitation des projets de la Commune (notamment en termes d'aménagement du territoire)
- de médiation, d'explication du fonctionnement communal (budget, compétences, …)
- de traduction, de vulgarisation des enjeux communaux (vieillissement de la population, énergie, mobilité, aménagement du territoire).

Scénographie, mobiliers et aménagements interactifs, conviviaux, technologiques, pédagogiques et identitaires participeront à cette ambition.

Liste des services, aménagements et équipement qui permettront de porter ces ambitions :

Un espace vélos électriques (extérieur) :



Au sein de cet espace sera mis à disposition, une dizaine de vélos électriques (financement dans un autre programme). Ceux-ci permettront, à partir de cette maison de la citoyenneté et des idées, de se rendre de manière aisée, écologique et ludique sur le terrain.

- Découverte du territoire dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants,
- Visite de site lors de présentation de projets communaux,
- Découverte du territoire par un public touristique,
- Mise en évidence de richesse patrimoniale et naturelle dans le cadre de conférences ou d'événements,
- …

Sont autant de cas dans lesquels ces sorties organisées et accompagnées pourraient utiliser les vélos électriques.

Les vélos électriques seront équipés d'un système permettant d'intégrer un smartphone afin que celui-ci puisse servir de support d'information supplémentaire via une application spécifiquement développée par la Commune.

Un espace pédagogique et didactique :



© Pavillon aménagement urbain - Namur

Cet espace central scénographié et accueillant doit à minima comprendre les outils suivants :

Un espace d'exposition (supports, mise en lumières, écran,…) permettant la présentation des différents projets communaux (aménagement du territoire, ouvrages d'art, initiatives en matière de mobilité, rénovation de bâtiments publics, …)

- Fernelmont dispose d'importantes collections historiques qui pourraient faire l'objet d'une numérisation. Celle-ci serait alors consultable via les outils numériques présents.

- Des panneaux statiques et d'autres interactifs, des maquettes, reproductions … offrant la possibilité de découvrir la Commune (son histoire, ses habitants, son patrimoine,…). Conçu comme un micro-espace d'interprétation de la commune, il sera attrayant, interactif et conçu de manière à ce qu'il puisse être adapté tant à un public scolaire, qu'aux niveaux habitants ou aux visiteurs.



2. Participation:

Permettre au citoyen, les écoles, les administrations, les associations et les entreprises sensibilisés et concernés par son territoire d'en devenir un acteur.



Pour traduire cela, le presbytère au travers des outils technologiques numériques et de l'animation qui y est présente :

- doit susciter l'envie de donner son avis, d'être force de proposition
- doit poser des questions

Ces fonctions seront intégrées dans l'espace pédagogique et didactique.

Les équipements et mobiliers permettront l'échange d'idées, la co-construction de projets de territoire.
Les tableaux interactifs permettront aux visiteurs de poster leurs idées, de réfléchir leur territoire de vie, de favoriser la créativité et fédérer les idées.

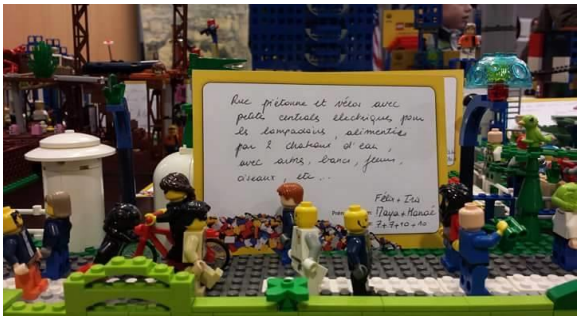



© Pavillon aménagement urbain - Namur



3. Collaboration :

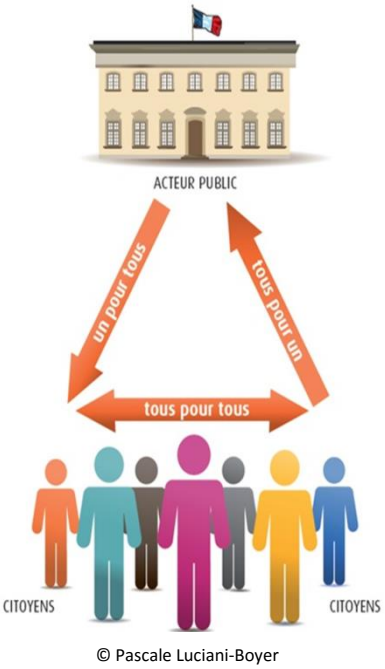

© Pascale Luciani-Boyer

Offrir aux citoyens et à l'ensemble des acteurs du territoire un outil qui leur permette de créer et d'entretenir des liens, d'échanger, et de soutenir une dynamique facilitant l'émergence de projets portés par des partenaires diversifiés,

Pour traduire cela, le presbytère doit être conçu comme un lieu de mise en relation de l'ensemble des acteurs de la Commune (entreprises, acteurs publics, citoyens, élus, associations,…) au bénéfice de ceux-ci.



Un espace de convivialité, de rencontre et de travail sera également aménagé. Il permettra d'accueillir citoyens, associations, entreprises, agriculteurs, élus au cœur même de leur territoire.



Ses aménagements susciteront la créativité, l'échange, le débat, le partage d'idées.



Dans ce contexte de territoire rural relativement distants des centres décisionnels et urbains importants, les équipements technologiques numériques devront également permettre des relations vers l'extérieur en facilitant le contact vers des experts, organismes partenaires, ressources extérieurs joignables via des outils performants, permettant de véritables échanges entre les acteurs réunis au sein du presbytère et leurs contacts extérieurs.



Annexe 2



Plan de situation

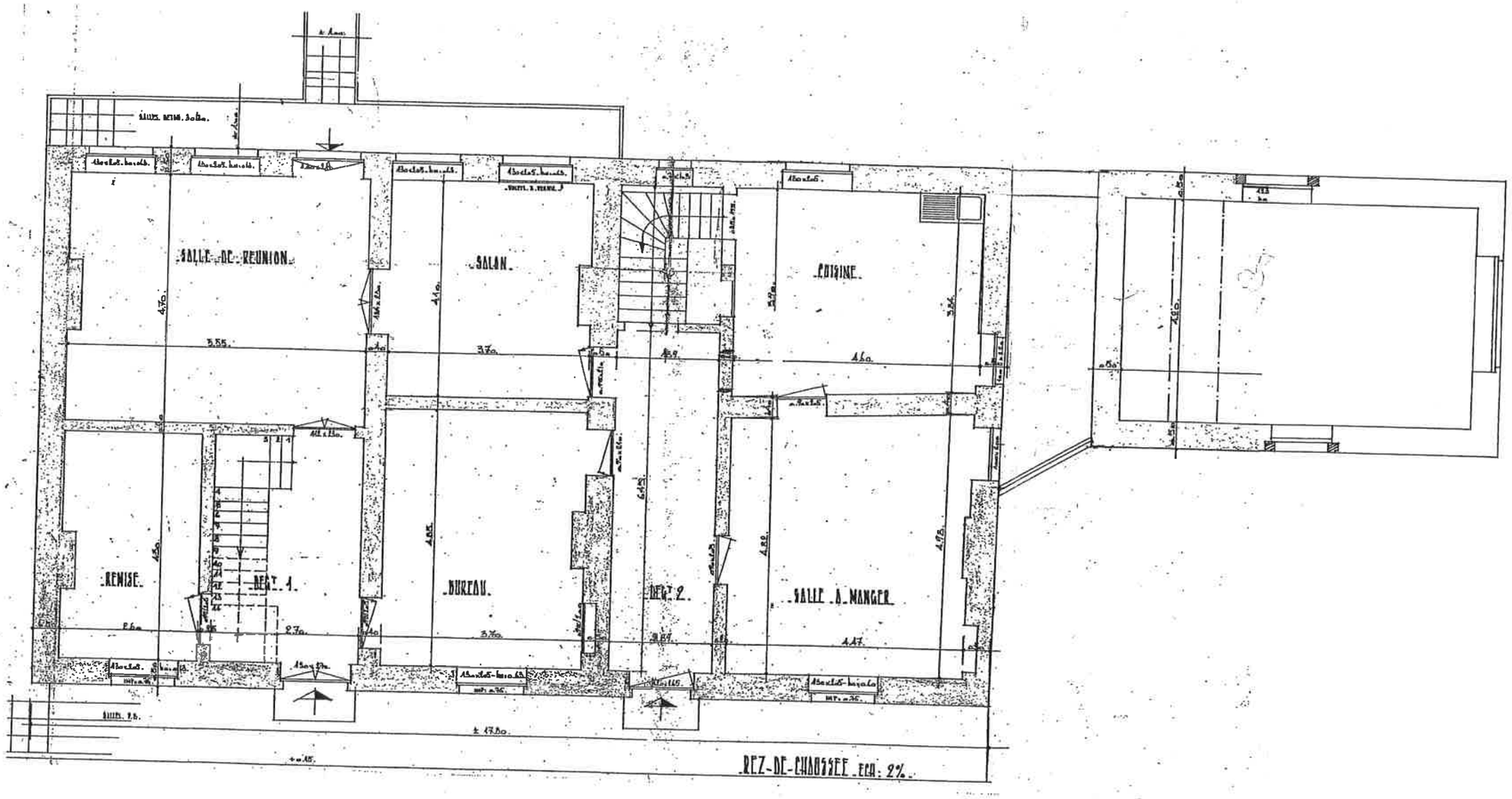

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE **éch. 1/100**



FACADE AVANT **éch. 1/100**

PROVINCE DE NAMUR

COMMUNE DE NOVILLE-LES-BOIS

RESTAURATION DU PRESBYTERE (ETAT EXISTANT)

PLAN N° 2 ECHELLE : 2%

INGENIEUR - EN. GACY - DIRECTEUR.
PROJ. ROSSIGNOL.

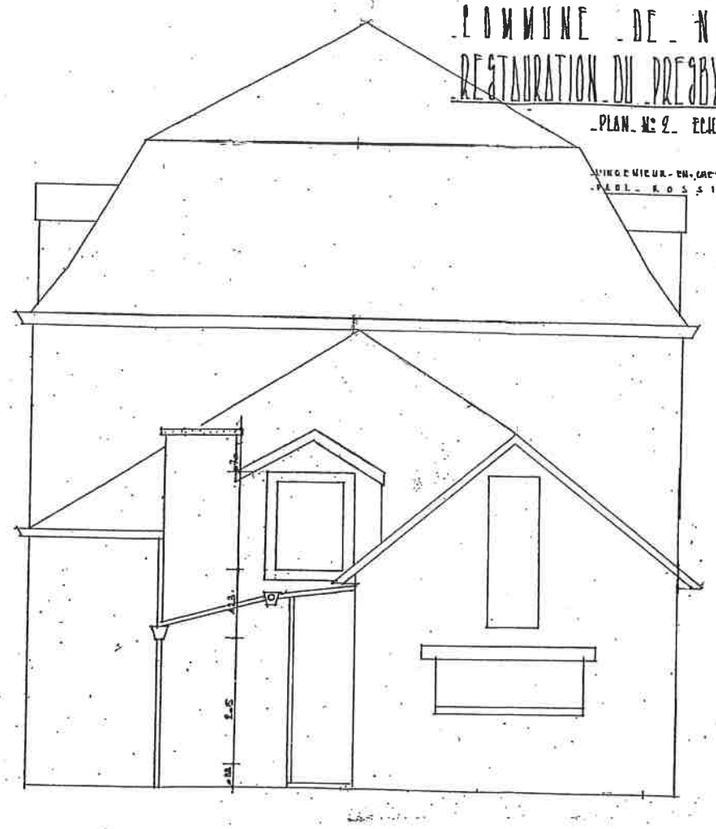

FACADE LATERALE DROITE **éch. 1/100**



FACADE ARRIERE **éch. 1/100**

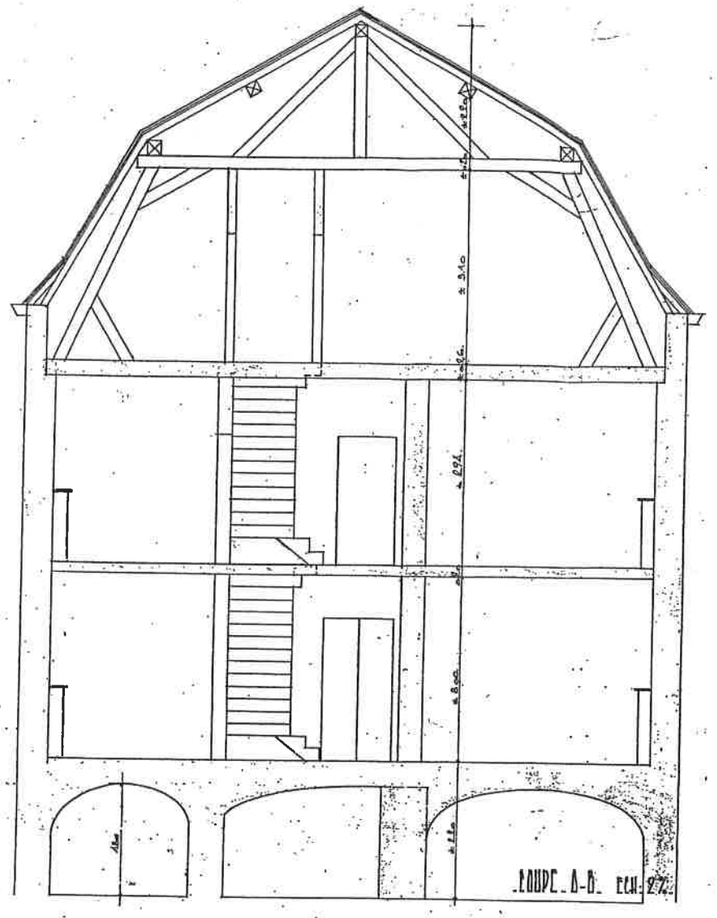

COUPE TRANSVERSALE **éch. 1/100**




DO
THE
JOB

FICHE PROJET N°1.2

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation d'un bâtiment communal localisé dans la rue Mahy à Noville- les – Bois :

- Le rez de chaussée sera entièrement dévolu à la vie associative par l'extension de la salle communale actuelle (la salle actuelle est déjà à saturation avec l'utilisation par la fanfare et l'école de musique) avec la création d'une salle polyvalente avec cuisine. Certains jours la salle servira pour d'autres activités socio-culturelles locales. Celle-ci se veut être un lieu collectif, où il fait bon vivre dans un esprit familial. Lieu où ces personnes ont également l'occasion de participer à des activités variées. Les locaux seront aménagés pour être accessibles aux PMR.
- Les étages seront aménagés en deux logements tremplin d'une chambre, pour jeunes ménages.
- Les abords de l'immeuble dans leur partie directement liée aux deux logements seront également aménagés.



Fiche projet 1.2 : Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logements tremplin et en maison de village

---



Schémas de principe d'aménagement du bâtiment:

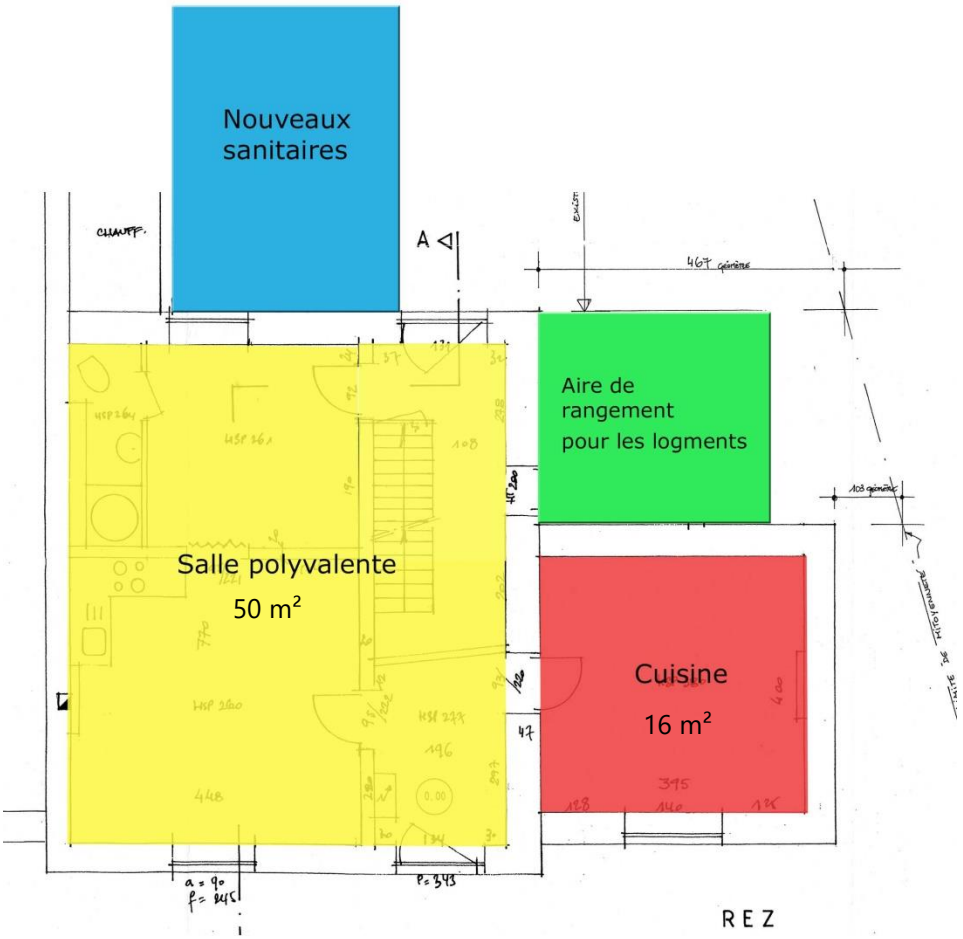

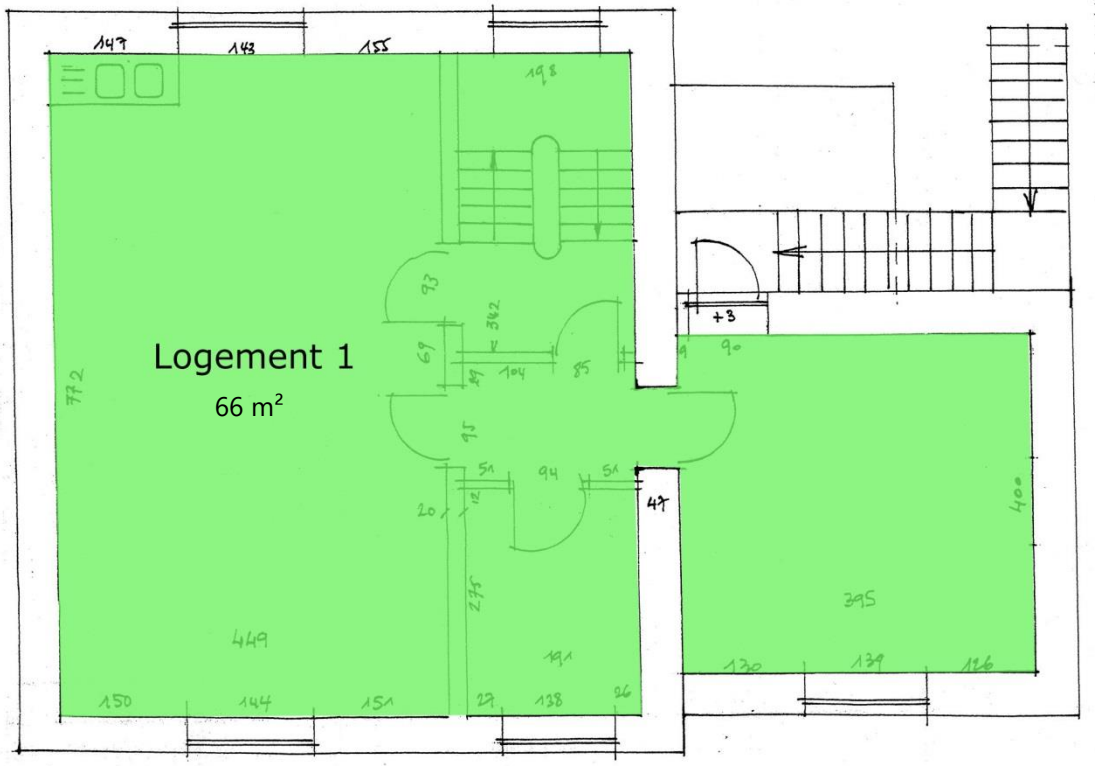

ETAGE 1

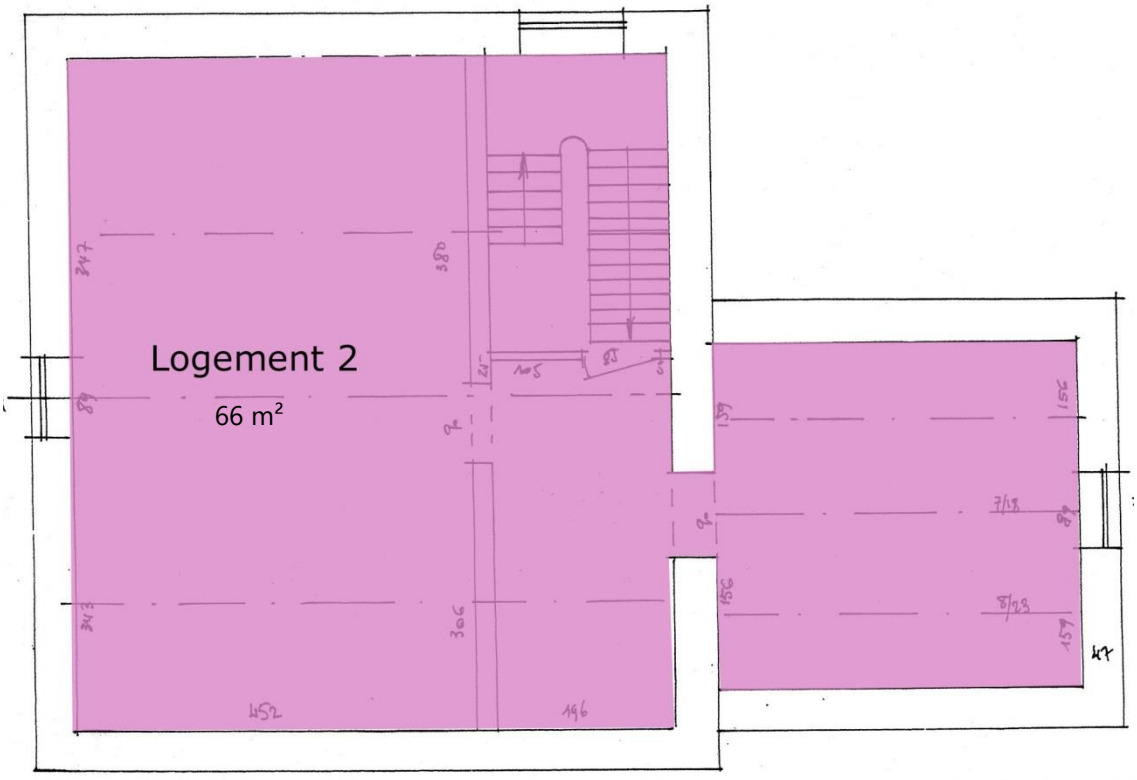

ETAGE 2

Esquisse d'aménagement des abords:



1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants : 2 3 4

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées,..)
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Les locaux actuels sont trop exigus pour accueillir les activités associatives qui se développent dans le village de Noville-Les-Bois (fanfare (école de musique), 3X20 et autres groupes et comités villageois…). Le reconditionnement des locaux et la réappropriation du rez permettront de répondre aux besoins croissants de la population.
- Il y a une intention de développer des activités socio-culturelles locales par la mise en place d'une maison d'accueil communautaire. Ce projet vise à lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes âgées, à maintenir et/ou améliorer l'autonomie tant sociale que physique de ces personnes, mais aussi à permettre l'organisation d'activités intergénérationnelles.

- Aux étages, la création de logements s'inscrit dans le programme logement de la Commune qui souhaite augmenter son nombre de logements publics. Ce projet répond à un besoin important évoqué dans le diagnostic du PCDR.
- Ce bâtiment nécessite des travaux d'urgence.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

Ce projet a également été débattu en CLDR qui a émis ses souhaits repris dans la description. Une visite de terrain a également été faite avec la CLDR en date du 16/09/2015

- Collège
- Enquête vie associative
- GT vie assoc.
- Table ronde logement
- CCATM
- CCCA
- CPAS
- Pour le logement: consultation Tillier, Marchovelette, Franc-Waret, Pontillas, Cortil

1.4. LOCALISATION

Le bâtiment est situé Rue Mahy au numéro 11. Il s'agit de la parcelle cadastrée A209r, d'une superficie d'environ 328 m².



Figure 1. Photo aérienne

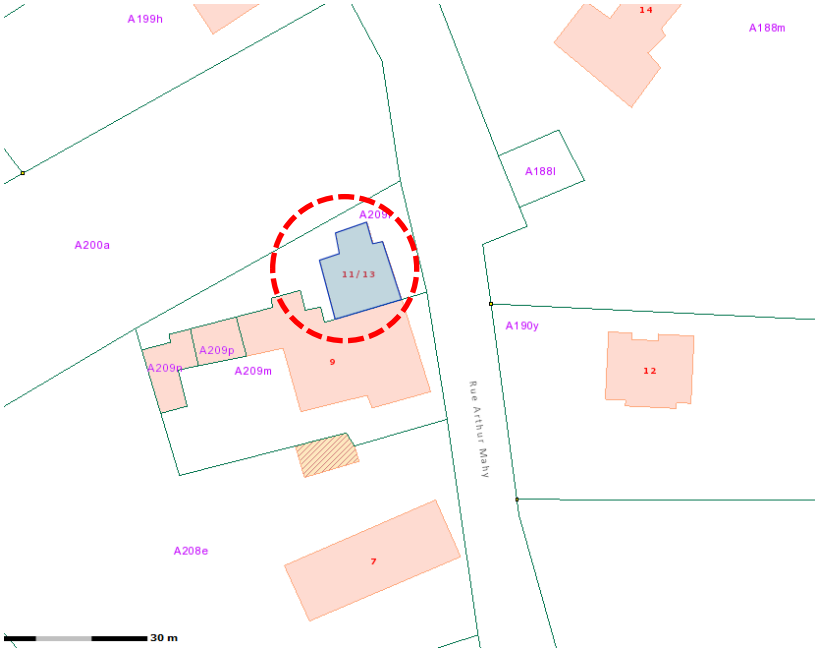

Figure 2. Parcellaire

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le terrain se trouve en zone d' «équipements communautaires et de services publics» au plan de secteur.



Figure 3. Plan de secteur

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'ensemble du bien est propriété communale.

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

La commune de Fernelmont à une démarche très proactive en matière de logement. Dans le plan d'ancrage 2014-2016, elle souhaitait mettre en œuvre 2 fois 7 logements sociaux mais ces projets n'ont pas reçu l'approbation de la Région Wallonne.
Ce projet permet d'augmenter le nombre de logement publics sur le territoire communal.
Il est en lien avec la fiche 1.8.

2. GESTION DU PROJET

La commune et ses partenaires : CPAS, la SWL et le foyer namurois.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Surface	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Aménagement de la salle	70 m²	1450 €/m²	101.500 €	21.315 €	122.815 €
Création logement 1	70 m²	1450 €/m²	101.500 €	21.315 €	122.815 €
Création logement 2	70 m²	1450 €/m²	101.500 €	21.315 €	122.815 €
Création de nouveaux sanitaires	20 m²	1450 €/m²	29.000 €	6.090 €	35.090 €
Création d'une espace rangement	15 m²	1450 €/m²	21.750 €	4.567,5 €	26.317,5 €
Abords	100 m²	500 €/m²	50.000 €	10.500 €	60.500 €
Total	**m²**	**-**	**405.250 €**	**85.102,5 €**	**490.352,5 €**

*PU : Les prix unitaires repris ici correspondent au prix moyens pratiqués.

Estimation des travaux		**Prix** (Budget par m²)		
Installation de chantier		(1)	50 €	*50 €*
Gros-œuvre fermé				
	Démolitions	(1)	50 €	
	Terrassements	(2)	15 €	
	Egouttage	(3)	15 €	
	Fondations	(4)	40 €	
	Structure porteuse intérieure	(5)	200 €	
	Supplément enveloppe intérieure	(6)	60 €	
	Toiture	(8)	150 €	
	Menuiseries extérieures	(9)	150 €	
				680 €
Parachèvements				
	Menuiseries intérieures	(1)	80 €	
	Cloisons légères	(2)	60 €	
	Revêtements de sols	(3)	70 €	
	Revêtements de murs	(4)	30 €	
	Plafonds	(5)	50 €	
	Peintures	(6)	30 €	
				320 €
Techniques				
	Chauffage	(1)	100 €	
	Sanitaire	(2)	50 €	
	Electricité	(3)	100 €	
	VMC double flux (ventilation)	(4)	150 €	
				400 €
Prix global du mètre carré				**1.450 €**

	Montant travaux HTVA	Taux	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Frais d'études	405.250 €	12%	48.630 €	10.212,3 €	**58.842,3 €**

	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Total (travaux + Frais d'études)	453.880 €	95.314,8 €	**549.194,8 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**549.194,8 €**
Montant subsidiable	Développement Rural (1ère tranche)	80% de 500.000 €	400.00 €
	Développement Rural (2ième tranche)	50 %	24.597,4 €
	Ureba	(30 à 35 %)	-
Intervention de la Commune		-	**124.597,4 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

La sécurisation du bâtiment a été réalisée.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+	**Pas de contrainte technique particulière**
	Budget	0	**Budget maitrisé**
	Institutionnel	+	**Volonté communale**
	Financement	+	**Possibilité de financement importante**
Faisabilité : **++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile**			

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2018-2020

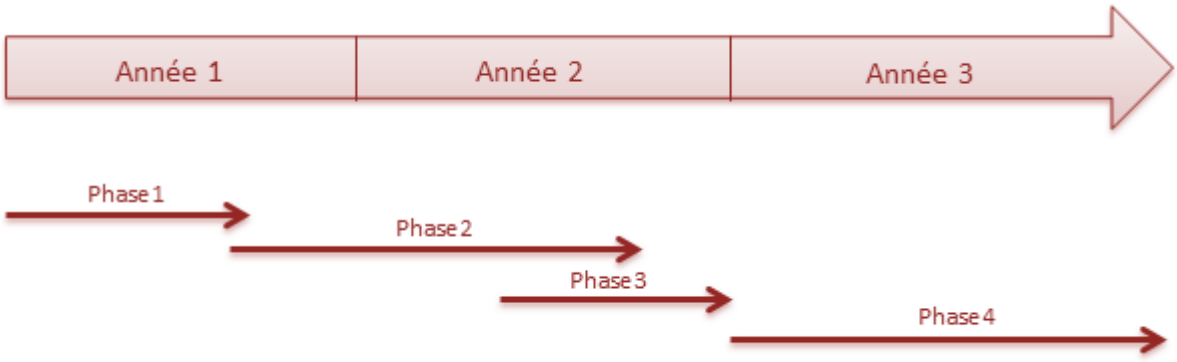

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude et conception du projet
- Phase 2 : Participation des habitants : CLDR et enquête publique
- Phase 3 : Adjudication après un marché public
- Phase 4 : Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	0	**Sans impact**
	Cadre de vie	++	**Valorisation d'un bâtiment existant**
	Environnement	0	**Sans impact**
	Economique	0	**Sans impact**
	Social	++	**Création d'une salle polyvalente + logements tremplins**
	Culturel	+	**Création d'un lieu pouvant être dédié à des activités culturelles**
	Tourisme	0	**Sans impact**
Impact : **++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif**			

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Le projet de rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logement tremplin et en maison de village répond à la notion d'urbanisme durable.

Ce projet consiste d'une part à la création d'un lieu favorable aux échanges, aux rencontres et à la convivialité. La maison de village permettra également la mise en place de projets de village notamment culturels. D'autre part, il vise l'installation de jeunes ménages au sein de la commune et donc l'ancrage de personnes actives sur le territoire communal.

Ce projet de rénovation se veut respectueux de l'environnement. Par l'utilisation d'un bâtiment existant, il évite la consommation d'espace et veille à la conservation du patrimoine naturel. Il permettra également l'utilisation de nouveaux matériaux durables et des méthodes de constructions moins énergivores.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

Indicateurs de réalisation
- ✓ Occupation des deux logements publics
- ✓ Sécurisation du bâtiment
- ✓ Ouverture du local communautaire

Indicateurs de résultats
- ✓ Nombres d'événements dans la salle polyvalente
- ✓ Nombres de personnes hébergées

6. ANNEXES

Annexe : esquisse d'aménagement des abords

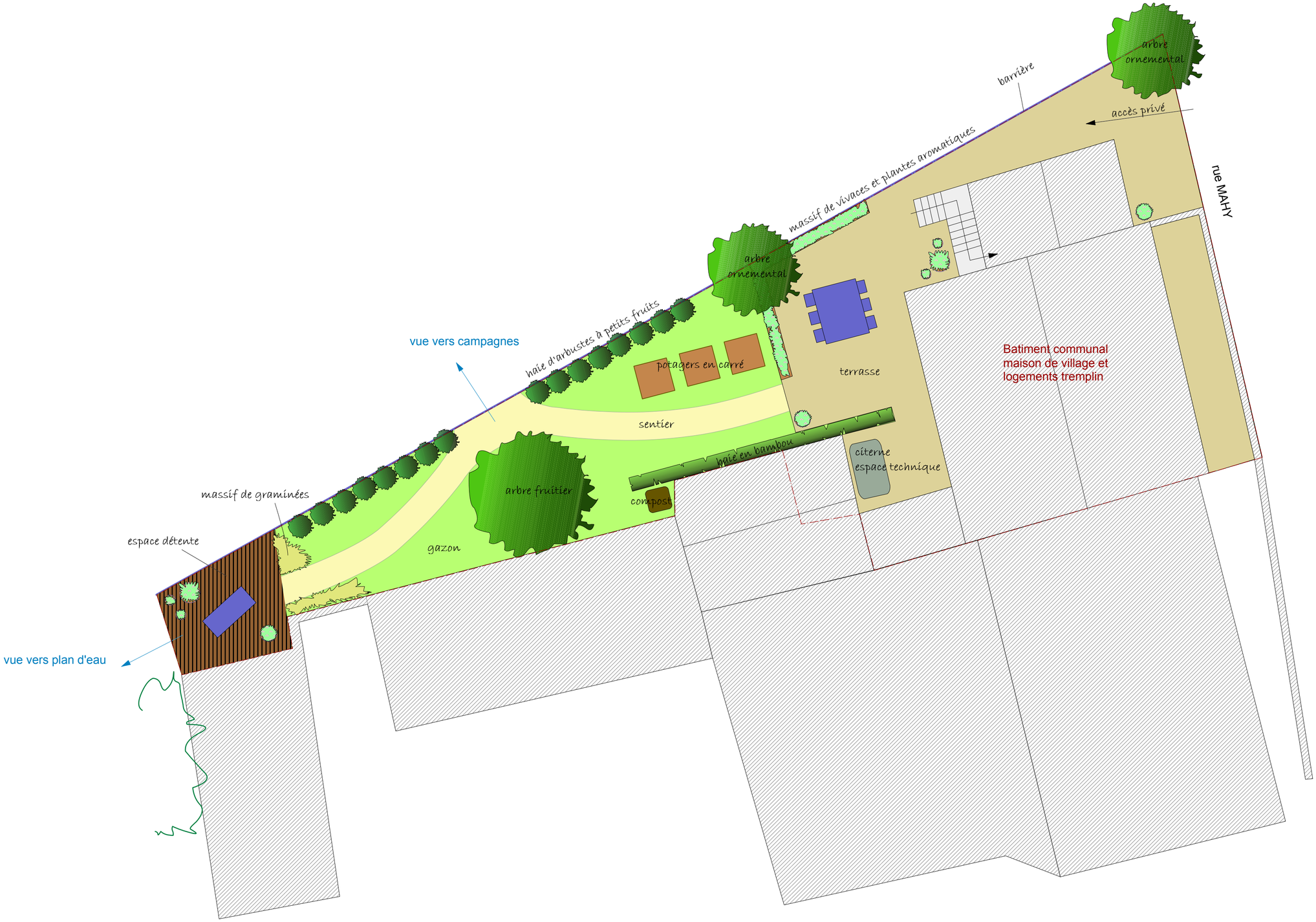
arbre ornemental
barrière
accès privé
massif de vivaces et plantes aromatiques
rue MAHY
arbre ornemental
haie d'arbustes à petits fruits
vue vers campagnes
potagers en carré
terrasse
Batiment communal
maison de village et
logements tremplin
sentier
haie en bambou
citerne
espace technique
massif de graminées
arbre fruitier
compost
espace détente
gazon
vue vers plan d'eau

FICHE PROJET N°1.3

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un chemin vicinal en revêtement enrobé sur une distance de 3,1 km et de 2,5 m de large entre les villages de Franc-Waret et Noville-les-Bois. Ce tronçon longe le PAE de Noville-les-Bois.

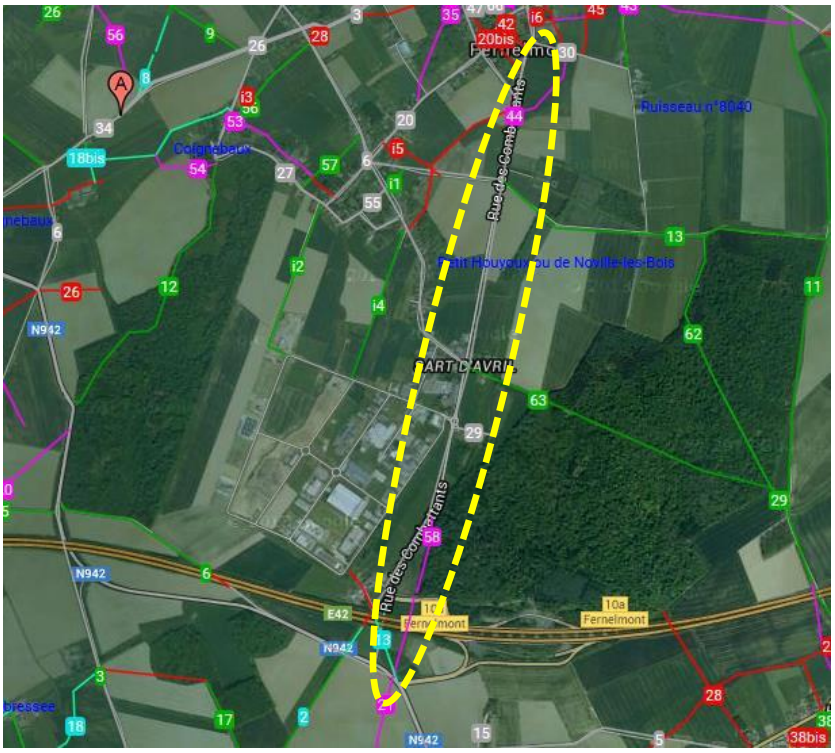

Figure 1. Carte des sentiers et chemins existants - Image provenant de Balnam

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce

- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les villages sont reliés par des voies rapides et peu sûres pour les usagers non motorisés, ce qui limite les possibilités de communication et de mobilité et constitue un frein à la socialisation.
L'absence (notamment le long de grandes routes) ou le mauvais état des trottoirs freinent le déplacement doux. Les abords de certains lieux publics ne sont pas toujours prévus pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.
Ce projet sera bénéfique pour les jeunes et les aînés mais présente des avantages collatéraux pour toutes les tranches d'âge qui pourront en profiter aussi.
La Commune de Fernelmont propose aux citoyens une prime pour les vélos électriques. Des aménagements pour favoriser les déplacements vélos devraient en toute logique être réfléchis.
De nombreux chemins et sentiers existent déjà pour garantir l'utilisation de ceux-ci, un entretien régulier doit être réalisé.
Par ailleurs, ce projet permet aussi de découvrir la commune et d'y apprécier son cadre de vie.
Le diagnostic participatif et le document reprenant les caractéristiques socio-économiques de la commune ont démontré qu'il manquait de pistes cyclables.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- CCCA
- GT économie
- GT environnement
- GT jeunesse
- GT vie assoc.
- Consult Tillier, Marchovelette, Forville, Pontillas, Hingeon, Franc-Waret, Noville, Hemptinne, Cortil
- CCATM

1.4. LOCALISATION

Ce projet est situé entre le village de Franc-Waret et Noville-les-Bois.

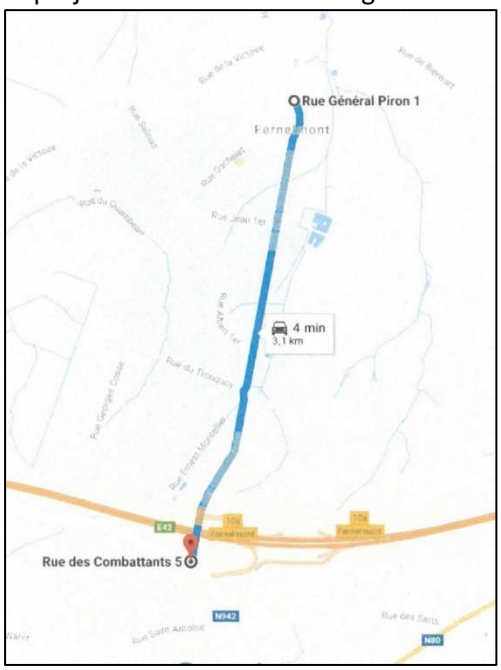

Figure 2. Image provenant de Google

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

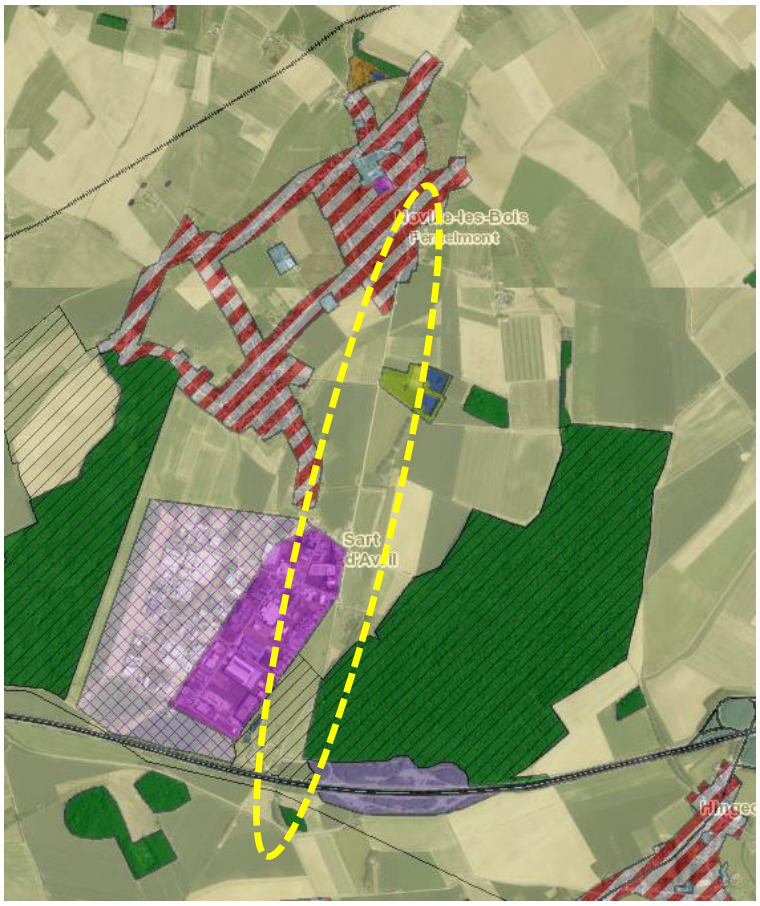

Figure 3. Plan de secteur

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale.

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet est en lien avec le PCM qui fournira des éléments de concrétisation.
Lien avec les fiches 3.18, 2.2, 2.7

2. GESTION DU PROJET

La commune et les partenaires suivants : les associations locales, la CCATM, le CGT

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Surface	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Création d'un revêtement enrobé	3,1 km	47.000 €	145.700 €	30.597 €	176.297 €
Aménagement de mobilier	-	30.000 €	30.000 €	6.300 €	36.300 €
Poste éclairage	-	50.000 €	50.000 €	10.500 €	60.500 €
Plantation	-	15.000 €	15.000 €	3.150 €	18.150 €
Total	-	-	**240.700 €**	**50.547 €**	**291.247 €**

	Montant travaux HTVA	Taux	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Frais d'études	240.700 €	10%	24.070 €	5.054,7 €	**29.124,7 €**

	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Total (travaux + Frais d'études)	264.770 €	55.601,7 €	**320.371,7 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**320.371,7 €**
Montant subsidiable	Développement Rural	60%	192.223,02 €
	Subsides PCM	75%	-
Intervention de la Commune		-	**128.148,68 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Fernelmont bénéficie de nombreux chemins ruraux et de sentiers cartographiés et entretenus. Le projet permettra d'y greffer des cheminements complémentaires de manière à créer un réseau.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+	**Pas de contrainte technique particulière**
	Budget	0	**Budget maitrisé**
	Institutionnel	+	**Volonté communale**
	Financement	+	**Plusieurs possibilités de financement**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2017-2019

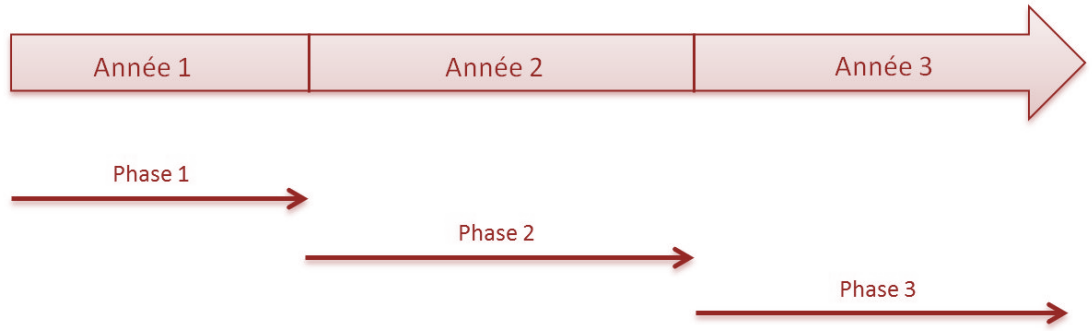

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude de l'infrastructure et permis
- Phase 2 : Mise en adjudication
- Phase 3 : Réalisation d'une infrastructure sur le tronçon de chemin vicinal (entre Franc- Waret et Noville-les-Bois)

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	+	**Développement d'un maillage de mobilité douce entre deux villages**
	Cadre de vie	++	**Valorisation d'un terrain non aménagé**
	Environnement	+	**Développement de la faune et de la flore**
	Economique	+	**Accès aux entreprises du PAE**
	Social	++	**Création d'un espace de rencontre**
	Culturel	+	**Création d'espace pouvant être associé à des activités culturelles**
	Tourisme	+	**Découverte du territoire**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif			

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Le développement de ce type de mobilité contribue bien entendu à un urbanisme durable. Les modes doux sont respectueux de l'environnement, peu consommateur d'espace. Il favorise la rencontre des usagers. Il contribue à la qualité du cadre de vie.
Par ailleurs, la pratique du vélo est bénéfique pour la santé.
Ce réseau sécurisé de mobilité douce permet également de découvrir la commune et ses nombreux atouts.
Il permet aussi aux travailleurs d'accéder de manière sécurisée et agréable à leur travail.
De plus, ce projet valorise une infrastructure présente, ce qui est culturellement mais aussi économiquement intéressant.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Compléter la carte des sentiers
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de passage sur le tronçon (via capteur)

6. ANNEXES

Annexe : fiche descriptive relative aux revêtements bitumeux

TERRITOIRE RHÔNE



FICHE TECHNIQUE REVÊTEMENTS BITUMINEUX

LES ENDUITS SUPERFICIELS (BICOUCHES)

Revêtement constitué par l'épandage successif d'un liant bitumineux et de couches de gravillons.

☺ : Bonne adhérence ; bonne intégration visuelle en fonction du choix du granulat ; coût faible.

☹ : Inconfort des gravillons (tassement et évacuation des gravillons excédentaires problématiques sur des sections sans véhicules) ; confort de roulement limité ; tenue limitée dans le temps ; sensibilité aux crues et aux remontées racinaires ; entretien délicat.

» Un potentiel intéressant pour des secteurs de moindre fréquentation, mais une mise en œuvre pas encore maîtrisée pour des secteurs en site propre.







LES BÉTONS BITUMINEUX OU ENROBÉS

Mélange réalisé à chaud de granulats et de bitume.

☺ : Bon confort de roulement ; bonne adhérence ; prix intermédiaire ; bonne tenue dans le temps ; entretien limité.

☹ : Impact psychologique en terme d'intégration ; mauvaise tenue aux crues et aux remontées racinaires ; ressuage pénalisant pour les secteurs sensibles.

» Le choix classique pour les aménagements routiers et cyclables, offrant un bon compromis roulabilité / coût / tenue.







LES ENROBÉS À FROID

Revêtement constitué par l'épandage successif d'un liant bitumineux et de couches de gravillons.
☺: Bonne adhérence ; bonne tenue dans le temps ; consommation énergétique inférieure et prix plus faibles qu'un enrobé ; entretien limité.
☹: Impact psychologique en terme d'intégration ; mauvaise tenue aux crues et aux remontées racinaires ; confort de roulement légèrement inférieur à celui de l'enrobé.

⏩Des performances proches de l'enrobé pour un coût sensiblement inférieur





LES ENROBÉS AVEC LIANT TRANSLUCIDE

☺ : Bonne intégration visuelle en fonction du choix du granulat ; caractéristiques techniques identiques à un enrobé classique ; bonne qualité de roulement ; entretien limité ; bonne tenue dans le temps ; possibilité de liant végétal.
☹ : Peu de retours d'expériences ; mauvaise tenue aux crues et aux remontées racinaires ; prix élevé ; délicat à réparer à l'identique.

⏩À réserver aux secteurs sensibles d'un point de vue paysage/patrimoine





SYNTHÈSE DES COÛTS

Revêtement	Coût au m² du revêtement seul	Coût au ml pour une VV de 3 m de large (structure comprise)
Enduit bi-couche	4 €	75 €
Enrobé sur 5cm	15 €	115 €
Enrobé coulé à froid sur 5 cm	8 €	95 €
Enrobé avec liant translucide 3 cm + 4 cm enrobé classique	30 €	160 €

Conception Territoire Rhône - Février 2011

NOS MEMBRES
l'ain Conseil général
haute savoie Conseil Général
ardèche LE CONSEIL GENERAL
CONSEIL GENERAL LOIRE EN RHÔNE-ALPES
isère CONSEIL GÉNÉRAL
RHÔNE LE DÉPARTEMENT
SAVOIE CONSEIL GENERAL
Département de VAUCLUSE
LA DRÔME LE DÉPARTEMENT
LE GARD CONSEIL GÉNÉRAL
CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE
Département Hérault Conseil Général

FICHE PROJET N°1.4

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCALE	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de mettre en place une ADL communale ou transcommunale ou une structure de ce type[1]. Les missions de ces ASBL ou Régies communales autonomes sont:

- ✓ Accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles;
- ✓ réunir les acteurs du monde économique local pour mener des actions créatrices d'emploi;
- ✓ stimuler des réseaux au service de l'entreprenariat; mettre en évidence les ressources et le savoir-faire;
- ✓ diagnostiquer les atouts et les faiblesses d'une région; établir un plan stratégique de développement durable;
- ✓ définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer

A Fernelmont, elles seront plus particulièrement :

- ✓ Etre un vecteur prioritaire de promotion et de gestion de la maison de village intelligente qui sera mise en place sur le site du presbytère de Noville-Les-Bois;
- ✓ Amélioration de l'accès aux informations touristiques ;
- ✓ Réalisation d'un inventaire des compétences locales ;
- ✓ Mettre en place et animer un partenariat porteur de développement économique et socioéconomique;
- ✓ Réalisation d'une enquête sur les commerces auprès des consommateurs Fernelmontois et mise en œuvre de mesures pour attirer et faciliter l'installation et la reprise de commerces dans les villages ;
- ✓ Soutenir la diversification agricole, notamment, l'agriculture biologique;
- ✓ Etablir un recensement complet des commerces, indépendants et artisans de la commune, l'actualiser régulièrement et en faire la promotion;
- ✓ Encourager la création de nouvelles infrastructures de développement économique et socioéconomique;
- ✓ Favoriser les liens entre la demande et l'offre d'emploi au niveau local; Accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches;
- ✓ Mener une réflexion prospective que les nouveaux types d'emploi à proposer aux Fernelmontois; Mettre le potentiel touristique en valeur ;

[1] Sous réserve de la poursuite des ADL par la Région wallonne

- ✓ Poursuite de la rédaction des fiches touristiques thématiques.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

1

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi
- Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux
- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- L'ADL de Fernelmont a été supprimé pour des raisons notamment budgétaires. Ceci n'empêche qu'à l'avenir, si les conditions le permettent, de tels services sont utiles tant pour les indépendants que pour le développement du tourisme. En effet, la commune héberge sur son territoire un nombre important d'acteurs économiques et socio-économiques (indépendants, PME, agriculteurs,…). Ce tissu économique, souvent fragmenté et isolé, mérite un soutien constant et de proximité.
- Par ailleurs, on remarque un intérêt certain pour les filières courtes mais la promotion et la visibilité des productions locales doivent être encore soutenues et valorisées. La concertation avec les indépendants est un aspect essentiel menée par les ADL ou les structures de développement locales.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Collège
- GT économie
- CEFER
- Consultation Tillier, Marchovelette, Pontillas, Noville, Cortil, Hemptinne

1.4. LOCALISATION

A définir lors de la constitution de celle-ci

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet permettra le soutien à de nombreux autres projets communaux. Ce type de structure prend part et/ou coordonne les plans d'actions menés par la commune. Elle accompagne les porteurs de projets.

Cette fiche est en lien avec la fiche 1.1 (rénovation du presbytère) car le bâtiment rénové pourra accueillir cette nouvelle structure.

2. GESTION DU PROJET

La commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Surface	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Fonctionnement du personnel	-	-	60.000 €	12.600 €	72.600 €
Total	**-**	**-**	**60.000 €**	**12.600 €**	**72.600 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**€**
Montant subsidiable	**DGO5**	-	**36.300 €**
Intervention de la Commune		-	**36.300 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+ pas de contrainte technique spécifique**
	Budget	**+ pas significatif**
	Institutionnel	**+ volonté communale**
	Financement	**+ subvention possible**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2017-2019

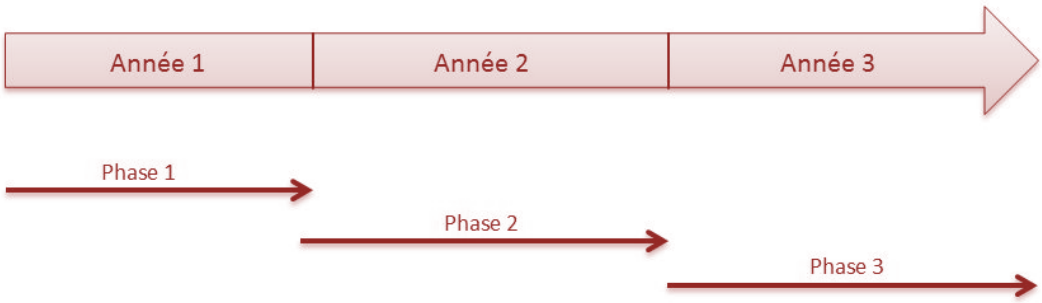

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Dépôt d'un dossier de création afin d'obtenir l'aval du Gouvernement Wallon pour la création de l'ADL ou autre appellation au vu de la fusion actuelle des ADL et GCV.
- Phase 2 : Choix du lieu d'implantation de l'ADL
- Phase 3 : Promotion

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0 Sans impact**
	Cadre de vie	**+ possibilité d'amélioration**
	Environnement	**0 Sans impact**
	Economique	**++ soutien le développement économique**
	Social	**+ aide à la creation d'emplois**
	Culturel	**0 Sans impact**
	Tourisme	**+ Développement et soutien de projets touristiques**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Sans objet

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'accompagnements
  - Emplois créés
- Indicateur de réalisation
  - Engagement d'un coordinateur
  - Reconnaissance par le Gouvernement

FICHE PROJET N°1.5

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en l'élaboration d'un schéma de développement communal qui dotera la Commune d'une vision claire et globale de l'orientation, de la gestion et de la programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.
Ensuite sur base de ce schéma et en fonction de l'étude et des options prises, des outils d'aménagement territorial pourront être utilisés comme propositions opérationnelles.

Description du schéma de développement :

Ce projet de territoire est conçu comme une réflexion socio-économique et urbanistique touchant à de nombreux domaines mais en restant un outil macro-économique et macro-urbanistique. Cet outil sera affiné sur des périmètres d'intervention ciblés. L'objectif est d'aboutir à un schéma de référence de développement, tant du point de vue urbain que programmatique.
Celui-ci s'attachera notamment à lever les obstacles au réemploi du territoire urbain dans une logique économique et il s'inscrira résolument dans une logique de développement durable (mixité des fonctions, mutualisation de services, qualité de la gestion des flux de transport, modes doux, performance énergétique, …).
Il s'agit d'une part d'identifier sur le territoire les éléments moteurs d'un redéploiement économique et d'autre part de spatialiser et de programmer les aménagements à venir. Ce projet de territoire doit permettre un redéploiement économique et urbanistique durable la commune basé sur le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux avec comme objectif majeur, une croissance économique intelligente, durable et inclusive.
Une fois ce projet de territoire défini, la phase suivante consistera à spatialiser la stratégie et les options retenues ainsi qu'à en définir la mise en œuvre dans le temps et dans l'espace. Ce document stratégique devra être considéré comme un outil de planification et d'aide à la décision au service de politiques menées par les autorités locales à court, moyen et long terme.
Une attention sera aussi portée sur la qualité de vie des aménagements proposés. Outre une mixité équilibrée des fonctions, il faudra veiller à l'aspect fonctionnel et esthétique des nouveaux développements.
Une plate-forme d'animation territoriale (Communes, Commissions Consultatives d'Aménagement du Territoire, acteurs locaux, …) sera mise en place afin de fédérer les acteurs du territoire sur une vision commune de développement et de définir un projet de territoire.

La mission se déroule en 4 phases :

- Phase n°1 : immersion – étude des documents stratégiques et ressources existantes
- Phase n°2 : diagnostic « flash »
- Phase n°3 : Orientations stratégiques - enjeux
- Phase n°4 : Elaboration du projet de territoire (= projet d'aménagement et de développement durable du territoire) et élaboration des propositions opérationnelles

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

3 4

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Le but est d'avoir un projet de territoire, de développer le territoire en étant prospectif, d'avoir des lignes de conduite permettant de ne pas réagir au coup par coup. La gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doit s'envisager de manière globale, durable et coordonnée.
  Les paysages et le caractère rural de la commune subissent de fortes pressions dues à l'évolution démographique, à l'urbanisation en ruban, aux constructions d'immeubles à appartements et aux nouvelles constructions qui ne sont pas intégrées au bâti traditionnel, ce qui déstructure celui-ci.
- Fernelmont ne doit pas se développer comme Eghezée ; Il ne faut pas arriver à un point de non-retour où Fernelmont sera la banlieue de Namur. L'objectif est de développer une identité territoriale stable et de préserver les atouts de la commune.
- Ce projet est une réponse cohérente par rapport à plusieurs constats du diagnostic tels que : Nombreux points de vue paysagers internes et externes aux villages, à préserver; Nombreux arbres remarquables ; Vergers avec variétés anciennes; Petit patrimoine important et remarquable; Nombreux beaux bâtiments (maisons, fermes) mais certaines nouvelles constructions non intégrées au bâti traditionnel; Murs structurants dans les villages; Extension de l'habitat en dehors des villages; Pas assez d'incitants et trop de contraintes urbanistiques ou autres; Syndrôme Nimby (par ex : pas d'artisan menuisier près de chez moi); Applications parfois « au cas par cas » des règlementations et prescriptions.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- Commission agricole
- GT économie

- GT environnement
- Consultations de Tillier, Marchovelette, Forville, Pontillas, Hingeon, Franc-Waret, Noville, Hemptinne, Cortil
- Comité de pilotage du PALE
- CCATM

1.4. LOCALISATION

Toute l'entité de Fernelmont est concernée.

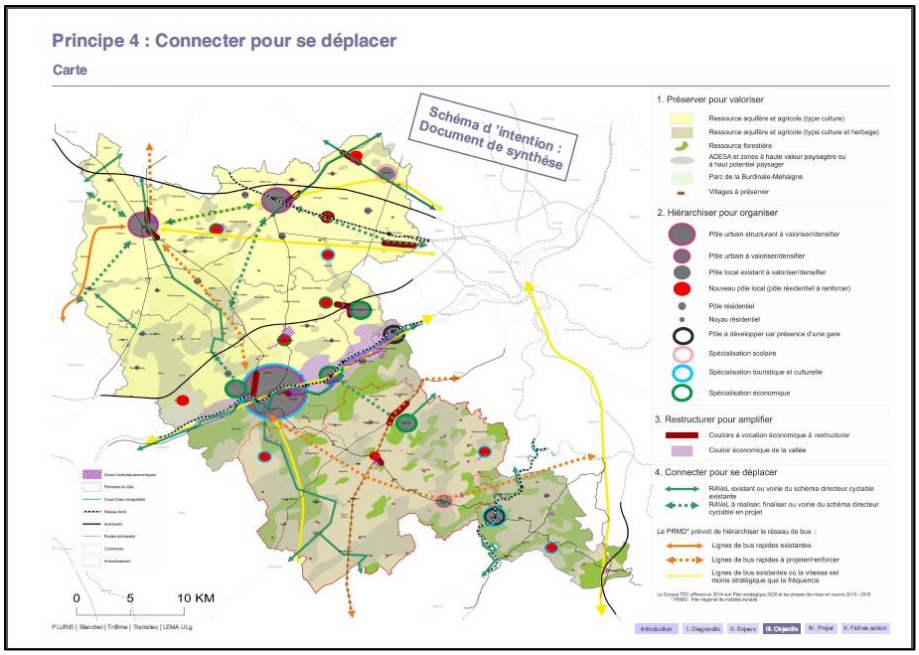

Figure 1. Exemple de schéma structurant le territoire (Image provenant de CE-MCH)

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Toutes les affectations du plan de secteur seront concernées.

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Néant

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet est en lien avec le PCM mais aussi avec le CODT. Il veillera à la cohérence de tous les projets de planification du territoire.

2. GESTION DU PROJET

Commune et CCATM

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes d'étude	Quantité	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Schéma de développement	1	60.000	60.000 €	12.600 €	72.600 €
Total	**-**	**-**	**60.000 €**	**12.600 €**	**72.600 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**€**
Montant subsidiable	DGO4	80 %	**58.080 €**
	Subvention	-	**-**
Intervention de la Commune		-	**14.520 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Sans objet

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**	Outil pragmatique
	Budget	0	Sans impact
	Institutionnel	+	Outil d'aide à la décision essentiel
	Financement	+	Subvention possible
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2018-2027

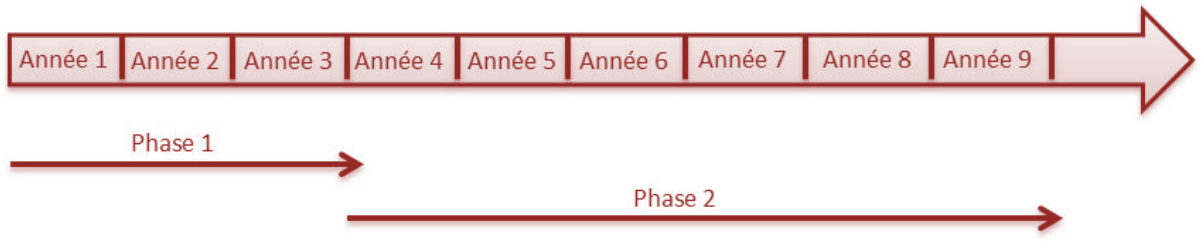

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Elaboration d'un schéma de développement communal
- Phase 2 : Elaboration d'autres d'outils qui en découleraient éventuellement

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	+ amélioration attendue
	Cadre de vie	+amélioration attendue
	Environnement	+ prise en compte du potentiel environnemental
	Economique	+ amélioration attendue
	Social	0 sans impact
	Culturel	0 sans impact
	Tourisme	+ possibilité de mise en évidence des projets
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

La mise en place d'un urbanisme durable est le fondement de ce projet. Ce projet vise la création d'outils d'aménagement du territoire qui permettront l'attractivité économique, la préservation de l'environnement, la gestion cohérente de la mobilité, l'amélioration du cadre de vie qui favorise le développement des liens sociaux.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultat
  - Intégration des projets
  - Retour vers les citoyens
  - Retour vers la CCATM
- Indicateurs de réalisation
  - Approbation du schéma de développement
  - Nombres d'autres outils

6. ANNEXE

Annexe 1 : exemple de schéma de développement communal

Phase 4.
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COMMUNAL

1. PRINCIPES TERRITORIAUX



Noyau urbain à densifier
+ renforcer la mixité fonctionnelle

Noyau d'habitat à densifier

Zones de développement
économique

Place à créer et/ou à renforcer

Connecter le centre urbain avec les emplois
de la zone économique et relier la ville
à son fleuve

Grands paysages à préserver
(nouvelles constructions à éviter)

Zone patrimoniale à valoriser

Renforcement des desserte bus
vers le centre et les gares

Valorisation et intégration dans
un réseau ferré global d'agglomération

Bassin de fonctionnement automobile
à encourager afin d'éviter la circulation
de transit

Voirie à pacifier

FICHE PROJET N°1.6

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le maillage écologique est la constitution d'un réseau de liaisons entre des espaces verts ou aquatiques afin de faciliter toutes sortes d'échanges biologiques (sommes des trames). On appelle couloir ou corridor écologique, les zones de communication qui créent des continuités écologiques (liaisons entre les écosystèmes). Procéder au remaillage écologique consiste à recréer des connexions entre les écosystèmes pour pallier aux effets de la fragmentation paysagère. Le but recherché réside dans la volonté de restaurer, de maintenir, de protéger et de gérer, in situ, la biodiversité. La survie des espèces peut dépendre de ces couloirs. Ces infrastructures peuvent être naturelles (des massifs, des haies, une lisière,…), aménagées (canaux, crapauducs,…), visibles (bande enherbée,…), immatérielles (axes migratoires,…), permanentes ou non (en fonction du cycle biologique de la faune et de la flore).

Le projet consiste dans un premier temps à identifier et cartographier les lieux de refuges existants et à créer, de manière à développer le maillage écologique. Par la suite, il s'agit d'aménager des points d'eau (mare, étangs…), de planter des haies, de créer des bandes fleuries ou boisées, d'éviter les clôtures trop étanches entre les jardins, de créer des alignements d'arbres, de préserver des zones boisées telles que celle du « petit Houyoux », …. Les morceaux de parcelle à planter seront déterminés en collaboration avec le DNF et en concertation avec la commission agricole et les propriétaires de parcelles afin de choisir des terres à « faible intérêt » (en prairies notamment).

Cette étude devra être réalisée par un expert en écologie. Les citoyens, les agriculteurs et les associations environnementales seront associées à l'étude.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

3

Le projet doit rencontrer l'objectif suivant :

- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

•Bien que Fernelmont présente un cadre de vie de qualité riche de ses ressources naturelles et paysagères, il y a lieu de les préserver et de protéger ce patrimoine naturel.

• A Fernelmont, les éléments naturels sont nombreux (haies, bocages, arbres remarquables, …) mais le maillage écologique est insuffisant. La qualité du réseau écologique est mauvaise à moyenne, ce qui a pour conséquence une fragmentation progressive des populations. Plusieurs éléments participent à la mauvaise qualité de ce réseau. Tout d'abord, le territoire de la commune est couvert presque entièrement de parcelles agricoles principalement destinées à la culture de céréales. Ces parcelles sont exploitées de manière intensive et les zones refuges telles que les haies ou lisières forestières sont presque absentes. Seuls les massifs forestiers feuillus présentent une végétation plus naturelle. Les massifs boisés sont parsemés sur le territoire de la commune et il n'y a que très peu de connectivité entre ces éléments boisés, à part de rares haies, quelques rideaux de peupliers, des galeries d'aulnes le long des ruisseaux.

• Favoriser le maillage écologique revient à garantir une certaine dynamique écologique et à pallier à la fragilité de sa structure. En effet, les échanges entre les milieux se révèlent primordiaux pour la préservation des espèces. Ils évitent la consanguinité et favorisent la dispersion génétique. Les corridors accueillent souvent de nombreuses espèces (faunes et flores) riches et diversifiées. Les couloirs peuvent être de dimensions très variées.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- Commission agric.
- GT environnement
- Consultations Marchovelette, Forville, Pontillas, Hingeon, Noville, Hemptinne, Cortil
- CCATM

1.4. LOCALISATION

Toute l'entité de Fernelmont est concernée. Les lieux spécifiques seront à définir en fonction d'une étude.

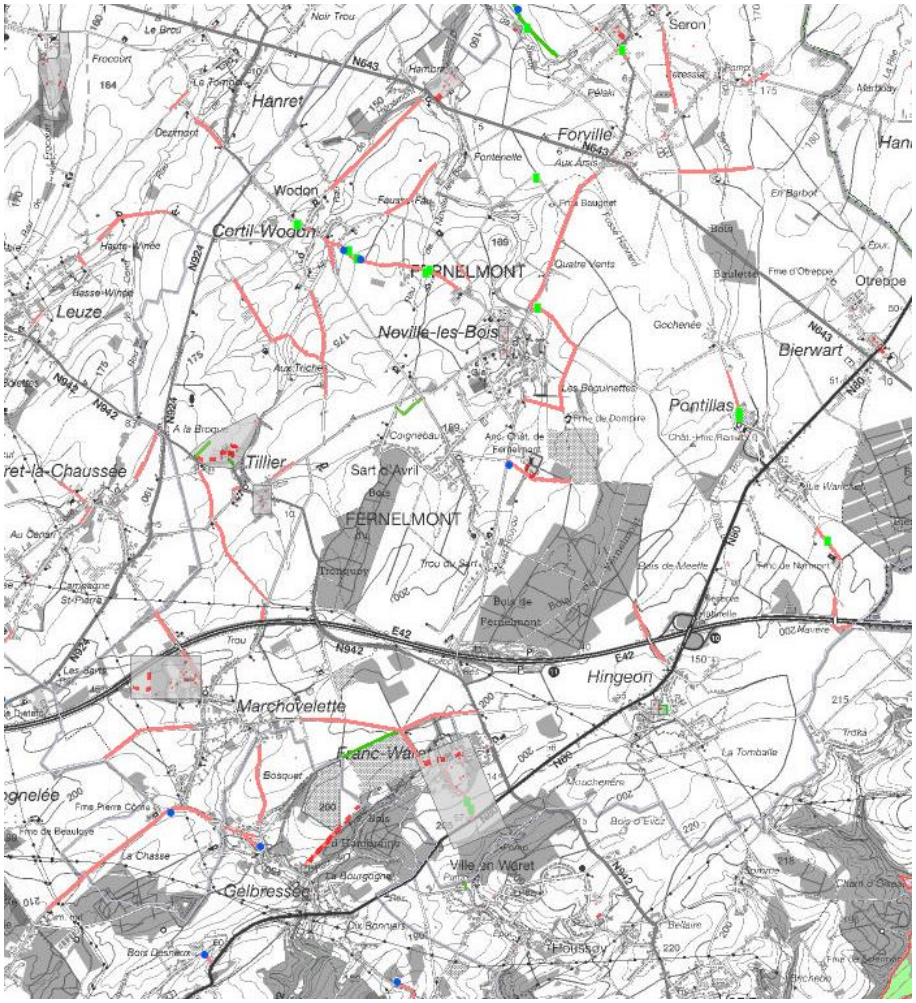

Figure 1. Image provenant de Walonmap

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors de l'étude :

- L'affectation du terrain au Plan de Secteur
- La compatibilité avec les activités présentes dans le voisinage

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après étude

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

La commune est inscrite à de nombreux programmes en faveur de la biodiversité : plan maya, fauchage tardif, biodidap, chartes,…

2. GESTION DU PROJET

Commune et DNF

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Quantité	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Réalisation de l'étude écologique	1	40.000	40.000 €	8.400 €	48.400 €
Total	**-**	**-**	**40.000 €**	**8.400 €**	**48.400 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Bilan		Taux	Montant TVAC
Montant total des études et travaux		-	**48.400 €**
Montant subsidiable	DGO3	-	**18.000 €**
	Subvention	-	**-**
Intervention de la Commune		-	**30.400 €**

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une étude similaire est en cours de réalisation au sein du parc d'activités économiques de Noville-Les-Bois.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**	Étude opérationnelle
	Budget	+	Pas significatif
	Institutionnel	+	Intérêt communal
	Financement	+	Possibilité de subvention
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2017-2019

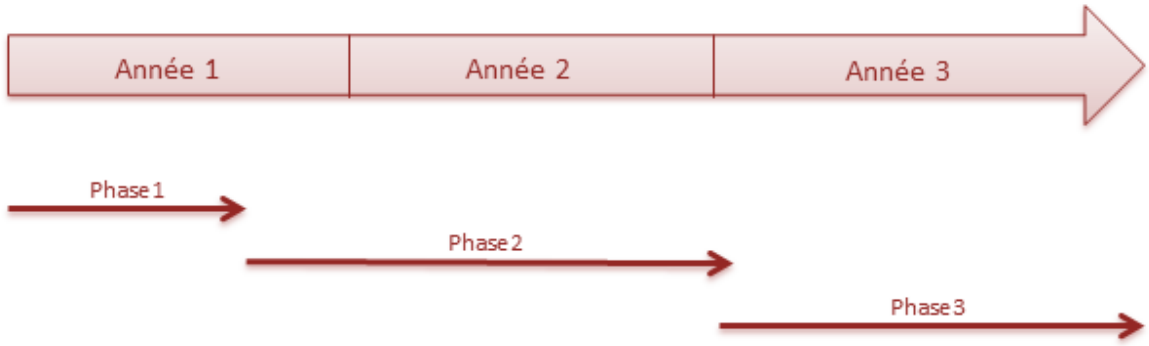

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Retour d'expérience
- Phase 2 : Réalisation d'une étude globale
- Phase 3 : Promotion de l'étude et utilisation de l'outil

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	0	Sans impact
	Cadre de vie	++	Amélioration attendue
	Environnement	++	préservation et développement
	Economique	0	Sans impact
	Social	0	Sans impact
	Culturel	0	Sans impact
	Tourisme	0	Sans impact
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif			

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Les projets et actions qui découleront de cette étude du potentiel écologique sur l'entièreté de la commune de Fernelmont détermineront l'aménagement d'espaces. Cet aménagement du territoire dicté par un souci de préservation de la biodiversité contribue à un urbanisme durable.
L'équilibre écologique est le garant d'un cadre de vie de qualité propice aux activités sociales et économiques. Le cadre naturel sain (qualité de l'eau, air, sols,…) et les espaces verts sont bénéfiques pour les populations humaines.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats

- Retour vers les citoyens des mises en œuvre
- Liste et plan d'action

- Indicateurs de réalisation
  - Quels critères de sélection
  - Développement d'une cartographie

6. ANNEXE

Annexe 1 : exemple d'une conclusion d'étude écologique française

5 Conclusion : synthèse de la méthodologie proposée

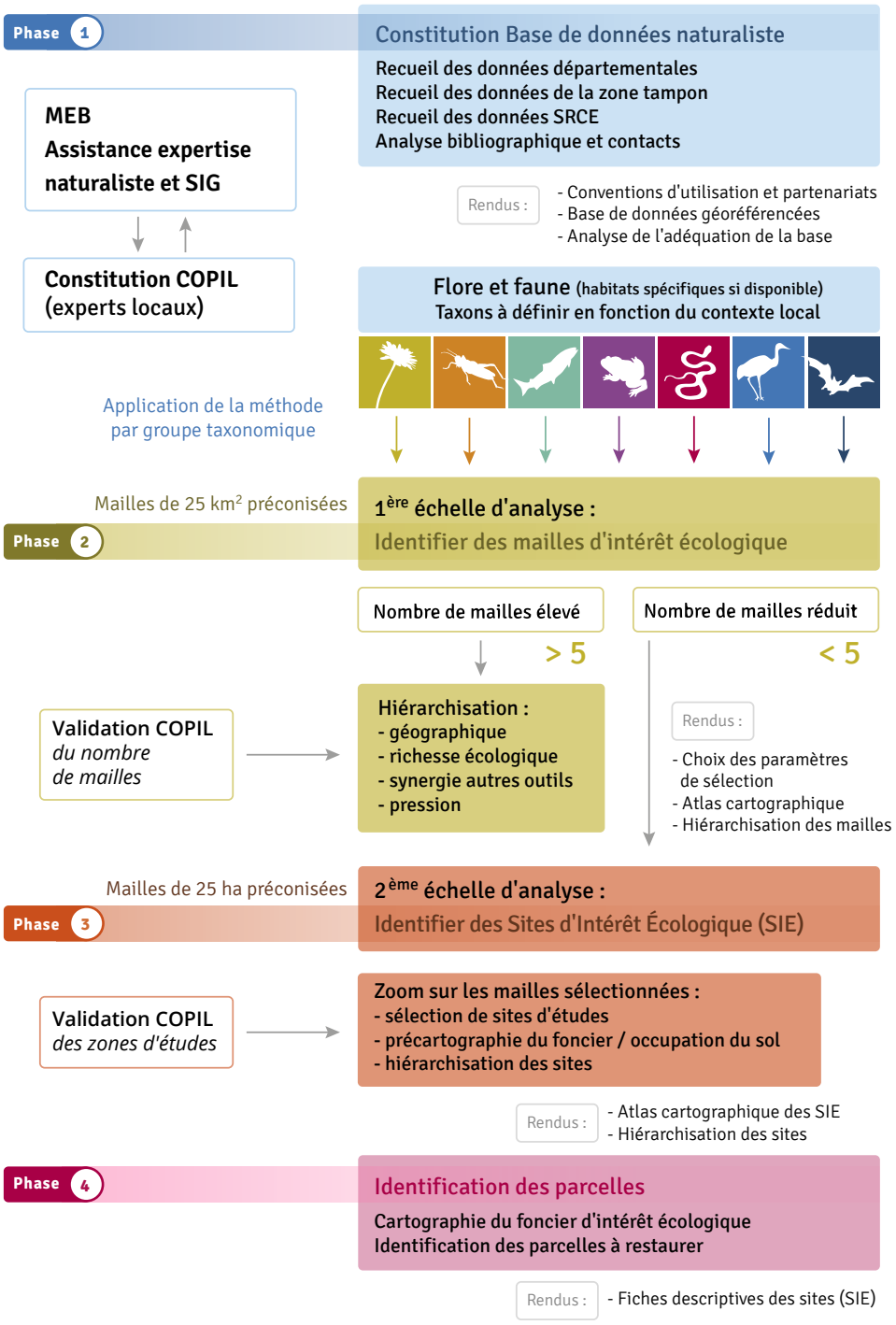

Figure 37 : Synthèse de l'application de la méthodologie pour un département donné

FICHE PROJET N°1.7

INTITULE DU PROJET :	LOT :
REALISATION D'UN CADASTRE DE TERRAINS ET DE BATIMENTS PUBLICS EN VUE DE LA CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste dans un premier temps en une identification des terrains et bâtiments publics disponibles. Cette étude reprendra également la recherche de subsides possibles. Elle s'attachera à examiner le potentiel et la capacité de logement pour chaque terrain et/ou bâtiment identifié via la réalisation de différents scénarios. La participation du privé sera également prise en compte pour certains scénarii.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

4

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées,..)

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Au regard de l'évolution démographique, il est important d'accroître les programmes de construction et/ou d'aménagement de logements locatifs ou acquisitifs publics pour inciter la population tant jeune qu'âgée à rester sur le territoire communal.
- L'offre en logements tant locatifs qu'acquisitifs à un prix accessible, prioritairement destinés aux jeunes et aux personnes âgées, est actuellement assez faible dans l'entité. Ces bâtiments et terrains sont une opportunité pour répondre aux faiblesses du diagnostic telles que le manque de logements publics, intergénérationnels, à loyer modéré, pour personnes âgées, pour jeunes ménages ;
- Les personnes âgées doivent actuellement soit rejoindre une maison de repos (si leurs moyens le leur permettent), soit quitter la commune. Il y a une demande d'appartements pour personnes âgées non rencontrée ; Pas de logements intergénérationnels ou kangourou. Une seule maison de repos dans la commune n'est pas suffisante.
- C'est aussi une opportunité pour le Foyer namurois qui est à la recherche de terrains publics à acquérir.
- Ce projet est en lien avec le projet du PCDR précédent.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Acteurs logement
- Consultations Tillier, Marchovelette, Forville, Hingeon, Cortil, Pontillas, Franc-Waret

- CCATM
- CCCA
- Collège
- CPAS

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction des études et des partenariats

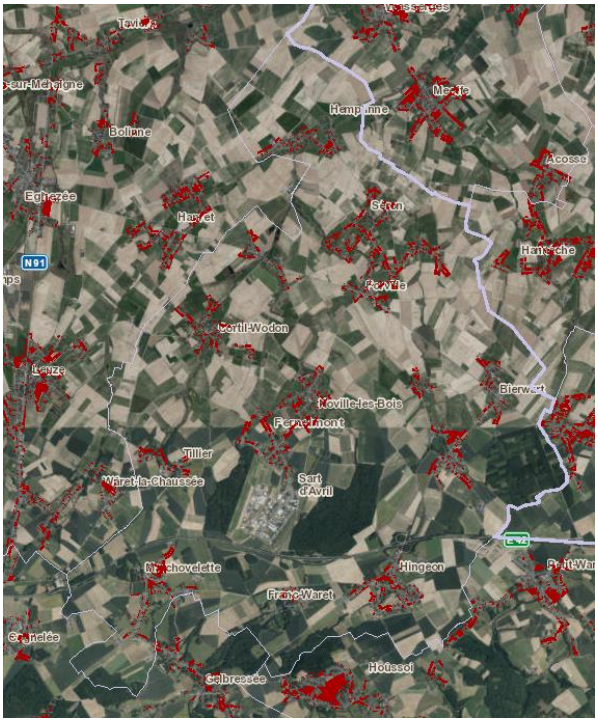

Figure 1. Image provenant de Walonmap

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors du choix de la localisation des logements :

- L'affectation du terrain au Plan de Secteur (voir point 1.4) ;
- Maîtrise du foncier : privilégier les propriétés communales et/ou les propriétés qui peuvent facilement être acquises par la Commune.

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.
Les logements devront se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur et plus particulièrement dans les zones suivantes :

- Zone d'habitat ;
- Zone d'habitat à caractère rural ;
- Dans une ZACC.

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

La commune de Fernelmont à une démarche très proactive en matière de logement. Dans le plan d'ancrage 2014-2016, elle souhaitait mettre en œuvre 2 fois 7 logements sociaux mais ces projets n'ont pas reçu l'approbation du Gouvernement.
Ce projet permettrait d'augmenter le nombre de logement public sur le territoire communal.

2. GESTION DU PROJET

La commune et les partenaires suivants : le CPAS, le Foyer namurois, l'AIS et la SWL.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Quantité	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Réalisation de l'étude "cadastre"	1	40.000	40.000 €	8.400 €	48.400 €
Total	**-**	**-**	**40.000 €**	**8.400 €**	**48.400 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

L'étude sera financée par la commune.

A la suite de cette étude, des subventions et des participations financières pourront être envisagées via le Développement rural, via la SWL et le foyer namurois.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- L'étude du BEP sur le site de Robu
- 100 appartements dans le secteur privé
- Foyer namurois à Pontillas
- Logements publics à Hingeon et Sart d'Avril

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+	Étude opérationnelle
	Budget	+	Pas significatif
	Institutionnel	+	Intérêt communal
	Financement	+	Possibilité de subvention
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2017 – 2018

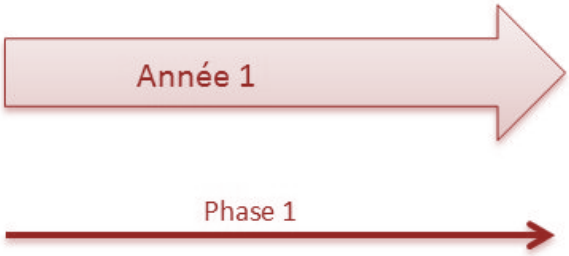

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude du cadastre terrains/bâtiments publics

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	0	Sans impact
	Cadre de vie	++	Amélioration certaine
	Environnement	0	Sans impact
	Economique	+	Attractivité
	Social	+	Mixité sociale
	Culturel	0	Sans impact
	Tourisme	0	Sans impact
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif			

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet visant l'utilisation de terrains et de bâtiments publics pour la création de logements publics répond à un urbanisme durable. Il permet la rénovation de bâtiments désaffectés se veut respectueux de l'environnement. Par l'utilisation d'un bâtiment existant, il évite la consommation d'espace et veille à la conservation du patrimoine naturel. Il permettra également l'utilisation de nouveaux matériaux durables et des méthodes de constructions moins énergivores.

S'il s'agit de terrains publics, le projet architectural envisagé visera le meilleur compromis entre aspect économique, social et environnemental.

La gestion communale est une garantie de durabilité.

Créer du logement permet de maintenir voire attirer des populations, ce qui est aussi un facteur d'attractivité économique.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombres de logements et terrains disponibles

- Indicateur de réalisation
  - Les pistes de l'étude

FICHE PROJET N°1.8

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ	1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet s'adresse à l'ensemble de la population fernelmontoise. Il prévoit notamment l'organisation d'initiatives diverses ayant pour but d'informer/conscientiser/aider les citoyens et les aînés en particulier (et leur entourage proche) face aux différents problèmes de santé qu'ils peuvent rencontrer.

Ce projet est structuré suivant ***4 axes*** :

1) La création d'une **plateforme** santé (également sous forme numérique)
2) Le développement de **maisons médicales** (en privilégiant une maison de garde)
3) Agir avec le CPAS pour favoriser le **maintien à domicile** (soins spécifiques)
4) Le **bien-être infantile** en partenariat avec l'ONE (partenariat sportif)

Sur base de ces axes, des actions peuvent être menées :

- Organisation de cours de secourisme (initiation + rappel régulier)
- Organisation de conférences (symptômes avant-coureur, les bons réflexes, comment déceler une thrombose, etc.)
- Étude de différentes problématiques (mauvaise alimentation, activités trop sédentaires, assuétudes)
- Identification et mise en œuvre de plans d'actions

Ce projet pourrait être envisagé dans le cadre du partenariat avec la Province.



Figure 1. Image provenant de http://www.miramas.org

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

C B

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication
- Valoriser les capacités et ressources des ainés et diversifier l'offre des activités pour les ainés

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Problème d'accès aux services de santé pour certains aînés
- Les aînés se sentent isolés quand ils ont un grave problème de santé. Ils paniquent et ne savent plus les premières choses à faire. Une partie d'entre eux veut savoir comment agir face à ce type de situation (pour eux, leur conjoint, voire leur voisin).

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CCCA
- Consultation Tillier, Marchovelette, Franc-Waret, Noville, Cortil, Hemptinne

1.4. LOCALISATION

Sans objet

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Diffusion et information de conseils via le bulletin communal

Opportunité de la présence du CLPS à Namur http://www.clpsnamur.be

2. GESTION DU PROJET

La commune, le cpas, la province

Un GT santé dans la CLDR

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

Postes de travaux	Quantité	PU*	Montant HTVA	TVA (21%)	Montant TVAC
Développement d'une plateforme numérique santé	1	20.000	20.000 €	4.200 €	24.200 €
Promotion des services via le CPAS (budget de fonctionnement)	1	10.000	10.000 €	2.100 €	12.100 €
Promotion du sport via ONE	1	10.000	10.000 €	2.100 €	12.100 €

(budget de fonctionnement)					
Total	**-**	**-**	**40.000 €**	**8.400 €**	**48.400 €**

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- La province
- L'AVIQ

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

La commune met déjà à disposition des conseils et informations sur la santé via son bulletin communal.
La commune développe via son CPAS des actions en faveur des aînés et de leur maintien à domicile.
La commune développe des actions en faveur de la diversification agricole et d'une nourriture saine.

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**+**
	Institutionnel	**0**
	Financement	**+**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2018 - 2027

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Elaboration d'une synergie entre la Province, la Commune et le CPAS
- Mise en œuvre d'une plaquette
- Promotion des services

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	**+**
	Environnement	**++**
	Economique	**0**
	Social	**+**
	Culturel	**0**
	Tourisme	**0**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Sans objet

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombres d'actions organisées
  - Nombres de personnes touchées

- Indicateurs de réalisation
  - Quelle structure sur le territoire
  - Quels types de conseils

FICHE PROJET N°2.1

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste à implanter au cœur du village des équipements destinés principalement aux enfants, des plus jeunes aux adolescents, ainsi que des bancs. Une parcelle pourrait par exemple être acquise par la Commune, à gauche de l'école, rue de Cognelée. S'il était situé aux abords de l'école, l'espace pourrait également être utilisé par les enfants dans le cadre d'activités scolaires.
Une attention toute particulière sera portée à la bonne intégration dans l'environnement de l'infrastructure sport de rue.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

A Marchovelette, il n'existe actuellement pas de lieu central. Il n'y a ni place ni lieu public permettant le lien social, sécurisé et accessible aux jeunes. Or, il est essentiel de maintenir des structures au cœur des villages pour confirmer la place des enfants et des jeunes dans la vie locale, tout en facilitant leur accessibilité. Si cet espace était situé à proximité de l'école (lieu actuel de regroupement de jeunes), il contribuerait à favoriser aussi les relations intergénérationnelles.
Des infrastructures sportives existent déjà sur le territoire communal (hall sportif, terrains de tennis, terrain de football). Il est nécessaire de compléter ce maillage par des équipements sportifs polyvalents adaptés où les familles ne seront pas oubliées.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- GT vie assoc.
- GT Jeunesse
- Enquête assoc.
- Consult Marchovelette
- Collège
- CCATM

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction de l'étude d'implantation.



Figure 1. Image provenant de Walonmap

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.
L'aire de convivialité doit se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur et plus particulièrement dans les zones suivantes :

- Zone d'habitat ;
- Zone d'habitat à caractère rural

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

2. GESTION DU PROJET

Commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

20 ares à 7 € du m² (environ 14.000 € hors frais)

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- Infrasport ou DR
- DR pour l'acquisition

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Accord du propriétaire pour l'acquisition (droit de superficie)

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+
	Budget	0
	Institutionnel	+
	Financement	++

Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Choix de la localisation et la réalisation de plans
- Phase 2 : Acquisition du terrain ou du bâtiment par la Commune
- Phase 3 : Construction de l'aire

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**+**
	Cadre de vie	**++**
	Environnement	**+**
	Economique	**0**
	Social	**++**
	Culturel	**0**
	Tourisme	**+**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

La création d'une aire conviviale, associative et sportive au sein du village permet aux habitants de se retrouver, de se rencontrer et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal. Le projet participe au développement de la cohésion au sein du village.
On incite aussi à l'utilisation de zones récréatives, sportives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.
Ce projet contribue à la dynamique du village et soutient le développement touristique.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Fréquentation (via la CLDR – contrôle social)
  - Evénements
- Indicateurs de réalisation
  - Choix de matériaux durables et intégrés
  - Aménagement d'équipement pour les différents âges

FICHE PROJET N°2.2

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de renforcer le réseau de promenades par un circuit à thème, de le baliser, de l'entretenir et de permettre le téléchargement suivant les dernières technologies. Des explications seront fournies devant le patrimoine, via des QR codes.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet est une réponse cohérente par rapport à plusieurs constats du diagnostic :

• Manque de circuits de promenade pédestre, de signalisation et d'une carte des sentiers ;

• Petit patrimoine (potales, chapelles, portes de grange, etc…) à valoriser important sur le territoire

• Pas de circuit du patrimoine avec panneaux d'explications

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT économie
- GT environnement
- GT vie assoc.
- Consult Tillier, Marchovelette, Forville, Pontillas, Hingeon, Franc-Waret, Noville, Hemptinne, Cortil
- CCATM

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction d'une analyse des sentiers et la mise en place d'un groupe de travail

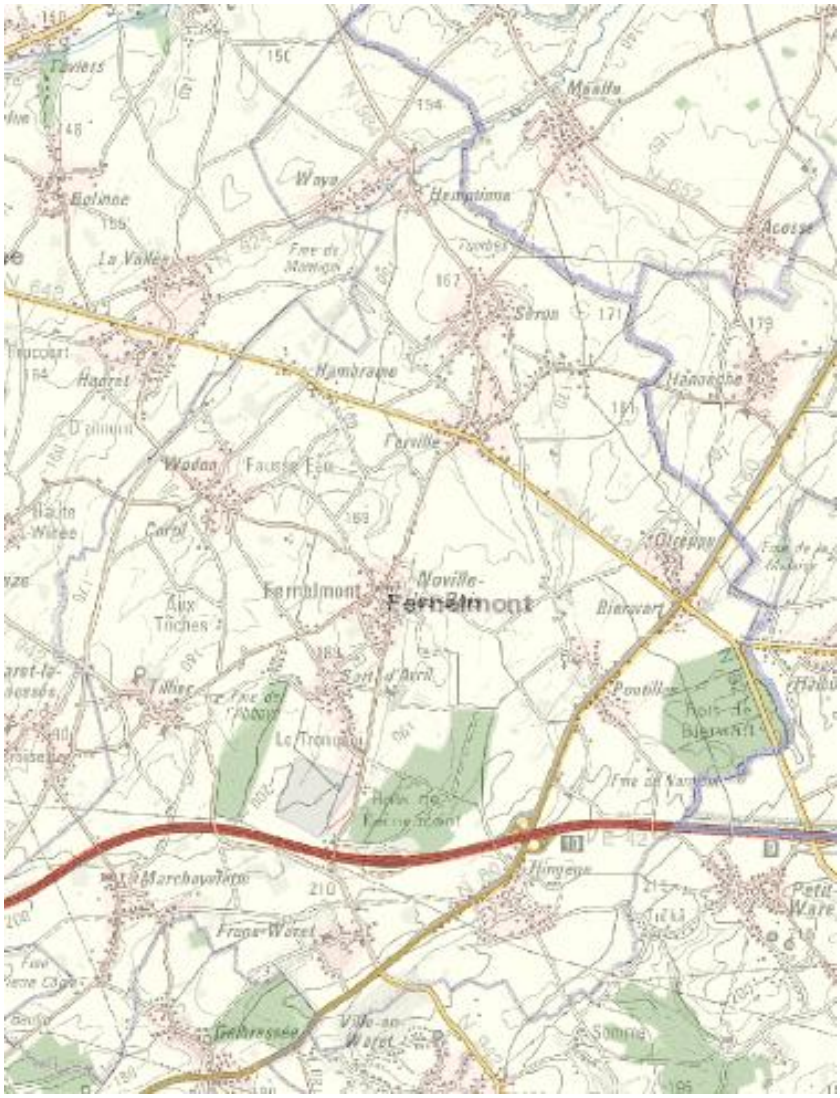

Figure 1. carte de localisation provenant de Walonmap

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors du choix de la localisation du circuit :

- L'accessibilité du circuit
- Etre en propriété publique
- Elaboration d'une signalétique

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Néant

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du circuit

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Le volet touristique du GAL

Lien avec le projet de réaménagement des tumuli de Seron

Lien avec les multiples évènements culturels : nova villa, journées portes ouvertes (châteaux, fermes,…)

Lien avec la fiche 1.3

2. GESTION DU PROJET

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Fernelmont
- BEP
- Sentiers (groupe de travail)
- Balnam
- Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- DR
- PCM
- CGT

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Inventaire du patrimoine

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**+**
	Institutionnel	**+**
	Financement	**+**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme2020 - 2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude de la localisation du circuit
- Phase 2 : Elaboration d'une signalétique
- Phase 3 : Implantation de la signalétique
- Phase 4 : Promotion de l'infrastructure

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**+**
	Cadre de vie	**++**
	Environnement	**+**
	Economique	**0**
	Social	**+**
	Culturel	**++**
	Tourisme	**++**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

De tels aménagements et espaces de rencontre favoriseront la mixité sociale, assureront le bien être de la population, et renforce le sentiment d'appartenance.
La promotion et la mise en valeur du patrimoine ainsi que le renforcement des réseaux de promenades contribueront au développement d'un tourisme doux, soutien à l'économie locale.
Ces aménagements mettront en valeur le patrimoine local bien présent dans la commune, patrimoine qu'il est indispensable de prendre en compte et de protéger.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombres de personnes empruntant les sentiers (contrôle CLDR)
  - Nombre de téléchargement du circuit
- Indicateurs de réalisation
  - Balisage du circuit
  - Quel type de signalétique
  - Promotion auprès des citoyens

FICHE PROJET N°2.3

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

L'aménagement doit être convivial et esthétique : barbecue, four à pain, fontaine, bancs, tables, pétanque, jeux enfants… Il doit respecter l'esthétique rurale et utiliser des matériaux de qualité. Il faut maintenir la possibilité d'organiser fêtes, marchés, etc. (espace libre de 20 x 30M…)
Les citoyens ont introduit un dossier dans le cadre de « vis mon village » qui n'a pas été retenu.



Figure 1. Illustration issue de la candidature réalisé ans le cadre de l'appel à projet « vis mon village »

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Peu de villages ont la chance d'avoir un tel espace central. Jusqu'à présent il n'a jamais été aménagé car il devait abriter la fête des moissons.
- Actuellement l'espace est inesthétique et n'invite pas à s'y arrêter.
- Un espace public bien aménagé favorise la création de liens sociaux, les rencontres.
- Des infrastructures sportives existent déjà sur le territoire communal (hall sportif, terrains de tennis, terrain de football). Il est nécessaire de compléter ce maillage par des équipements sportifs polyvalents adaptés où les familles ne seront pas oubliées.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- GT Jeunesse
- Enquête assoc.
- consult Hemptinne
- CCATM

1.4. LOCALISATION



Figure 2. photo aérienne de la place communale

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

En zone d'habitat à caractère rural

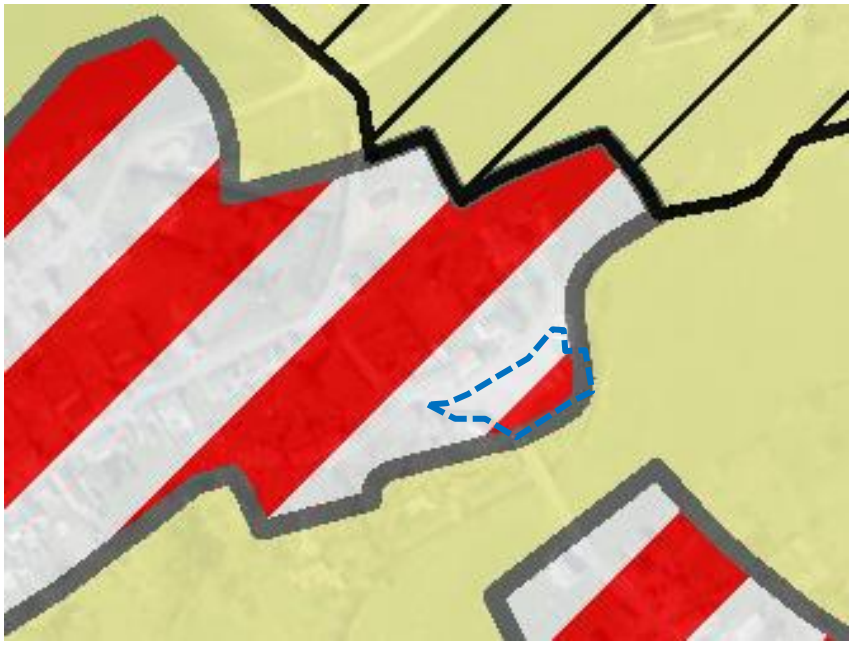

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Espace communal

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet sera étudié en concertation avec les habitants du village et la CLDR.

Un premier projet d'aménagement sur une partie de l'espace a été réalisé dans le cadre de l'appel à projet « vis mon village » par les habitants d'Hemptinne.

2. GESTION DU PROJET

La commune de Fernelmont

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- DR
- Infrasport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Premier travail via le groupement « vis mon village »

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**+**
	Institutionnel	**+**
	Financement	**+**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude programmatique et de conception de l'espace public
- Phase 2 : Lancement d'un marché de travaux
- Phase 3 : Promotion de l'infrastructure

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**+**

	Cadre de vie	++
	Environnement	0
	Economique	0
	Social	++
	Culturel	0
	Tourisme	+
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet favorise un urbanisme durable car on maintient et améliore du cadre de vie des habitants.
En aménageant cet espace de façon agréable et attractive, on favorise les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.
On incite aussi à l'utilisation de zones récréatives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.
Cet espace aménagé au centre du village aura comme conséquence d'attirer davantage de promeneurs et de touristes.
Aussi l'aménagement permettra de mieux organiser le carrefour et de garantir une meilleure lisibilité des espaces nécessaire à la sécurité.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Quels types d'aménagements conviviaux et intégrés correspondant aux demandes des habitants
  - Quelles fonctions
- Indicateurs de résultats
  - Retour des associations et des citoyens
  - Activités organisées sur l'espace

FICHE PROJET N°2.4

INTITULE DU PROJET :	LOT :
PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de panneaux, implantés dans les villages et hameaux, qui sont gérés par des habitants, avec un règlement d'ordre intérieur.
Les informations sont destinées prioritairement aux habitants de la commune et secondairement aux gens de passage. Les informations qui sont apposées sur ces panneaux doivent être courtes, accrocheuses et lisibles. Il s'agit :

- des informations ponctuelles émanant de l'administration communale et relatives à la vie villageoise (par exemple : date du prochain ramassage des encombrants, date des animations du jour de l'arbre, …)
- des informations émanant des associations locales dans le but de soutenir la dynamique associative
- des échanges de services (baby-sitting, repassage,…)
- des coordonnées de la commune et du gestionnaire du panneau.

Lorsque la place le permet ou si le lieu où le panneau est implanté le justifie, peuvent figurer des informations visant à valoriser les ressources locales ainsi que des informations à destination des touristes et gens de passage (circuits de promenades, plan des rues, chambres d'hôtes et gîtes ruraux, musée, produits du terroir,…)



Figure 1. Image provenant de ladepeche

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Valoriser les capacités et ressources des aînés et diversifier l'offre des activités pour les ainés
- Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet suit celui du PCDR précédent.

L'objectif est de favoriser la diffusion d'informations de proximité auprès des villageois. Les panneaux visent également à dynamiser la vie associative et, secondairement, à promouvoir les ressources locales.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- Enquête assoc.
- consult Forville, Hingeon, Hemptinne, Cortil, Noville

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction du travail d'implantation

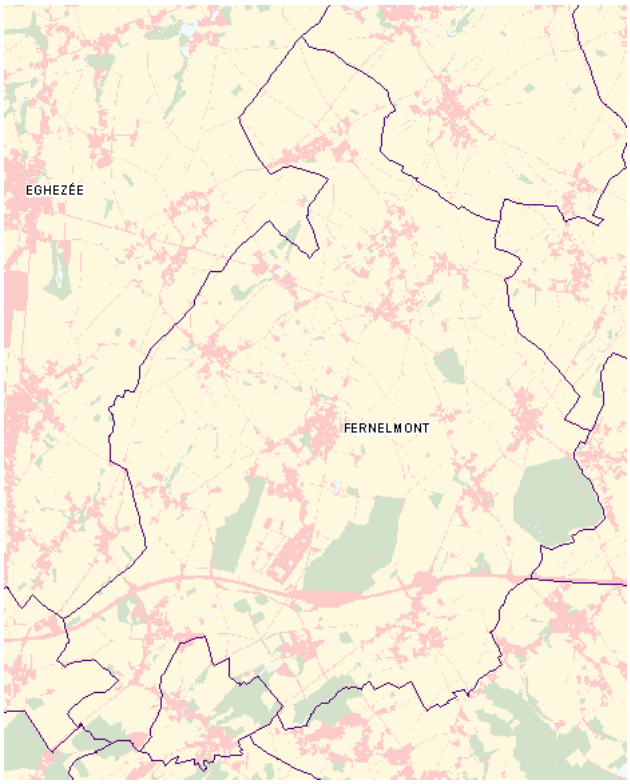

Figure 2. Image provenant de Walonmap

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors du choix de la localisation des panneaux :

- Les panneaux devront se situer sur le territoire public sans gêner la circulation
- Ceux-ci devront être centraux permettant au plus grand nombres de citoyens d'y apporter leur contribution

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Le projet permet d'informer les habitants sur les actualités communales.

2. GESTION DU PROJET

La commune de Fernelmont et les citoyens

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- La commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**++**
	Institutionnel	**+**
	Financement	**0**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020 - 2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Choix de la localisation via une analyse du territoire + désignation du gestionnaire des panneaux
- Phase 2 : Elaboration d'un marché de fourniture
- Phase 3 : Placement des panneaux
- Phase 4 : Promotion et mise en œuvre du règlement d'ordre intérieur

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	+
	Environnement	0
	Economique	+
	Social	+
	Culturel	+
	Tourisme	+
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet peut favoriser un urbanisme durable car ce placement de panneaux donneront des informations visant à valoriser les ressources locales, à dynamiser le secteur économique local, à communiquer sur des animations associatives, culturelles, touristiques, environnementales.

C'est un outil important de la dynamique villageoise.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Retour des citoyens
  - Organisation de réunions d'entretien des panneaux et évaluation par les gestionnaires
- Indicateurs de réalisation
  - Quel type de panneaux
  - Quelle implantation
  - 1 panneau par village

FICHE PROJET N°2.5

INTITULE DU PROJET :	LOT :
DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT OFFERT PAR LE CPAS	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à développer le service de transport par bénévoles hors entité pour des rendez-vous médicaux, administratifs ou juridiques, pour accéder aux services et lieu de formation. Concrètement, il y a lieu de trouver davantage de bénévoles et d'étendre la liste des déplacements et des bénéficiaires autorisés.



Figure 1. Image provenant de Montigny

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A C

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi
- Développer les solutions alternatives de transport collectif

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet contribue notamment à augmenter l'offre de moyens de transport disponibles pour permettre aux demandeurs d'emploi d'aller vers les lieux de formation et d'emploi.

Il répond aussi à une demande des aînés qui éprouvent des problèmes de déplacements vu le peu de transport en commun (offre insuffisante et trop peu flexible). Les personnes âgées qui ne disposent pas d'un véhicule éprouvent des difficultés pour se rendre à des activités, dans les groupements de 3X20, à l'administration communale, etc….
Les jeunes sont également concernés. Ils éprouvent des soucis de mobilité vers Namur et les lieux de jeunesse, notamment.

Le CPAS a déjà effectué des démarches auprès des clubs 3x20 mais peine toujours à trouver des bénévoles.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CCCA
- CPAS
- GT jeunesse
- Consultation Tillier, Marchovelette, Franc-Waret, Noville, Cortil
- GT Economie

1.4. LOCALISATION

Sans objet

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

CPAS

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

En lien avec le futur PCM et la fiche 1.4.
En lien avec les projets portés par le CPAS.

2. GESTION DU PROJET

CPAS et commune de Fernelmont

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- CPAS
- DR

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**--**
	Budget	**0**
	Institutionnel	**+**
	Financement	**+**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Elaboration d'un groupe de personnes bénévoles via le CPAS
- Phase 2 : Création d'une structure en ligne en partenariat avec le CPAS
- Phase 3 : Promotion du service

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**++**
	Cadre de vie	**+**
	Environnement	**+**
	Economique	**+**
	Social	**++**
	Culturel	**0**
	Tourisme	**0**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet s'attachera à proposer une solution de transports alternatifs pratique et équitable et qui simplifie la mobilité au sein de la commune et en dehors de celle-ci.

L'accessibilité à la mobilité pour tous renforcera le sentiment d'appartenance à la commune, l'image positive de la commune, la mixité sociale et assurera le sentiment de bien-être de la population et luttera contre l'isolement de certaines catégories de la population.

Ce projet permettra à chacun de pouvoir se rendre aisément aux services, emplois, animations et donc renforce l'économie locale.

En diminuant l'utilisation individuelle de la voiture, on améliorera la qualité environnementale de la commune.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombre de voyages
  - Nombre de personnes véhiculées
- Indicateurs de réalisation
  - Augmentation du nombre de bénévoles
  - Structuration des demandes

FICHE PROJET N°2.6

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace de sport/jeux, éventuellement sur le terrain de la nouvelle école à Hingeon.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Des infrastructures sportives existent déjà sur le territoire communal (hall sportif, terrains de tennis, terrain de football). Toutefois il n'y a pas d'endroits spécifiques à Hingeon. Il est nécessaire de compléter ce maillage par des équipements sportifs polyvalents adaptés où les familles ne seront pas oubliées.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- consult Hingeon

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction d'une étude

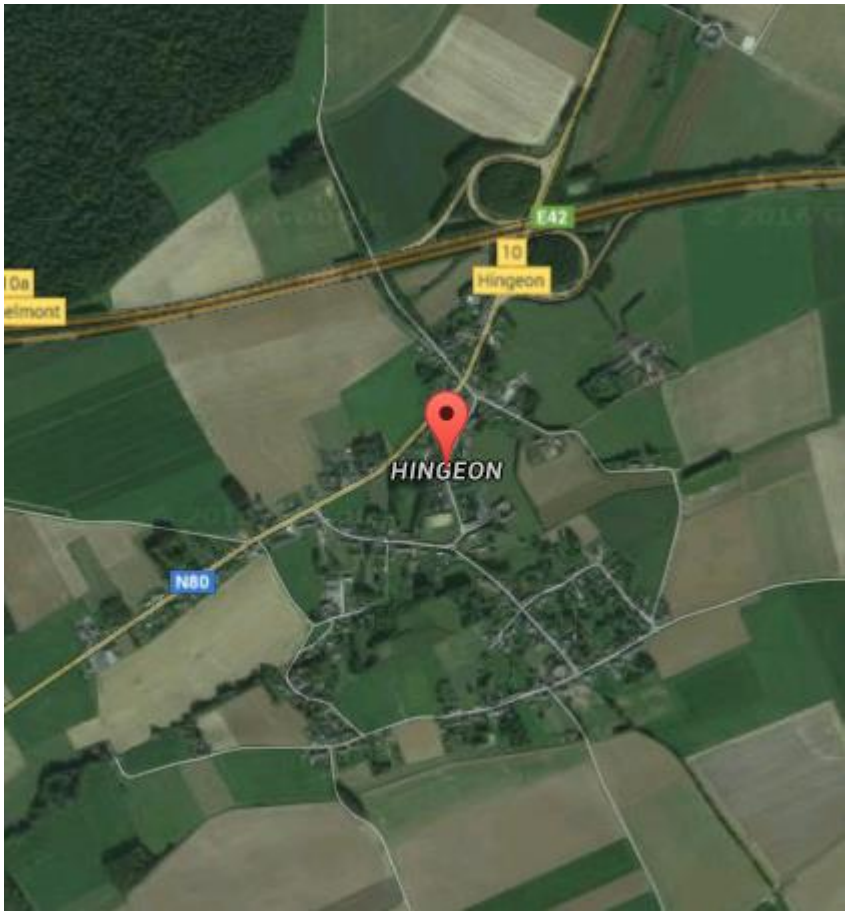

Figure 1. Image provenant de Google maps

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors du choix de la localisation de l'aire :

- L'affectation du terrain au Plan de Secteur (voir point 1.4) ;
- L'accessibilité de l'aire de jeux au PMR
- La sécurisation des lieux
- Terrain sur le domaine public ou appartenant à la commune

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.
L'aire doit se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur et plus particulièrement dans les zones suivantes :

- Zone d'habitat ;
- Zone d'habitat à caractère rural ;
- Zone de loisir ;

Zone de parc

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Néant

2. GESTION DU PROJET

La commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- Infrasport
- DR

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+
	Budget	0
	Institutionnel	0
	Financement	+
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020 -2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Choix de la localisation via une étude d'implantation au sein d'Hingeon afin de trouver un lieu central.
- Phase 2 : Acquisition du terrain éventuel
- Phase 3 : Aménagement de l'aire de jeux
- Phase 4 : Promotion de l'infrastructure

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	**++**
	Environnement	**0**
	Economique	**0**
	Social	**++**
	Culturel	**+**
	Tourisme	**+**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

La création d'un espace de rencontre intergénérationnel au sein du village permet aux habitants de se retrouver, de se rencontrer et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal. Le projet participe au développement de la cohésion au sein du village.

On incite aussi à l'utilisation de zones récréatives, sportives et de détente, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.
Ce projet contribue à la dynamique du village et soutient le développement touristique.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'utilisateurs (appréciation via la CLDR)
  - Nombres d'évènements
- Indicateurs de réalisation
  - Nombre de sports pratiqués
  - Nombre de mobilier et d'équipement

FICHE PROJET N°2.7

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise la réalisation d'une étude et mise en place d'une signalétique cohérente, y compris la signalisation des maisons de village, des points d'intérêt touristiques, des commerces, des PAE au départ de l'autoroute et de la RN80.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A C D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Le but est de donner une image « Fernelmont » grâce à une signalétique spécifique au territoire en termes de design, de matériaux, etc….
- Une bonne signalétique diminuera les nuisances dues aux charrois qui traversent les villages.
- La signalétique aura des répercussions sur la sécurité, l'économie, le tourisme,…

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT économie
- CCCA
- consult Tillier, Marchovelette, Forville, Hingeon, Hemptinne, Franc-Waret, Noville, Pontillas, consult Cortil
- CCATM

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction de l'étude signalétique

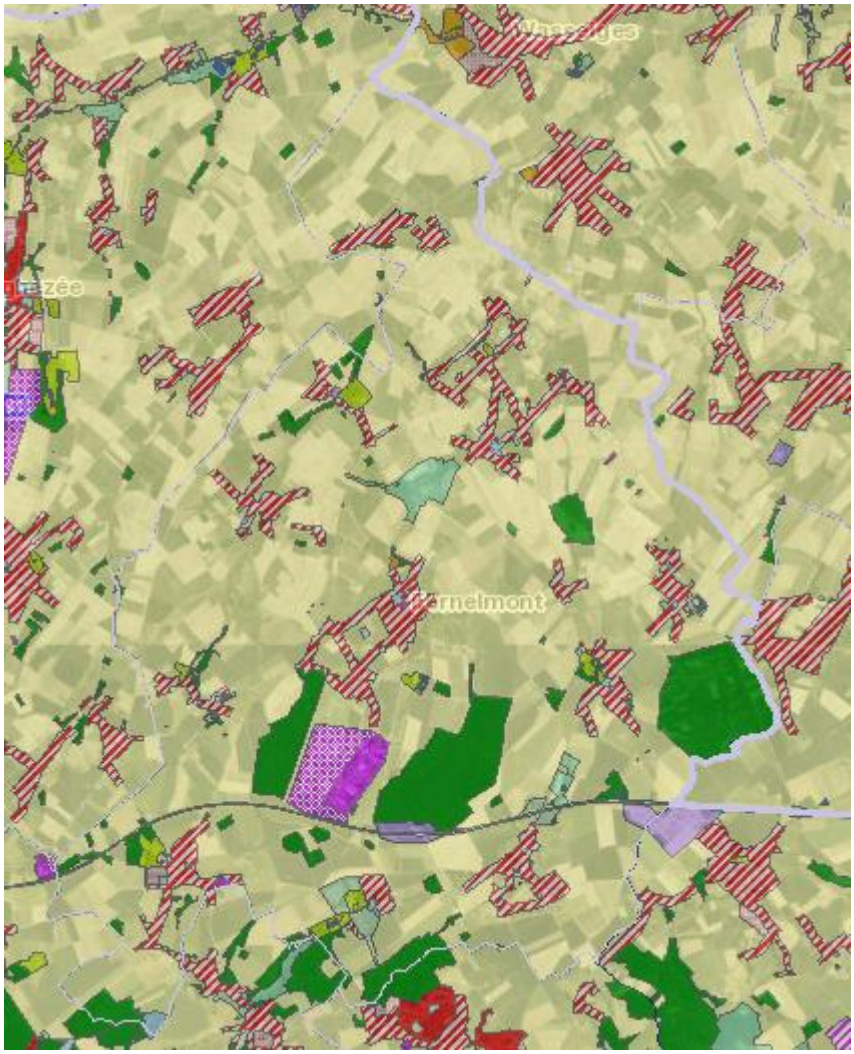

Figure 1. Image provenant de Walonmap

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors de l'élaboration de la signalétique :

- Prendre en compte la signalétique du circuit patrimoine
- Se situer sur le domine public
- Analyse la signalétique existante

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet peut être en lien avec le PCM qui sera mis en place prochainement (fiche 1.4)

Ce projet est en lien également avec les projets touristiques, les PAE.

Ce projet renseignera également les maisons de villages (fiche 1.2) et autres lieu de rassemblement.

2. GESTION DU PROJET

La commune avec les partenaires suivants : le BEP, le CGT, les commerçants

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- CGT
- La commune (via plans triennaux)

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+
	Budget	+
	Institutionnel	+
	Financement	+
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Analyse de la situation existante et structuration d'une signalétique.
- Phase 2 : Mise en œuvre d'un concept signalétique
- Phase 3 : Fourniture et pose des panneaux
- Phase 4 : Organiser un événement pour promouvoir celle-ci

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**+**
	Cadre de vie	+
	Environnement	0
	Economique	+
	Social	0
	Culturel	+
	Tourisme	+
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet peut favoriser un urbanisme durable car ce placement de panneaux donnera des informations visant à mieux s'orienter sur la commune, cela évitera le trafic parasite au sein des villages. Cette signalétique est favorable au développement touristique mis aussi à l'attractivité du territoire d'un point de vue économique.
Une signalétique cohérente et dynamique donne une bonne image de la commune tant pour ses citoyens que pour ses visiteurs.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Retour des citoyens via une plateforme BEP
  - Retour des visiteurs via une plateforme BEP
- Indicateurs de réalisation
  - Quelle signalétique spécifique harmonieuse et cohérente
  - Nombre de panneaux placés

FICHE PROJET N°2.8

INTITULE DU PROJET :	LOT :
REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à:

- Démolir la maison, déclarée insalubre
- Assainir le site
- Construire, dans le centre du village, 8 logements alternatifs publics avec petits jardins (logements intergénérationnels, logements tremplin, logements à loyer modéré), un local pour co-accueillantes et un local de stockage pour les meubles.
- Aménager les espaces verts en potager collectif, verger conservatoire, ou autre …
- La construction des logements pourrait se faire en partenariat avec le Foyer namurois, l'AIS, le CPAS.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres
- Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées,..)

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- La localisation au centre du village privilégiera la cohabitation avec le quartier en grande partie résidentiel.
- Manque de logements

- Bel espace pour sauvegarder la biodiversité
- Site qui pourrait créer un lien entre le village et le « village des seniors » (Abbey Field?) qui pourrait être construit dans le domaine du Petit Houyoux par son propriétaire.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Collège
- Consult Hingeon, Franc-Waret, Hemptinne, Noville
- GT vie associative
- GT économie

1.4. LOCALISATION

Le site est localisé à Noville les bois le long de la rue Massart et est bordé au sud par une parcelle communale traversée par le ruisseau du petit Houyoux et à l'ouest par l'ancienne voie du tram vicinal

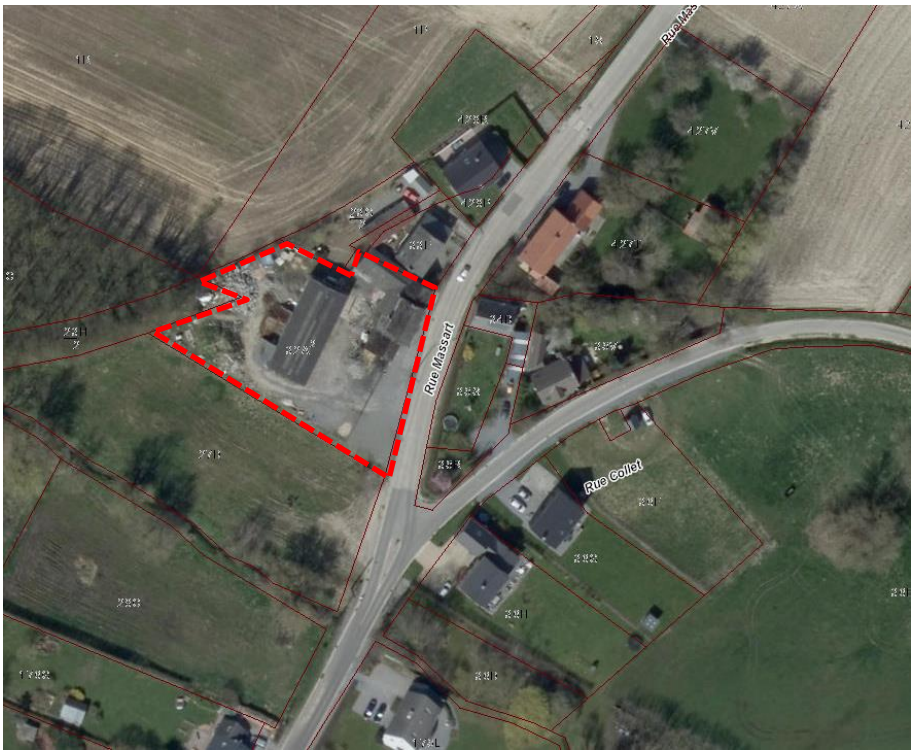

Figure 1. photo aérienne

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Il est localisé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur



Figure 2. plan de secteur

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

C'est une propriété communale

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Lien avec le GAL – promotion des produits du terroir

Lien avec la fiche 1.8 du PCDR

Lien avec la Fiche 3.17 du PCDR

2. GESTION DU PROJET

La commune et autres partenaires non encore déterminés

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- SWL et DR (pour les logements)

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Une étude sur l'état du bâtiment

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**+**
	Institutionnel	**+**
	Financement	**+**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Choix des fonctions
- Phase 2 : Elaboration d'un projet
- Phase 3 : Trouver des partenaires
- Phase 4 : Construction du projet

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	**+**
	Environnement	**+**
	Economique	**+**
	Social	**+**
	Culturel	**0**
	Tourisme	**0**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Le projet de réaménagement du site de l'ancien hall de voiries répond à la notion d'urbanisme durable. Il s'inscrit dans une démarche durable qui alliera :

- Aspect social par la construction de logements publics et par l'aménagement d'un espace de qualité à partager à proximité du cœur du village susceptible d'avoir un rayonnement du niveau du village voir peut être communal
- Aspect environnemental car les aménagements végétalisés aux abords du projet permettront de renforcer la biodiversité sur le site et participeront au maillage écologique de la commune.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de suivi

  - Retour des démarches auprès de la population
  - Etat d'avancement du potager partagé
  - Combien de nouveaux habitants

- Indicateurs de réalisation

  - Quelles fonctions à développer
  - Quelle thématique pour le site

FICHE PROJET N°2.9

INTITULE DU PROJET :	LOT :
DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet est porté par la Commune, en collaboration avec les comités de quartier, les associations,..,

- A réaliser en préalable : une enquête sur ce qui mobilise les Fernelmontois : sur comment « mieux » (pas forcément plus) communiquer auprès de la population ; comment mieux faire connaître les activités des associations locales ; comment sensibiliser davantage les habitants à participer aux activités organisées sur le territoire communal ; quelles activités proposer tenant compte des attentes des habitants ; L'offre est-elle en adéquation avec la demande,…
- Soutien aux manifestations, petit événements de proximité, telles que : Fête de quartier ; Fête des voisins ; activités culturelles locales, ateliers, projets créateurs de lien, activités pour des publics ciblés,…. en partenariat avec le privé et le milieu associatif.
- Soutien à la participation d'acteurs culturels locaux lors des animations de village

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A B C D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population
- Améliorer la promotion et la visibilité des productions locales, de manière concertée avec les indépendants
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le but est d'informer, de sensibiliser et d'intégrer les nouveaux habitants en ayant des contacts plus fréquents avec eux que la seule soirée d'accueil des nouveaux habitants. De plus, pour certains, celle-ci manquerait de contenu et de suivi.
Les nouveaux habitants manquent, par exemple, d'informations sur les commerces, les services, les produits locaux, les artisans, les activités, la dynamique associative, l'environnement dans lequel ils vivent, les richesses patrimoniales, paysagères et naturelles, etc…
Plusieurs constats du diagnostic justifient le projet:

- Absence de lien social entre anciens et nouveaux habitants dans certains villages; Certains villages tendent à devenir des villages dortoirs.
- Quelques problèmes entre néo ruraux et agriculteurs
- Trop peu d'implication de certains nouveaux habitants dans la vie villageoise et dans les associations (difficulté de trouver des bénévoles)
- Visibilité insuffisante des associations, manque de communication du monde associatif vers la population
- Une seule soirée d'accueil des nouveaux habitants par an.
- Problèmes d'intégration de certains nouveaux habitants; Peu de moyens d'intégration des nouveaux habitants hormis écoles et mouvements de jeunesse
- Certaines activités existantes manquent d'attrait et « d'adaptation à la société actuelle»
- Peu de mobilisation des Fernelmontois aux activités; En dehors des événements les gens ne se parlent plus ; Difficulté de toucher les Fernelmontois

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consult Tillier, Hingeon, Forville, Marchovelette, Pontillas, Franc-Waret, Noville, Hemptinne
- GT vie associative

1.4. LOCALISATION

L'ensemble de la commune

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Evènements repris dans le bulletin communal

2. GESTION DU PROJET

La commune et les citoyens

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- La commune (mise à disposition de locaux pour évènements, chèques, information,…)

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+
	Budget	++
	Institutionnel	0
	Financement	0
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Enquête
- Phase 2 : Création d'un réseau des citoyens
- Phase 3 : Développement d'activités
- Phase 4 : Promotion

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	+
	Environnement	0
	Economique	+
	Social	++
	Culturel	+
	Tourisme	+
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet contribue à un urbanisme durable par le fait qu'il facilite le « mieux vivre ensemble ». Il renforce les liens sociaux par les échanges et le développement aussi des compétences. Il permet aussi de bien faire connaitre la commune ses commerces, ses pôles d'attractions, ses évènements. Il est favorable au développement économique local.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateur de résultats
  - Nombre d'événements créés
  - Nombres de participants
- Indicateur de réalisation
  - Quelles activités
  - Résultat de l'enquête

FICHE PROJET N°2.10

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE HALLE	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

La Commune de Fernelmont ne dispose pas d'une halle pour les producteurs locaux pouvant recevoir différentes activités couvertes. Cette halle servirait en priorité à la création des circuits courts.

Celle-ci aurait une dimension de 15m x 20m (300 m²) et elle serait construite dans un principe de construction industrielle et préfabriquée pour réduire les coûts.

Esquisse 3D d'une halle :

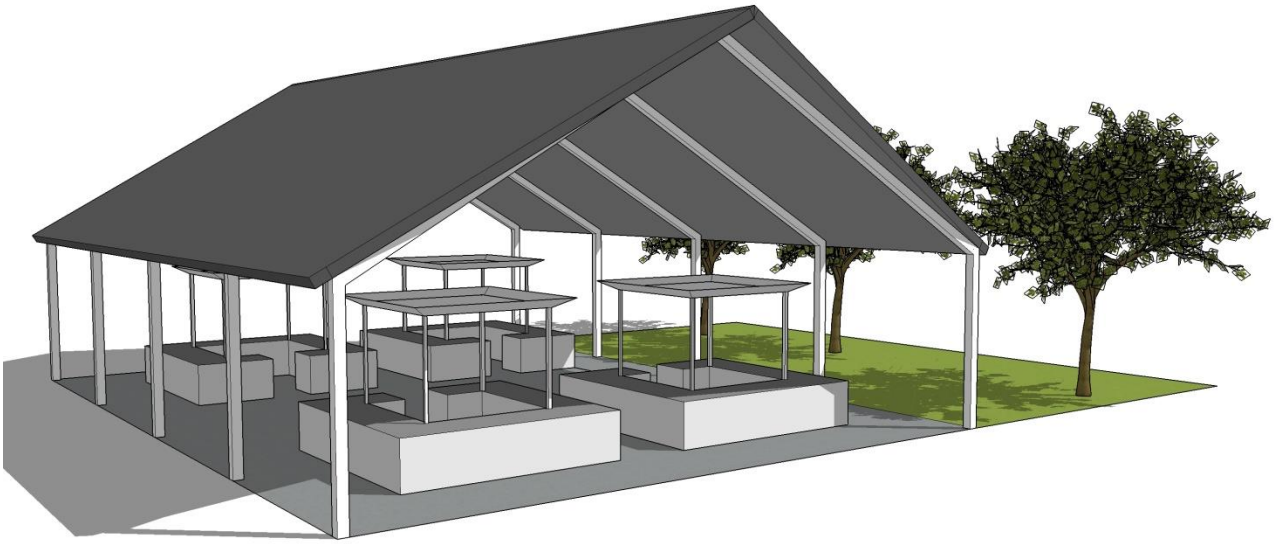



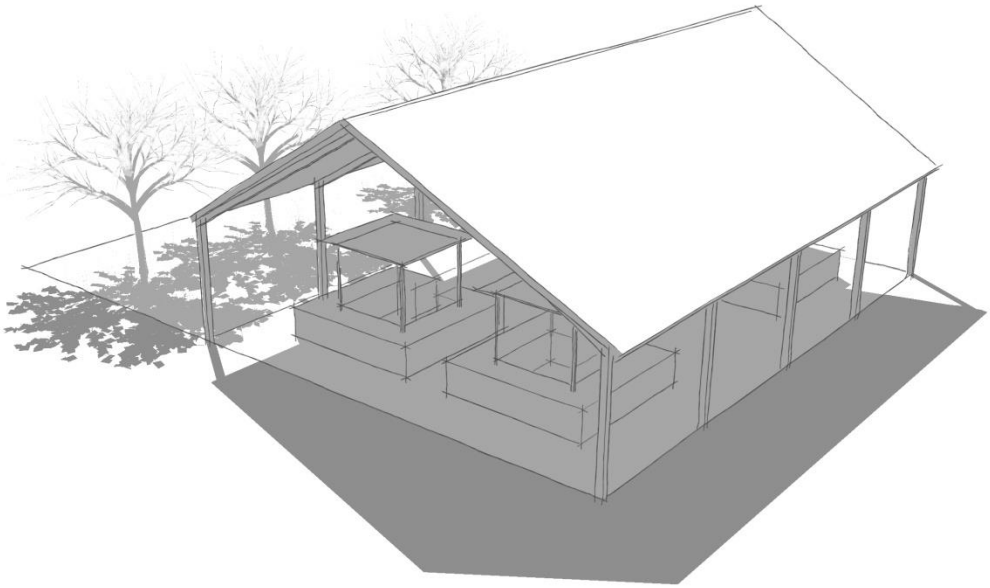

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- La commune et les habitants sont désireux de se lancer dans une initiative de circuits courts et de développer des filières locales.
- La participation citoyenne a mis en évidence le souhait de la population d'avoir un point de vente central pour les circuits courts puisque le petit marché de Forville a été abandonné.
- Ce projet permet la promotion des produits locaux.
- Ce projet favorise la rencontre entre le producteur (agriculteur) et le citoyen.
- La commune est soucieuse d'étendre et de soutenir les activités socioculturelles et les associations locales.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Le Collège Communal
- Consult Hingeon, Franc-Waret, Hemptinne, Noville
- GT vie associative
- GT économie

1.4. LOCALISATION

Sans objet (à déterminer)

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

La fiche 17 du lot 3 et le programme du GAL.

2. GESTION DU PROJET

La commune, les associations, les agriculteurs, les commerçants et les citoyens.

Partenariat avec le jardin d'OO.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

DR

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**0**
	Budget	-
	Institutionnel	0
	Financement	0
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Trouver le lieu d'implantation
- Phase 2 : Lancer les études
- Phase 3 : Permis d'urbanisme et dossier d'exécution
- Phase 4 : Construction

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	+
	Environnement	+

	Economique	+
	Social	+
	Culturel	+
	Tourisme	0
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Le projet de création d'une halle répond à la notion d'urbanisme durable.
Il s'inscrit dans une démarche durable qui alliera :

- Aspect social par la construction d'un bâtiment public pouvant avoir de nombreuses utilisations aux services des citoyens, des associations,…
- Aspect économique par la construction d'un bâtiment pouvant accueillir des activités développant l'économie locale

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateur de résultats
  - Le nombre d'événements réalisés
  - Le nombre de producteurs participants

- Indicateur de réalisation
  - Quelles activités

FICHE PROJET N°2.11

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ETUDE DES BESOINS, EVALUATION ET DEVELOPPEMENT EVENTUEL DE MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNES	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le rôle de la Commune sera de réaliser une étude qui pourrait déboucher sur la mise à disposition d'un local pour les co-accueillant(e)s et/ou de créer une maison communale d'accueil de l'enfance dont elle confierait la gestion à Imaje (comme à Bierwart). Il sera aussi de donner des informations et incitants pour de nouvelles accueillant(e)s agréé(e)s (pas indépendantes). Une partie du presbytère de Noville –Les-Bois, une fois rénové, ou le site de l'ancien hall de voiries, une fois assaini, pourraient se prêter à cette fonction.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A C

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi
- Développer, professionnaliser et coordonner l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Risque de manquer de places d'accueil, surtout au vu de l'arrivée de nouveaux habitants, jeunes couples avec enfants

A Hemptinne, les deux gardiennes risquent de fermer leurs portes sous peu

Manque de places accessibles financièrement

Il y aura toujours une demande de garde d'enfants. A l'avenir, les personnes devront travailler plus. Deux salaires deviennent nécessaires dans un ménage, peut-être bientôt plus de possibilité de prendre de pause carrière, etc.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- consult Hemptinne, Tillier, Cortil, Franc-Waret, Forville, Noville
- Imaje

1.4. LOCALISATION

A définir en fonction de l'étude.

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet. Le milieu d'accueil doit se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur.

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Ce projet peut être en lien avec la fiche 1.1. et /ou la fiche 2.8. Le projet pourrait être accueilli dans une partie du presbytère de Noville –Les-Bois ou sur le site de l'ancien hall de voiries.

2. GESTION DU PROJET

La commune, IMAJE et l'ONE

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- ONE
- AVIQ

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	**+**
	Institutionnel	**0**
	Financement	**0**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Etude des besoins, analyse de la situation existante et proposition d'implantation
- Phase 2 : Acquisition du terrain ou du bâtiment par la Commune
- Phase 3 : Construction ou rénovation
- Phase 4 : Promotion de l'infrastructure

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	**+**
	Environnement	**0**
	Economique	**+**
	Social	**+**
	Culturel	**0**
	Tourisme	**0**
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet permet de générer sur le territoire une offre adaptée pour l'accueil des enfants et déboucher sur la mise en place d'un local spécifique. Ce projet répond à un besoin social et permet la cohésion sociale.
Il s'intéresse aussi à utiliser un bâtiment ou un site existant au sein de la commune. Il permet un maillage de centres d'accueil pour la population et le développement de liens sociaux autour de ceux-ci.
Ce projet est également source d'emplois.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - La fréquentation des lieux
  - Les emplois créés
- Indicateurs de réalisation
  - Orienter l'étude suivant les revenus
  - Nombre de nouvelles places d'accueil

FICHE PROJET N°2.12

INTITULE DU PROJET :	LOT :
DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AINES ET INTERGENERATIONNELLES	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet prévoit la création d'opportunités pour faire se rencontrer toutes les générations: le jeune public (enfants et adolescents), les adultes et les personnes âgées de l'entité fernelmontoise.

- Organisation d'une journée « place aux aînés » avec animations, stands d'information, ateliers,… (éventuellement dans le cadre du carrefour des générations)
- Organisation d'ateliers thématiques, d'activités rassemblant des aînés et des jeunes leur permettant d'échanger leurs connaissances/compétences (apprentissage du GSM, informatique, tablette, photos numériques, contre apprentissage des jeux anciens, « jeux de société », emploi de Facebook, photos numériques,…)
- Création d'un espace d'échange intergénérationnel tel qu'un potager ou un atelier cuisine
- Animations scolaires et/ou visites de jeunes à la maison de repos de Marchovelette
- Poursuite et développement de projets avec les écoles (Par exemple, les jeunes auraient pour tâche d'aller à la rencontre des aînés de leur entourage pour en apprendre davantage sur un type d'artisanat ou une profession particulière aujourd'hui disparus, sur des moments forts de l'histoire du village ou de l'entité mais aussi sur des contes et légendes d'autrefois, des conseils pratiques de jardinage ou de cuisine…)
- Création d'une école des devoirs encadrée par les aînés
- Réalisation de brochures, expositions, films, blogs, … sur l'histoire des villages (sur l'évolution de la poste ou encore sur les anciens métiers : tisserands à Forville, sabotiers à Noville, siroperies à Sart d'Avril, marnières à Hemptinne, etc.)
- Garde des enfants, par certains aînés, après les heures d'écoles. L'idée est que les aînés aillent chercher les enfants après l'école et les gardent à domicile (celui des enfants) en attendant le retour des parents. Projet à creuser avec les personnes intéressées (aînés et parents), une relation de confiance est primordiale pour la mise en œuvre de ce projet
- (Ré-) organisation de fêtes de village adaptées, qui permettent la participation des aînés, notamment du point de vue de la programmation musicale
- Il s'agit également d'actions spécifiques pour aînés

Autres événements :

- ✓ Création d'une maison d'accueil communautaire (fiche rue Mahy)
- ✓ Création d'une équipe de bénévoles formés "visiteurs d'aînés"
- ✓ Actions pour inciter les aînés Fernelmontois à participer aux activités du village et des villages voisins
- ✓ Développement d'activités sportives pour aînés

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Valoriser les capacités et ressources des aînés
- Diversifier l'offre des activités pour les aînés

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les domaines d'activités des associations, groupements et clubs de Fernelmont paraissent relativement diversifiés et semblent s'adresser à des publics variés. Il manque toutefois d'activités intergénérationnelles. Les domaines d'activité les plus «intergénérationnels » sont le sport, l'art et la culture. Les domaines d'activité les moins intergénérationnels sont les groupes d'aînés et les mouvements patriotiques, les comités et les groupes citoyens.



Figure 1. Image provenant de http://www.emera.fr

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CCCA
- GT jeunesse
- GT vie assoc.
- Consult Marchovelette, Hingeon, Hemptinne, Pontillas, Noville

1.4. LOCALISATION

sans objet

1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

En lien avec la Fiche rue Mahy - lot 1.2

2. GESTION DU PROJET

La commune et le cpas ainsi que des associations

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

À définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Possibilité de financement par :

- Le CPAS
- La province

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**+**
	Budget	+
	Institutionnel	0
	Financement	0
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programme 2020-2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Elaboration d'activités coordonnées entre les différentes associations et la Commune
- Phase 2 : Mise en relation avec le calendrier partagé
- Phase 4 : Promotion

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**0**
	Cadre de vie	0

	Environnement	0
	Economique	+
	Social	++
	Culturel	0
	Tourisme	0
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

La multitude d'actions visé dans la cadre de ce projet est ciblée sur la cohésion sociale et la création de liens entre tous les âges et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes liés à l'âge.

Ce projet vise à valoriser les compétences des ainés et s'opère sur le mode du bénévolat ce qui évite des frais liés à l'engagement de personnel.

Les actions menées pourraient contribuer au développement durable au niveau environnemental lorsque des ateliers intergénérationnels sur le thème de la gestion des déchets, l'embellissement de la commune seront organisés ou lors de la poursuite des jardins collectifs.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Nombres d'événements organisés
  - Nombres d'aînés touchés
- Indicateur de réalisation
  - Quels types d'actions
  - Programme annuel

FICHE PROJET N°2.13

INTITULÉ DU PROJET :	LOT :
CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste à concrétiser toutes les mesures et infrastructures qui seront reprises dans le plan communal de mobilité actuellement en cours d'élaboration. Le PCM sera disponible en 2017 et sa mise en œuvre devra débuter en 2018.

Le PCM analyse de manière détaillée les caractéristiques des voiries communales pour définir une hiérarchie claire entre celles-ci. Dans le cadre de l'ODR, une liste des points noirs en matière de sécurité a été élaborée (voir annexe du PCDR). Elle a été transmise à l'auteur du PCM pour qu'il en tienne compte. D'autres propositions émanant des consultations villageoises et des GT ont été communiquées:

- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de déplacements scolaires
- Aménagements et mesures de sécurité aux abords et sur le chemin de certaines écoles
- Aménagement et sécurisation des arrêts de bus
- Localisation et équipement d'arrêts multimodaux
- Création d'effets de porte aux entrées des villages
- Création d'itinéraires interdisant la circulation des poids lourds dans les villages
- Aménagement de sites propres pour la pratique du vélo et du tourisme équestre
- Installation de range vélos et d'anneaux ou barres d'attaches pour chevaux
- Aménagement de zones sécurisées à proximité d'espaces publics, bâtiments publics (salles, maisons de village), églises, cimetières, commerces, arrêts de bus, à proximité de la maison de repos.
- Soutien aux initiatives de location de vélos
- Participation au projet « Wallonie cyclable »
- Création de parkings de covoiturage aux sorties 9 et 10 sur l'E42
- Facilitation du covoiturage
- Créations de conditions pour favoriser la mobilité douce par la création de trottoirs et la réouverture de sentiers
- Liaisons inter-villages et avec les communes voisines.

Sur base des résultats du Plan Communal, des projets répondants aux objectifs de la présente fiche seront élaborés.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

C D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce
- Développer les solutions alternatives de transport collectif

1.2.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La mobilité et la sécurité routière sont deux problèmes très préoccupants pour les Fernelmontois. Dans une commune rurale, la mobilité constitue un enjeu prioritaire du fait de l'éloignement des zones bâties tant pour les problématiques liées à la mobilité intra-communale qu'à la mobilité extra-communale.

Les usagers faibles sont un public souvent délaissé des campagnes d'améliorations des voiries.

La commune désire accroitre les éléments de sécurité sur les voiries et mieux assurer la protection des usagers faibles (trottoirs, éléments de sécurité, ralentisseur, …).

La valorisation des déplacements doux permettra d'améliorer l'utilisation des voiries et permettra de développer la vie sociale dans les villages.

Ce projet permettra aussi de protéger le cœur de village des véhicules lourds et favorisera la pratique du vélo par la création de cheminements mode doux adaptés.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- CCCA
- GT économie
- GT vie assoc.
- GT environnement
- GT jeunesse
- CPAS
- CEFER
- Directeurs d'écoles
- Consultations Tillier, Forville, Pontillas, Hingeon, Noville, Cortil, Hemptinne, Franc-Waret, Marchovelette
- Comité de pilotage du PALE
- CCATM

1.4. LOCALISATION

Amélioration de la sécurité routière sur l'ensemble du territoire (A définir dans le plan de mobilité)
Sur les routes régionales, adaptation de la zone agglomération aux réalités de terrain (extension de l'habitat)

1.5. Statut au plan de secteur

A définir selon les résultats du plan communal de mobilité

1.6. Statut de propriété

A définir suivant l'étude et l'élaboration du plan communal

1.7. Lien(s) avec les documents communaux (transversalité)

Ce projet fait suite aux constats mis en évidence dans le pré-diagnostic du PCM. Il est en lien avec l'atlas des chemins, la carte des sentiers et la liste des points noirs élaborée par la CCATM.

2. GESTION DU PROJET

Commune et partenaires : police et CCATM

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. Estimation du coût global

A définir.

3.2. Origine du financement

Financement sera également possible via le PCM et le plan trottoirs.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Le pré-diagnostic a été réalisé.

4.2. Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	+	**Pas de contrainte technique particulière**
	Budget	-	**Budget relativement important**
	Institutionnel	+	**Volonté communale (PCM)**
	Financement	-	**Peu de possibilités de financement**
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile			

4.3. Programmation dans le temps

Programme 2020-2027

4.4. Tâches à réaliser

- Phase 1 : Elaboration du PCM (2017-2018)
- Phase 2 : Mise en application du PCM avec la participation de la CCATM, des habitants et de la CLDR

- Phase 3 : Etudes et mise en adjudication de travaux (2018 à 2027)
- Phase 4 : Réalisation de travaux (2020 à 2027)

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	**+**
	Cadre de vie	++
	Environnement	0
	Economique	0
	Social	0
	Culturel	0
	Tourisme	+
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

Ce projet ciblé sur la mobilité contribuera à un urbanisme durable par le fait qu'il envisagera des actions en faveur des mobilités les plus douces. Les modes doux sont respectueux de l'environnement, peu consommateur d'espace. Il favorise la rencontre des usagers. Il contribue à la qualité du cadre de vie.

Les actions du plan de mobilité viseront également une meilleure organisation de l'espace pour aménager les villages de façon plus sure, cohérente et harmonieuse.

Ce plan de mobilité s'attachera également à proposer des solutions de transports alternatifs et incitera à leur utilisation.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Nombre de points noirs traités (voir CLDR)
  - Nombres d'aménagements réalisés
  - Solutions alternatives de transport collectif mises en place
- Indicateurs de résultats
  - Réduction du trafic lourd
  - Sentiment des riverains (enquête de police)
  - Nombre d'accidents

FICHE PROJET N°2.14

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT DU BATY DE BIERWART	2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Création d'une placette verte

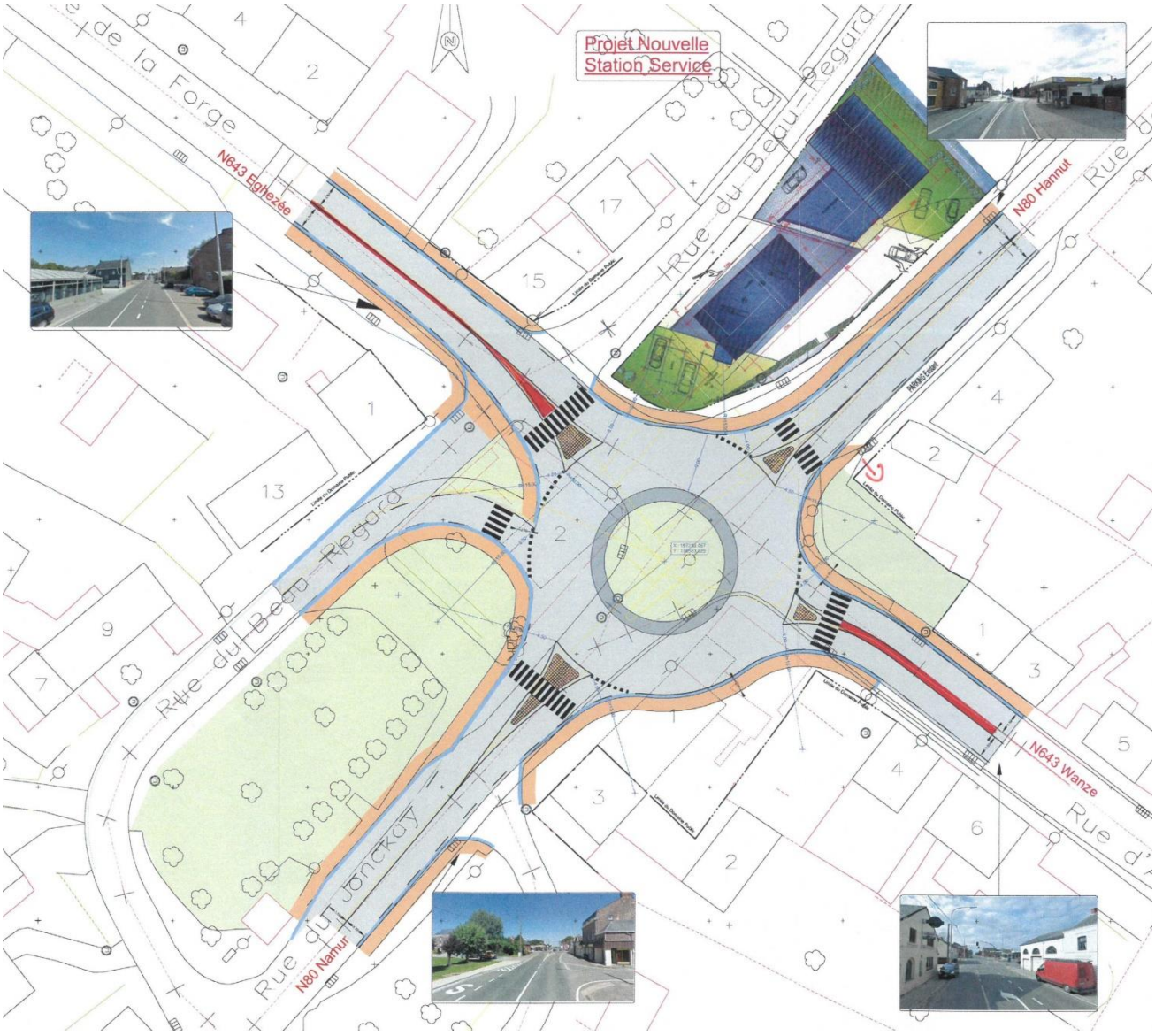

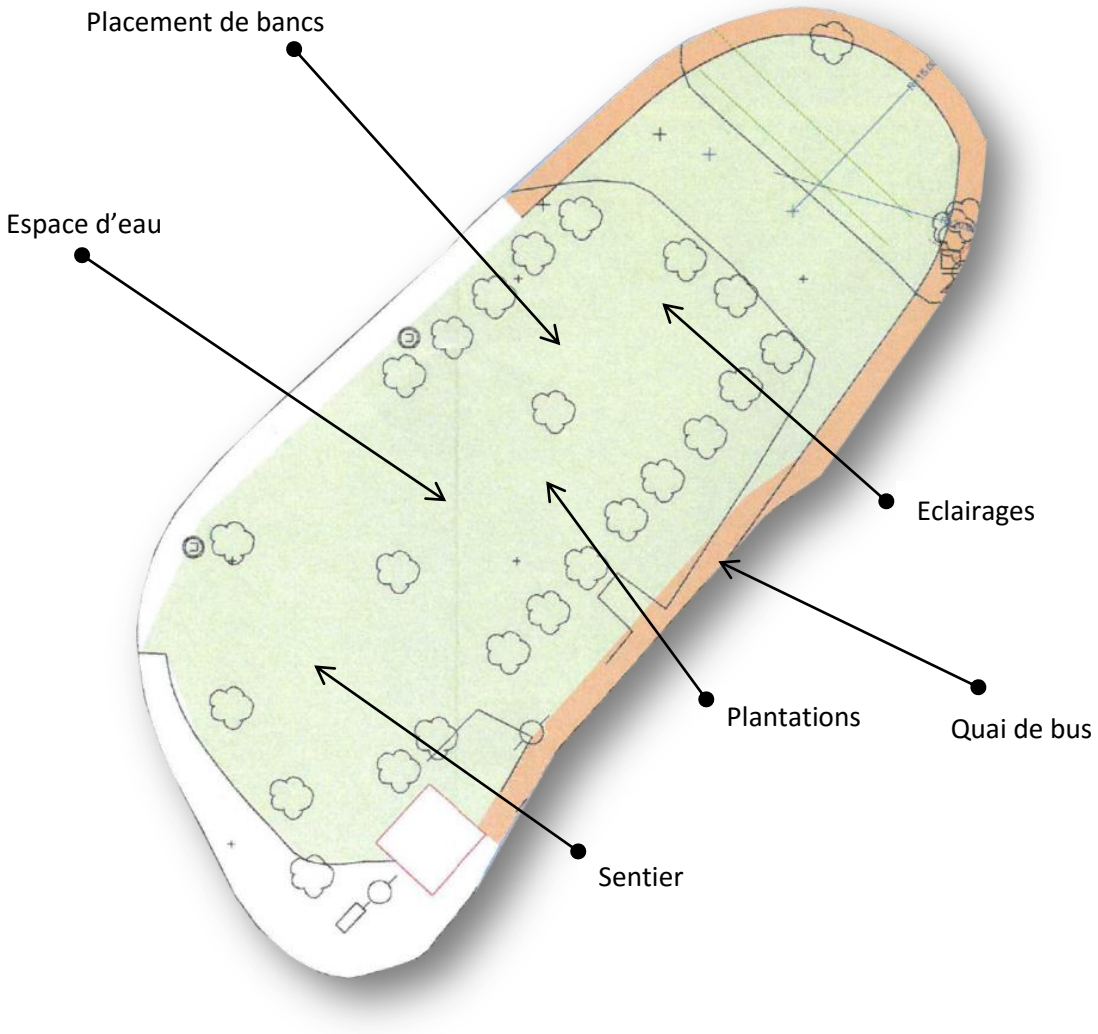

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Ce carrefour a été ciblé lors d'un GT comme un point noir au niveau de la sécurité routière
  - Manque de visibilité des deux côtés (stationnement de voitures à la friterie)
  - Vitesse et passage dans la rue du Beau regard pour éviter le carrefour
  - Nécessité de parking pour les personnes empruntant le bus

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Participation citoyenne (GT)
- Collège

1.4. LOCALISATION



1.5. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

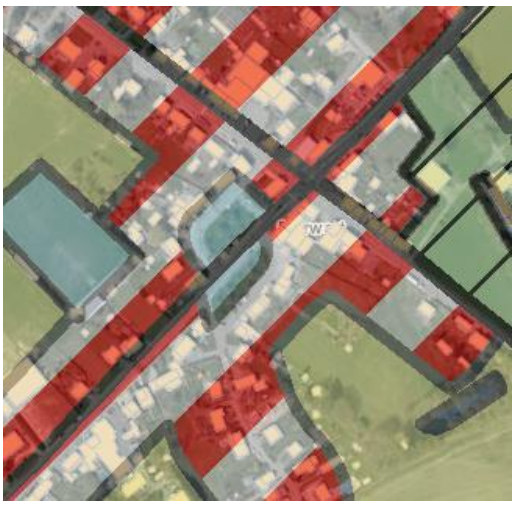

Zone d'équipement pour la plus grande partie et zone d'habitat à caractère rural pour la nouvelle partie.

1.6. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Communal et Régional

1.7. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Plan de mobilité

2. GESTION DU PROJET

SPW et Commune de Fernelmont.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A définir ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

DR

SPW

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Expropriation des maisons par le SPW

Gestion de l'enlèvement de la friterie par la commune projetée en décembre 2017

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Analyse de la faisabilité et de la pertinence

Faisabilité	Technique	**0**
	Budget	0
	Institutionnel	0
	Financement	0
Faisabilité : ++ aisée, + relativement facile, 0 sans conséquence, - relativement difficile, - - difficile		

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2020 – 2023

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Phase 1 : Réalisation du rond-point par le SPW
- Phase 2 : Enlèvement de la friterie
- Phase 3 : Aménagement de l'espace vert

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Impact	Mobilité	++
	Cadre de vie	+
	Environnement	+
	Economique	0
	Social	+
	Culturel	0
	Tourisme	0
Impact : ++ très important, + important, 0 nul, - négatif, -- très négatif		

5.2. LE PROJET RESPECTE-T-IL UN URBANISME DURABLE ?

La création d'un espace de rencontre au sein du village permet aux habitants de se retrouver, de se rencontrer et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal. Le projet participe au développement de la cohésion au sein du village.

On incite aussi à l'utilisation de zones de détente (bancs, mare, arbres), ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs.
Ce projet contribue à la dynamique du village.

Aussi l'aménagement permettra de mieux organiser le carrefour et de garantir une meilleure lisibilité des espaces nécessaire à la sécurité. Le projet comprend également un aménagement spécifique pour la halte de bus ce qui est favorable à l'utilisation des transports collectifs.

5.3. INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de résultats
  - Quel type d'aménagement

- Indicateur de réalisation
  - Nombres d'arbres plantés
  - Nombres de bancs placés

FICHE PROJET N°3.1

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RENOVATION DE LA POSTE ET LES ABORDS A FORVILLE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation des locaux occupés actuellement par la poste au sein du village de Forville. Le bâtiment est situé Avenue de la Libération à Forville. Il s'agit de la parcelle cadastrée C508a², d'une superficie d'environ 493 m².
Le terrain se trouve en zone d'équipements communautaires et de services publics » au plan de secteur.

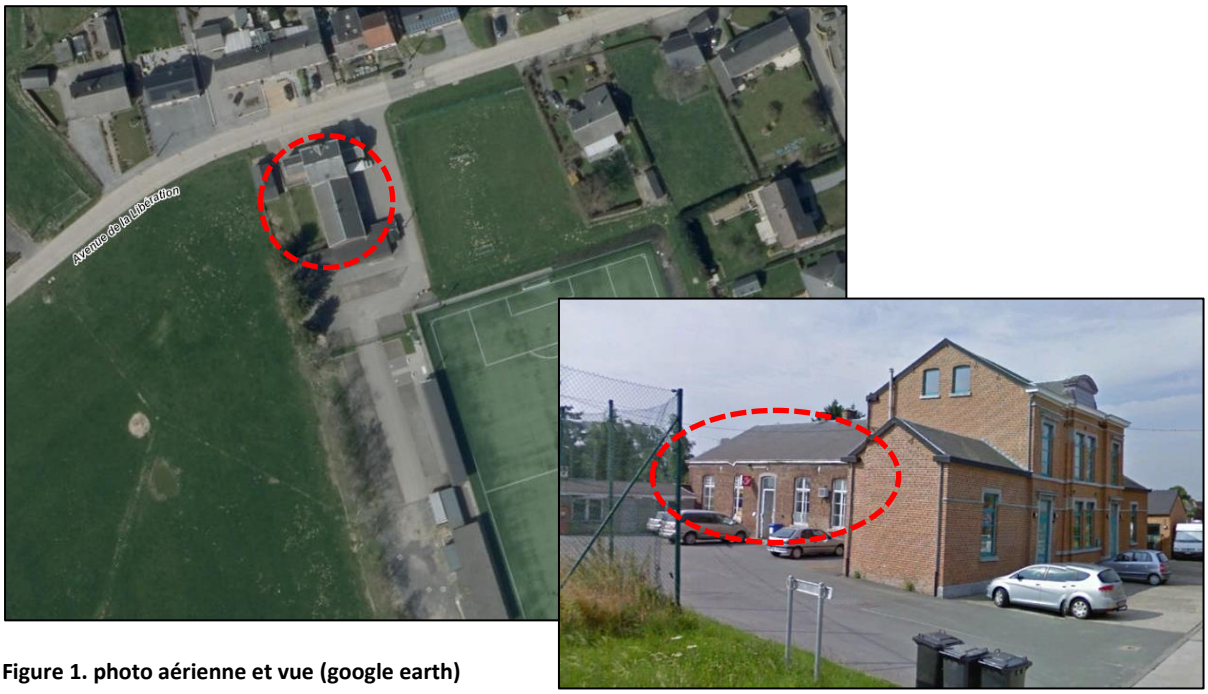

Figure 1. photo aérienne et vue (google earth)

La commune de Fernelmont va entamer des travaux d'amélioration et de rénovation de l'enveloppe du bâtiment néanmoins, il restera un travail d'aménagement de l'espace intérieur mais aussi des abords du bâtiment.

L'agencement des locaux resterait simple avec peut-être une autre fonction que la Poste.

Schéma de principe :

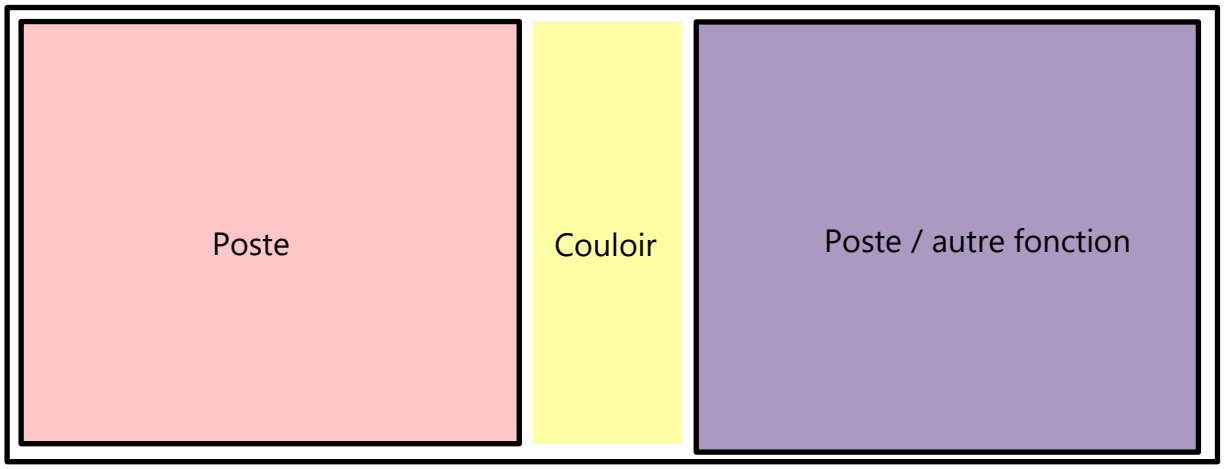

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

La présence d'une poste au milieu d'un village ne correspond pas uniquement aux services que celle-ci offre aux citoyens, c'est également un lieu de rencontre des villageois. C'est pourquoi, il est important de rendre le bâtiment accueillant et convivial.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Ce projet a également été débattu en CLDR. Une visite de terrain a également été faite avec la CLDR en date du 16/09/2015.
Plusieurs scénarii de reconversion ont été émis. L'option de maintenir la poste seule à cet endroit a été retenu.

- Consultation Forville
- Collège
- GT vie assoc.
- enquête assoc.
- CCATM

FICHE PROJET N°3.2

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le ruisseau du Warichet traverse le village de Pontillas. Au sein de l'ilot formé par les rues de la Rivière, la Drève et du Baty, les abords du Warichet sont négligés.
Ce projet consiste à aménager les abords du ruisseau du Warichet. Les aménagements envisagés sont :

- L'entretien des aires engazonnées, petits ponts et arbres;
- Le placement d'une table de pic-nic ;
- La mise en valeur du ruisseau et de sa biodiversité.

L'aménagement doit tenir compte du fait que l'espace est situé en partie en zone forestière au plan de secteur.
Certaines parcelles sont privées d'autres appartiennent à la commune (parcelles en jaune sur la carte de droite ci-dessous).



Figure 1. Localisation du projet (photo aérienne et parcellaire public et privé)

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Cette zone humide, plantée de peupliers, est un ancien « versage » communal interdit depuis plus de 30 ans. Depuis, la nature s'est développé et il est à constater que cette zone en fond de parcelle possède un réel potentiel écologique à préserver mais également à développer et à mettre en valeur.
Vu la configuration des lieux, sa situation dans le village et la présence de parcelles publiques, il peut être envisagé la création d »'une aire de convivialité. Cette structure au sein du village est importante dans la dynamique de la vie locale. Cet espace contribuerait à favoriser aussi les relations intergénérationnelles.
Ce projet qui figurait déjà dans le premier PCDR.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs.

- GT vie assoc.
- GT Jeunesse
- Enquête assoc.
- consult Pontillas
- CCATM

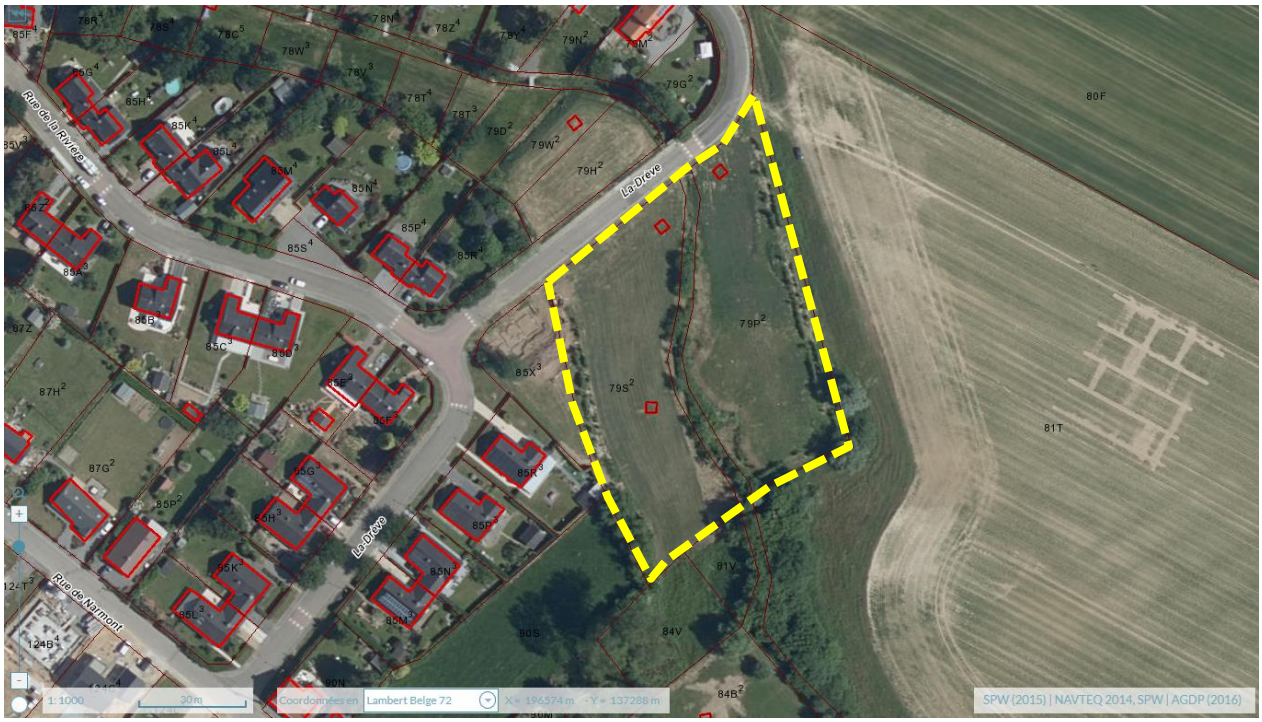

Figure 2. Image provenant de Walonmap

1.4. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.
L'aire de convivialité doit se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur et plus particulièrement dans les zones suivantes :

- Zone d'habitat ;
- Zone d'habitat à caractère rural

1.5. STATUT DE PROPRIÉTÉ

A définir après le choix du lieu d'implantation

FICHE PROJET N°3.3

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMELIORATION DE L'ACCES A LA LECTURE PUBLIQUE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à :

- Garantir l'accès au livre et à divers documents (sous forme de prêt ou de consultation) ;
- Organiser et développer un réseau de bibliothèques fixes et itinérantes ;
- Promouvoir la lecture et l'écriture auprès du public ;

Concrètement, des collaborations sont à envisager avec une commune voisine disposant d'une bibliothèque agréée, afin d'ouvrir une antenne de prêt à Fernelmont. Le presbytère de Noville pourrait abriter cette antenne.
Une révision des lieux et horaires de passage du bibliobus est également à effectuer.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B C

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Diversifier l'offre des activités pour les aînés
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Il a été démontré auparavant qu'il y a un réel manque de structure d'encadrement pour les jeunes. Ce projet répond à une demande de créer des activités pour les enfants. Aussi, ce projet peut également intéresser les autres tranches d'âges et on peut donc le considérer commune un projet intergénérationnel.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- consult Hemptinne
- Directeurs d'écoles

FICHE PROJET N°3.4

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise la création des terrains de tennis extérieurs jouxtant le centre sportif et associatif de Fernelmont à Noville-les-Bois.



Figure 1. Photo aérienne

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le centre sportif et associatif de Fernelmont est le lieu central des activités et animation. Il y a lieu de continuer son développement d'autant plus que celui-ci est actuellement saturé.

Par ailleurs, les terrains de tennis à Cortil Wodon sont voués à disparaitre. Cela permettra de conserver l'activité sur le territoire communal.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.

FICHE PROJET N°3.5

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise la rénovation de la buvette et des vestiaires des installations footballistiques localisées à Forville.



Figure 1. Photo aérienne

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados

- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Après la mise en place d'un terrain synthétique, il est indispensable de réhabiliter les installations annexes. L'ensemble des activités footballistiques de Fernelmont aujourd'hui dispersées sur trois sites pourraient avantageusement être recentrées sur le site de Forville où un réaménagement global de la zone devrait être envisagé. Une fois réaménagées, les installations offriront un site cohérent permettant le développement des activités sportives.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Collège
- Enquête vie associative

FICHE PROJET N°3.6

INTITULE DU PROJET :	LOT :
AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette parcelle communale mérite d'être davantage équipée de manière conviviale afin de pouvoir permettre les jeux et la rencontre des jeunes et moins jeunes de Pontillas. Concrètement, le projet prévoit de rehausser la clôture située du côté de la chaussée de Namur et d'allonger la clôture rue du Baty pour permettre les jeux de ballon et garantir la sécurité. Le projet envisage aussi de placer 2 ou 3 jeux fixes pour jeunes enfants près des terrains de pétanque.

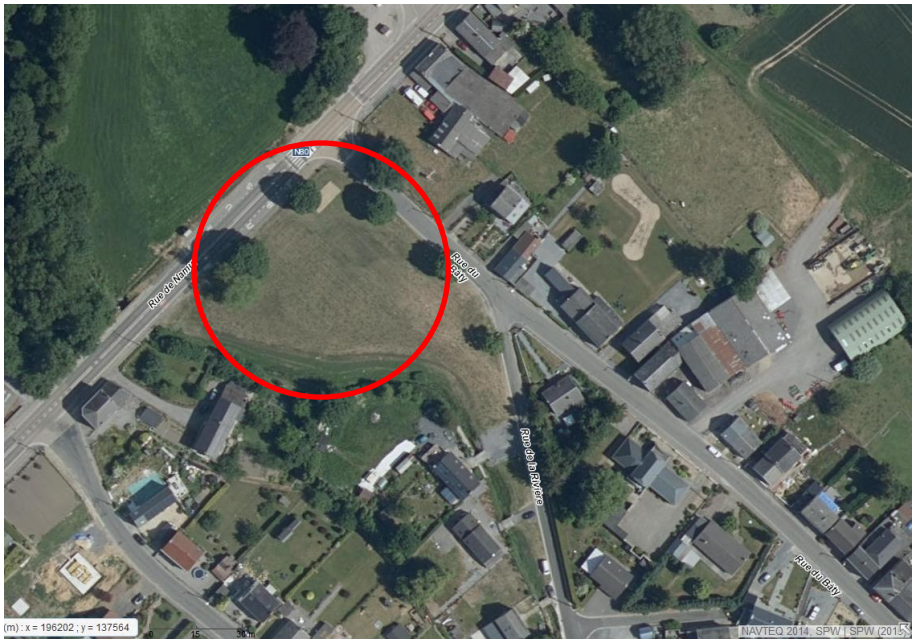

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet du PCDR précédent se justifie toujours, et d'autant plus qu'un des terrains sur lesquels les jeunes du village jouent actuellement au ballon sont occupés par des logements.
Des infrastructures sportives existent déjà sur le territoire communal (hall sportif, terrains de tennis, terrain de football). Il est nécessaire de compléter ce maillage par des équipements sportifs polyvalents adaptés où les familles ne seront pas oubliées.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- GT Jeunesse
- Enquête assoc.
- consult Pontillas
- CCATM

FICHE PROJET N°3.7

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RENOVATION ET VALORISATION DES TUMULI DE SERON, ET INTEGRATION DANS LE RESEAU DES TUMULI	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit d'assainir, de rénover et d'aménager le site pour le mettre en valeur. Ce projet pourrait éventuellement être subsidié via les appels à projet du PWDR.

Le projet se présente sur 2 axes :

1. Restauration du « monument » composé par les 3 tumuli
    - Suppression de la végétation invasive
    - Reprofilage des tumuli
    - ensemencement du site
2. Aménagement du « site » pour le rendre plus accessible au public
    - Préservation du monument par la mise en place d'une haie
    - Accès réservé aux piétons et PMR par portillons
    - A l'intérieur de cette enceinte, mise en place de cheminements piétons (trottoirs, gazon tondu) et de prés fleuris.
    - Des panneaux didactiques renseignent le public quant à la valeur du monument.
    - Accès au site :
    - Création d'une zone de parking relié au site par d'un cheminement piétonnier d'environ 250m. Les piétons sont protégés de la circulation automobile par une haie de charme.



Vue sur les tumuli depuis le chemin agricole

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les tumuli sont un emblème communal. Leur mise en valeur contribue au renforcement d'un sentiment d'identité, d'appartenance. Il s'agit également d'un atout touristique.

Actuellement, les tumuli classés (datant de la première moitié du IIème siècle) perdent leur valeur archéologique et ne sont pas mis en évidence. Ils ressemblent plus à des tas de terre, résultant d'un remblais quelconque, qu'à des monuments funéraires témoignant de l'histoire ancienne de la région. Ils subissent des dégradations. Les abords du site ne sont pas attrayants. Le chemin qui relie les tombes à Hemptinne n'est asphalté que sur une dizaine de mètres. Ces tumuli ne sont pas les seuls vestiges de l'époque romaine. Il existe d'autres sites romains aux alentours de Seron (nécropole, villa, habitats indéterminés, voie romaine secondaire hypothétique)

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT économie
- GT environnement
- consult Forville
- CCATM
- Collège

FICHE PROJET N°3.8

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE PLATE-FORME « JEUNES », CONSTITUTION D'UN RESEAU D'ADULTES REFERENTS OU D'UNE AUTRE STRUCTURE DE TYPE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise dans un premier temps une organisation de rencontres entre jeunes, en tournante dans les villages, dans le but de leur permettre de se connaître, de lancer des projets concrets, communs, fédérateurs/rassembleurs et d'échanger leurs expériences.
Dans un second temps, ce projet pourrait déboucher sur l'engagement d'un animateur et/ou sur la création d'une maison des jeunes.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet vise à susciter de l'intérêt chez les jeunes et à les motiver à s'investir dans la vie villageoise grâce à des projets concrets. Il doit également permettre aux jeunes de créer des liens et devrait conduire à une dynamique inter-villageoise.

Il apportera une solution au problème de manque de liens entre jeunes.

Il mettra les jeunes dans des conditions pour apprendre et s'enrichir des expériences des autres.

Ce projet est une réponse cohérente par rapport à plusieurs constats du diagnostic :

- Peu d'activités proposées aux ados en comparaison des activités pour enfants
- Absence de projets émanant des jeunes
- Manque de communication entre clubs et mouvements de jeunes
- Les jeunes ne savent pas où aller
- Les jeunes expriment une volonté de se retrouver
- Alternative au désœuvrement

Vu la facilité de la mise en place, ce projet est réalisable aisément et à court terme ; il suffit de trouver une personne de référence pour coordonner l'action.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT jeunesse
- Enquête vie associative
- Consultation Hingeon, Marchovelette, Franc-Waret, Pontillas, Forville, Bierwart, Noville, Cortil-Wodon

FICHE PROJET N°3.9

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

La maison de village est un local destiné à l'hébergement des activités d'associations locales.

Le projet vise à installer ce type d'infrastructure à Hingeon.

Il existe plusieurs possibilités pour l'implantation, de cette structure :

- Soit la nouvelle salle de l'école. Vu sa taille, celle-ci pourrait être polyvalente et être mise à disposition et accessible aux associations et villageois en dehors des heures scolaires. Une négociation avec l'école sera nécessaire. Si la cohabitation est retenue, un comité de gestion devra être créé (comprenant des représentants des enseignants, du comité de parents, des jeunes, des riverains, des associations, etc..).
- Soit le petit local situé derrière l'église, récemment aménagé,
- soit l'ancien local des jeunes.

Ces possibilités sont encore à discuter avec les villageois et les groupements

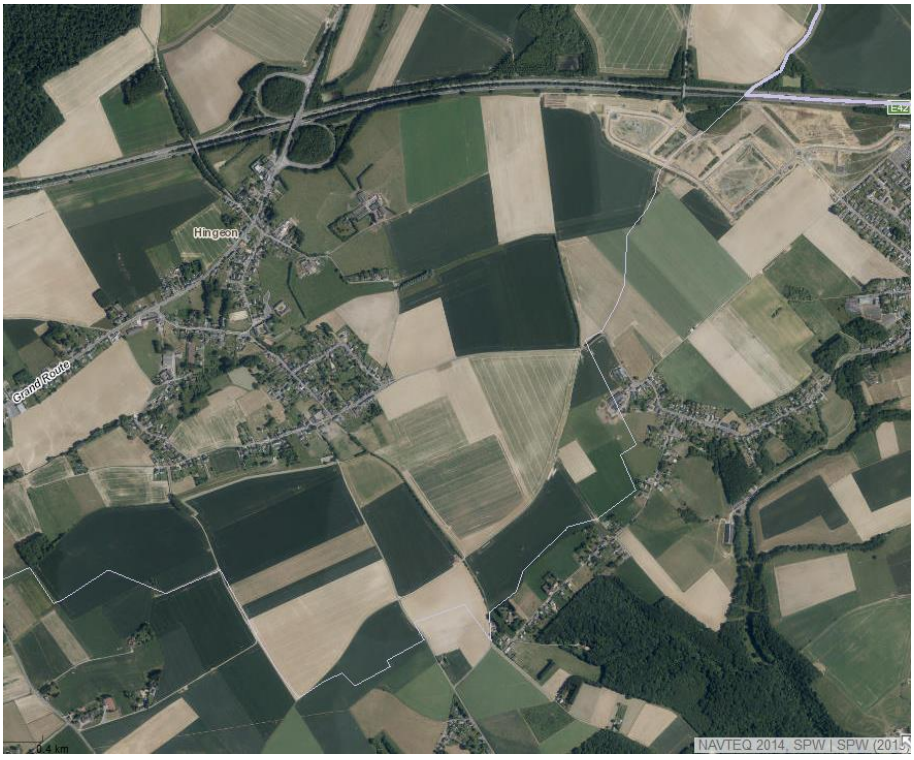

Figure 1. photo aérienne

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

A Hingeon, il a été mis en évidence qu'il manque de locaux adéquats pour la rencontre et la convivialité. Or, ce genre d'infrastructure est important dans les cœurs de village pour permettre le lien social, développer des projets fédérateurs (intergénérationnels), faciliter l'orgnaisation d'évènements associatifs et confirmer la place des jeunes et ainés dans la vie locale.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- Consult Hingeon
- CCATM

FICHE PROJET N°3.10

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

La maison de village est un local destiné à l'hébergement des activités d'associations locales. Il s'agirait d'implanter cette infrastructure à Marchovelette.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Il a été démontré que le village de Marchovelette ne dispose pas de salle ni de lieu de rencontre intérieurs adapté pour l'accueil et les activités de groupe. Créer une maison de village à Marchovelette permettrait la rencontre entre les différentes générations et faciliterait l'intégration des nouveaux habitants. Il s'agit de créer un réel lieu identitaire, d'animation et de vie de quartier pour les villageois afin de renforcer leur sentiment d'appartenance au village mais aussi à la commune.
Plusieurs associations notamment le club cyclo trouverait aisément leur place au sein de cette maison de village.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- Directeurs d'écoles
- Consult Marchovelette
- CCATM

FICHE PROJET N°3.11

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise l'organisation d'évènements, d'animations et de jeux entre les villages de l'entité. Le but de ce genre de manifestation est de créer du lien social et de permettre aux habitants des différentes communes de se rencontrer et de se divertir ensemble. Ce projet peut être mené par les associations, un collectif de bénévoles, et/ou les clubs des jeunes.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

B

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Il y a lieu de remarquer que les liens sociaux disparaissent ou ont du mal à se tisser au sein des villages, entre hameaux et entre villages.
Organiser un ou des évènements qui rassemblerait l'ensemble de la commune et nécessiterait l'investissement de tous les villages permettrait à chaque citoyen de renforcer son sentiment d'appartenance à son village mais aussi à la commune de Fernelmont.
Il s'agit de réaliser un véritable projet fédérateur basé sur la convivialité, les jeux et la bonne humeur.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT vie assoc.
- Consult Tillier, Forville

FICHE PROJET N°3.12

INTITULE DU PROJET :	LOT :
POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise à établir un plan d'action afin de limiter fortement la pollution lumineuse et la consommation des énergies. Car les nuisances lumineuses affectent les écosystèmes et est souvent associée à la notion de gaspillage d'énergies,.

En menant une réflexion pour un éclairage adapté, tout en gardant le même niveau d'éclairage au sol, ce projet vise à faire de Fernelmont la première « Commune étoilée » de Wallonie.

En France, depuis 5 ans, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) propose à toutes les communes françaises, quelle que soit leur taille, d'obtenir le label Villes et Villages Étoilés.

Il existe des solutions techniques qui diminuent fortement la pollution lumineuse. Certaines sont peu couteuses et toutes permettent de faire des économies. Pour exemple, voir le village de Beckerich (2.200 habitants) au G-D du Luxembourg. Notons également qu'un programme de subsidiation de la rénovation de l'éclairage public a été mise en place par le Gouvernement Wallon : le programme EPURE.

De plus, un projet de décret visant à lutter contre la pollution lumineuse et proposant des subsides pour les communes souhaitant y participer a été déposé récemment au parlement Wallon.

S'il existe de nombreuses solutions pour réduire cette pollution lumineuse, il est important de connaitre quelques règles et astuces afin de ne pas faire perdre tout bénéfice à une initiative. Le club Astronamur, présent à Fernelmont, peut fournir toute une série de documents et cahiers de recommandations afin d'agir le plus efficacement possible.

Quelques liens utiles :

www.ascen.be; http://www.anpcen.fr; http://lightpollution.beastro.be/doku.php

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Mettre en valeur le potentiel touristique existant
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité
- Développer l'énergie durable (Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie)

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Ce projet aura des impacts sur la santé, l'environnement, la réduction d'énergie, le tourisme.

Bien que l'UNESCO ait déclaré en 1992 que « Le ciel étoilé fait partie intégrante du patrimoine mondial à préserver », force est de constater que les villes et villages sont de plus en plus baignés dans un halo permanent de lumière. De nos jours, il est quasi impossible d'admirer la Voie Lactée, spectacle impressionnant et pourtant gratuit, à proximité des zones habitées à cause des éclairages mal conçus. Ceci constitue en partie ce qu'on appelle la « pollution lumineuse », encore trop souvent méconnue par le grand public et les responsables politiques. Et pourtant, la lutte contre ce type de pollution permettrait notamment d'alléger la facture énergétique d'une commune, et, en cette période budgétaire chahutée, c'est une source d'économie facilement exploitable. Les éclairages extérieurs la nuit sont un aménagement essentiel pour la population, mais l'augmentation de lumière la nuit continue depuis 20 ans a également une influence démontrée sur l'environnement, depuis la santé humaine jusqu'à la biodiversité, en passant par les consommations d'énergie et les dépenses publiques qui peuvent être évitées. Ainsi, en France, les nuisances lumineuses sont désormais un objectif public inscrit dans les lois Grenelle I et II. De plus en plus de communes agissent positivement et regardent différemment la lumière artificielle.

La Commune de Fernelmont ayant été récemment précurseur pour des projets tel le label « Commune du commerce équitable » en tant que 2ème commune de Wallonie à obtenir ce label, ou encore le label « Commune Maya », est la candidate idéale pour initier le projet « Commune Etoilée ».

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT environnement
- Consult Noville

FICHE PROJET N°3.13

INTITULE DU PROJET :	LOT :
RECHERCHE ET MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE DEPLACEMENTS VERS CERTAINS LIEUX PUBLICS	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet vise à augmenter l'offre de moyens de transport alternatifs disponibles mais également d'en faciliter l'usage.

Exemples :

- Le service de Covoiturage de Taxistop essaie d'aider à trouver un partenaire de covoiturage pour les déplacements de et vers le travail, c'est à dire pour des déplacements qui sont de préférence fréquents. Il convient de faire un lien sur le site web de la Commune.
- Les VAP, c'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier pour parcourir de courtes distances dans sa commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare, ou un arrêt de bus.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

C

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Développer les solutions alternatives de transport collectif

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Fernelmont profite d'une excellence accessibilité avec sa proximité des autoroutes et son réseau routier bien développé. Dès lors le recours à la voiture est ordinaire et l'autosolisme fréquent avec les conséquences négatives qu'il comporte : encombrement des routes, pollution, couts,.... Toutefois, il est possible de remedier à cela et de mutualiser les déplacements par des formules de covoiturage pratiques, flexible, conviviales et donc peu contraignantes. Ces services existent et fonctionnent mais sont malheureusement peu connus. Il est dès lors nécessaire d'en faire la promotion tout en veillant à rechercher toujours de nouvelles formules de déplacement.

En effet, à Forville, une antenne locale VAP existe depuis le 20 janvier 2013, mais il y a peu d'adhérents et aucun panneau.

Taxi stop, blablacar, carpool plaza dont des services à promouvoir davantage.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT économie

- CPAS
- Consult Tillier, Forville, Hemptinne, Noville,
- Comité de pilotage du PALE

FICHE PROJET N°3.14

INTITULE DU PROJET :	LOT :
ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste à mettre en place des vergers didactiques d'anciennes variétés ainsi que des potagers partagés sur des terrains communaux, en collaboration avec, notamment, le DNF, les Universités, les écoles et diverses associations locales.
La valorisation des fruits et légumes, notamment oubliés, sera effectuée par une distribution dans les écoles, par la fabrication de jus, etc… Ce projet pourrait notamment se développer sur le site de l'ancien hall de voiries.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A B D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux
- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Valoriser les capacités et ressources des aînés
- Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les potagers partagés favorisent les rencontres, l'intergénérationnel, le partage de savoirs, l'alimentation saine, la conservation de la biodiversité, etc…

Les vergers jouent un rôle important en matière de patrimoine. Souvent liés à une exploitation traditionnelle, ils peuvent encourager la consommation de fruits locaux de saison. S'ils ne sont pas exploités intensivement, les vergers favorisent également la présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

La commune a déjà mis un terrain à disposition des Jardins D'OO à Noville qui rencontre un réel succès.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CCCA
- GT environnement
- GT vie assoc.
- consult Hingeon, Hemptinne
- Collège

FICHE PROJET N°3.15

INTITULE DU PROJET :	LOT :
MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la mise en place d'une maison multiservice comprenant un espace de co-working, des bureaux, des locaux de réunions, un point poste, une halte-garderie ou une crèche d'Imaje, etc… et qui tiendra compte des problèmes Internet dans le PAE de Noville les bois.
Ce projet est envisagé pour les entreprises du parc, leurs visiteurs, les habitants de Fernelmont, …

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Développer l'énergie durable (Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie)

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le coworking permettra de faciliter la vie de certains travailleurs. En effet, un tel espace de travail partagé, tiers lieu, entre le travail à domicile et le travail en entreprise, possède à la fois le confort du travail à domicile et la richesse sociale du travail en entreprise. Actuellement, il n'existe pas d'espace partagé pour du télétravail (co-working) alors que plusieurs personnes travaillent à domicile. La commune de Fernelmont compte un grand nombre d'indépendants.

Ce projet permet d'ouvrir le PAE aux les habitants de Fernelmont et de générer des synergies entre les acteurs économiques. Il permettra de mieux faire connaitre les entreprises.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Collège
- GT économie
- consult Forville (espace coworking)
- Comité de pilotage du PALE

FICHE PROJET N°3.16

INTITULE DU PROJET :	LOT :
EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Un « atelier rural » est un bâtiment communal généralement localisé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, spécialement aménagé pour accueillir une ou plusieurs petites entreprises (une entreprise de petits services de dépannage par exemple). Il est mis provisoirement à leur disposition par la Commune pour un loyer modéré. Pouvant être financé jusqu'à 80% par le budget «développement rural» de la Région, il s'amortit généralement en 15 ans. Si l'entreprise locataire décide in fine d'acheter le bâtiment, l'argent doit être réinvesti par la Commune dans le développement rural, par exemple en construisant un second atelier.
Un nouveau hall relais pourrait être demandé au BEP dans le nouveau PAE Mecalys.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Les habitants demandent que l'on recrée du lien social dans les villages et ce type de projet pourrait y contribuer en ramenant de l'activité dans les zones résidentielles. Des boulangeries, par exemple, sont demandées par certains habitants et pourraient être intéressées par ce type de bâtiment. Dans certains villages, il n'y a plus d'artisans ou de PME.
Un atelier rural facilite le lancement des jeunes entreprises et peut aussi concerner des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. De la sorte, la Commune a la possibilité de fixer et de développer des activités économiques locales, de soutenir la diversification, la création ou le maintien d'emplois. Par-là, elle peut renforcer sa notoriété et son attractivité.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- CCATM
- Consultation Tillier, Franc-Waret

FICHE PROJET N°3.17

INTITULE DU PROJET :	LOT : 3.17
ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit d'utiliser les lieux existant tels que les groupes d'achat commun et les commerces locaux. Le GAC est une alternative à la grande distribution en créant un partenariat entre producteurs et consommateurs. Le projet vise à élargir le partenariat des deux GAC qui existent déjà sur le territoire communal, de manière à proposer à la population des productions locales (Fernelmont et communes voisines) et pas seulement bio-logiques.

En ce qui concerne les commerces, des contacts doivent être pris pour développer les collaborations.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

A

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux
- Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural
- Améliorer la promotion et la visibilité des productions locales, de manière concertée avec les indépendants

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

En attente de la création d'une halle de circuits courts (à Noville les Bois), les membres de la commission agricole souhaitent qu'il soit proposé un partenariat avec les responsables des GAC locaux et les commerçants. Actuellement les GAC n'achètent que des produits bio. La demande est qu'ils envisagent d'étendre leurs achats à d'autres producteurs locaux.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commission agricole
- Consultations Tillier, Marchovelette, Franc-Waret, Pontillas, Forville, Hemptinne, Noville, Cortil
- GT économie

FICHE PROJET N°3.18

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

- Identification d'ouverture et d'amélioration de chemins ruraux et de sentiers
- Aménagement et/ou sécurisation de voies de jonction entre les villages pour cyclistes et piétons (pistes cyclables, chemins de remembrement, chemins et sentiers,..), pour les déplacements « quotidiens» et de loisirs
- Réalisation, édition et distribution d'une carte de ce réseau.
- Entretien du réseau
- Promotion des informations générées sur le site « balnam.be »

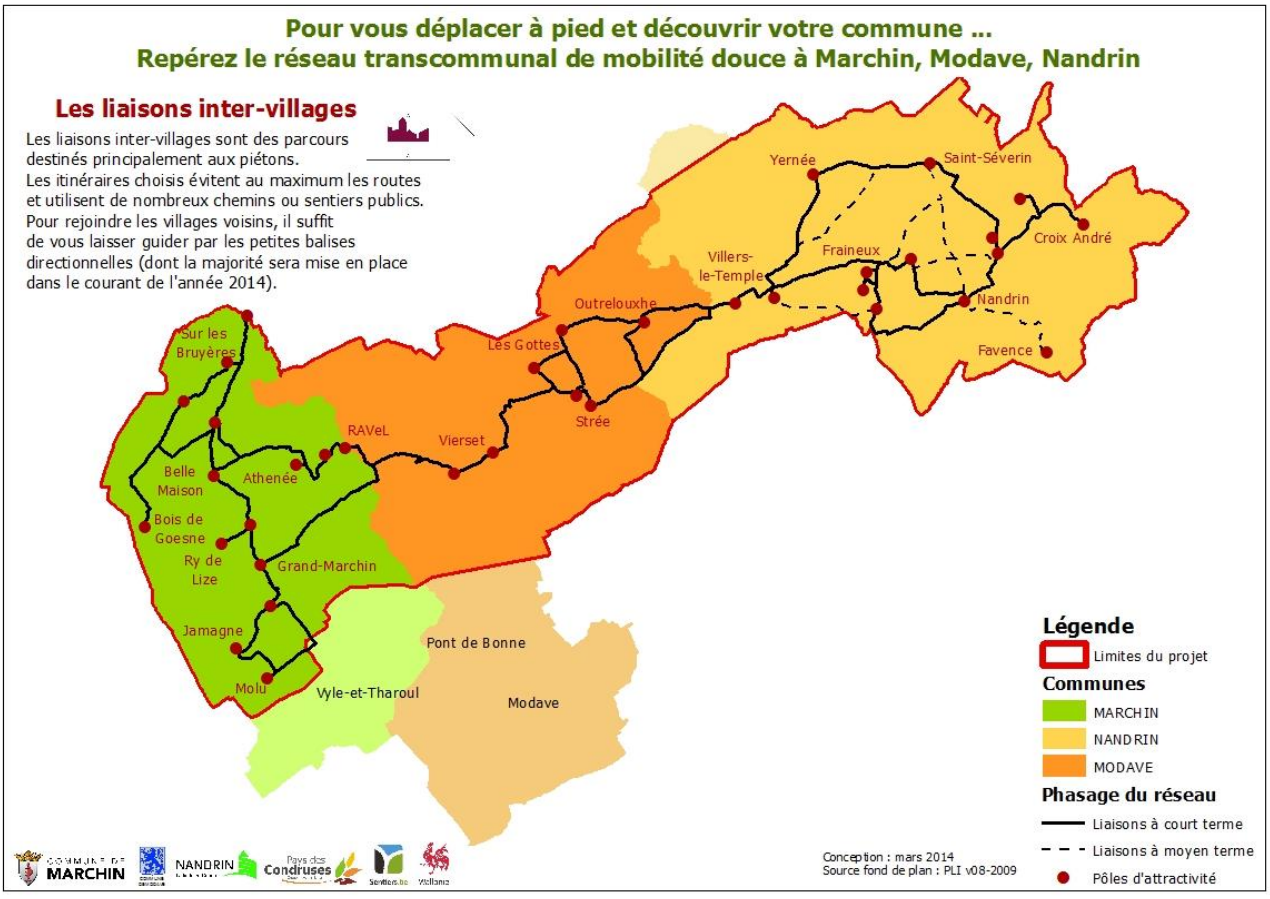

Figure 1. Exemple de maillage

OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

D

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce

1.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le diagnostic participatif et le document reprenant les caractéristiques socioéconomique de la commune ont démontré qu'il manquait de pistes cyclables.

1.2. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT économie
- GT environnement
- GT vie associative
- Consultation Tillier, Marchovelette, Forville, Pontillas, Hingeon, Franc-Waret, Noville, Hemptinne, Cortil
- CCATM

FICHE PROJET N°3.19

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agira d'étudier spécifiquement des projets de logements et de mettre en œuvre les infrastructures relatives.
A titre d'exemple, les réalisations suivantes pourraient être envisagées :

- Bâtiment communal mis en location à Seron.
- Des logements intergénérationnels, de mixité publique, maison mitoyennes qui pourraient être créés sur les parcelles communales situées entre la rue de Seressia et la RN80 à Pontillas, dans un partenariat avec une société de logement, la SWL et éventuellement un partenaire privé dans le cadre d'un partenariat privé-public. Le BEP dans le cadre d'une AMO va étudier et programmer le nouveau quartier.
- Les terrains communaux de Robu pourraient être utilisés pour la construction de logements. Plusieurs possibilités existent pour utiliser ces terrains : community land trust, mise à disposition d'un privé avec conditions de respecter certaines obligations (logements intergénérationnels, éco-quartier, logements à prix modérés, etc…), mise à disposition au foyer namurois et la SWL pour du logement public.
- Le site de l'ancien hall de voirie à Noville-Les-Bois est également envisagé pour ce projet
- La ZACC de Marchovelette (15 Ha)

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

C

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées,..)

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- Au regard de l'évolution démographique, il est important d'accroître les programmes de construction et/ou d'aménagement de logements locatifs ou acquisitifs publics pour inciter la population tant jeune qu'âgée à rester sur le territoire communal.
- L'offre en logements tant locatifs qu'acquisitifs à un prix accessible, prioritairement destinés aux jeunes et aux personnes âges, est actuellement assez faible dans l'entité. Ces bâtiments et terrains

sont une opportunité pour répondre aux faiblesses du diagnostic telles que le manque de logements publics, intergénérationnels, à loyer modéré, pour personnes âgées, pour jeunes ménages ;

- Les personnes âgées doivent actuellement soit rejoindre une maison de repos (si leurs moyens le leur permettent), soit quitter la commune. Il y a une demande d'appartements pour personnes âgées non rencontrée ; Pas de logements intergénérationnels ou kangourou. Une seule maison de repos dans la commune n'est pas suffisante.
- C'est aussi une opportunité pour le Foyer namurois qui est à la recherche de terrains publics à acquérir.
- Ce projet est en lien avec le projet du PCDR précédent.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Acteurs logement
- Consultations Tillier, Marchovelette, Forville, Hingeon, Cortil, Pontillas, Franc-Waret
- CCATM
- CCCA
- Collège
- CPAS

FICHE PROJET N°3.20

INTITULE DU PROJET :	LOT :
CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE	3

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

L'objectif de ce projet est d'apporter à la commune de Fernelmont une infrastructure polyvalente destinée à accueillir des manifestations à vocation :

- économique (foires commerciales, défilés de mode, expositions,…)
- socio collective, à savoir des événements de grande envergure, qui ne peuvent se dérouler dans les salles villageoises existantes (expositions, rassemblements associatifs,…)
- culturelle

En fonction du planning d'occupation, la salle accueillera de temps en temps des séminaires et des réunions diverses (CLDR, syndicats agricoles, CCATM, assemblées générales d'intercommunales,…).

Les abords et le parking seront également étudiés en lien avec son environnement. Le bâtiment sera construit en structure préfabriquée afin de réduire les coûts et aura une superficie d'environ 600 m².

Esquisse 3D :

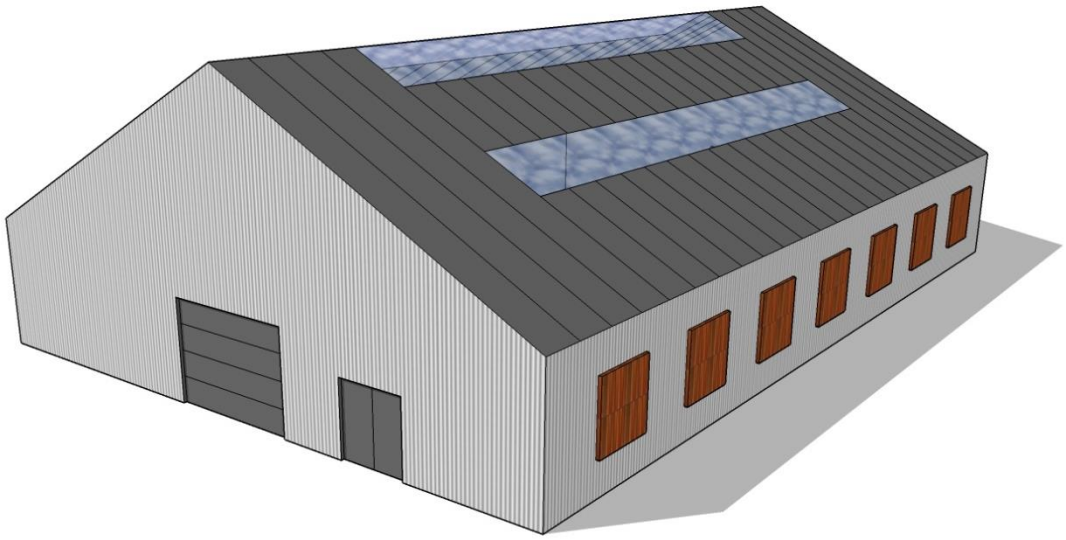

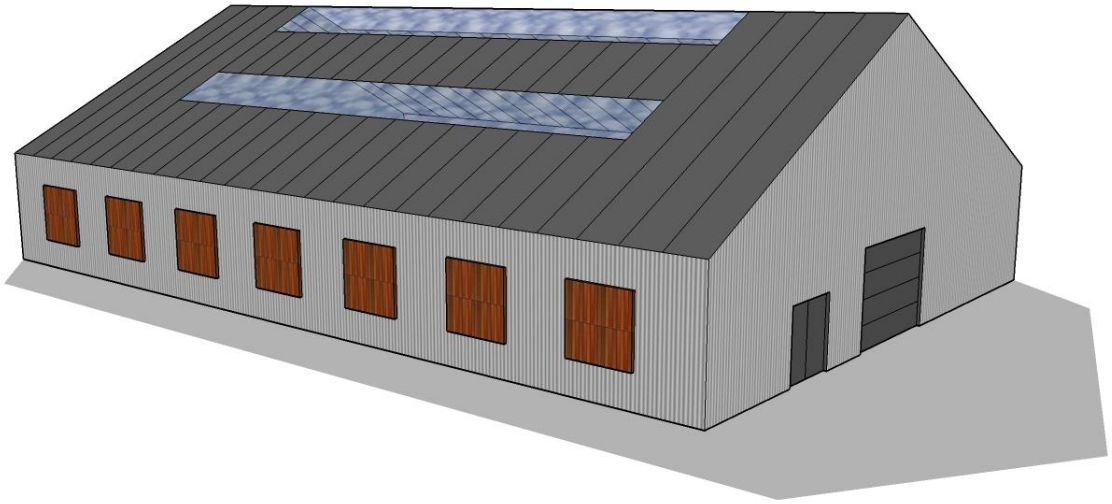

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1 OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants : B D

- Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.
- Soutenir les associations et améliorer leur visibilité
- Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres

1.2.2 JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

- La commune est soucieuse d'étendre et de soutenir les activités socioculturelles et les associations locales.
- Pas de salle de grande capacité permettant l'organisation d'événements d'envergure (salons, foires, spectacles, concerts, brocantes, etc…)

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Collège
- Participation citoyenne